

RAPPORT DE GESTION 2015

Rapport du Conseil d'administration
à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 11 mai 2016



**Banque Cantonale
du Valais**

www.bcvs.ch

La confiance rapproche



NOTA BENE

Le 7 août 1815, le Valais signait le Pacte fédéral et scellait formellement son entrée dans la Confédération suisse. Tout au long de l'année 2015, de nombreux événements et projets ont célébré ce bicentenaire.

La Banque Cantonale du Valais s'est tout naturellement impliquée dans la fête de son canton et a soutenu deux projets mis en œuvre pour cet anniversaire.

200 ans jour pour jour après la signature du Pacte, la population valaisanne, les Suisses, les visiteurs de passage et près de 1500 personnalités ont célébré à Sion cet événement historique. Intitulé «Sion Vibre», ce grand rendez-vous a marqué le point d'orgue des célébrations du bicentenaire. Durant deux jours, les 7 et 8 août 2015, la fête a attiré près de 80'000 personnes sous un soleil radieux dans les rues de la capitale valaisanne.

Afin de marquer cette année d'exception pour le canton, la Banque Cantonale du Valais a souhaité, avec l'accord des organisateurs, retranscrire en images ces festivités dans son rapport de gestion 2015. Loin d'être exhaustives, ces prises de vue sont autant de «prises d'ambiance» de deux jours historiques.

der Union dont la tenue fait:

Art. 1.

La République du Valais est reçue dans la Confédération Suisse en qualité de canton. Elle prend rang après le canton de Vaud et est le vingtième des États de la Suisse.

Art. 2.

Le canton de Valais accède à toutes les dispositions du pacte fédéral qu'il sera appelé à jurer à l'instar des autres États de la Suisse.

Art. 3.

Il fournit à l'armée fédérale son contingent dans la proportion adoptée pour tous les cantons à raison de deux hommes sur cent âmes de population, ce qui fait, sur soixante quatre mille âmes un contingent de mille deux cent quatre vingt hommes.

Art. 4.

La Confédération Suisse ayant égard à la situation économique peu aisée du Peuple du Valais et aux maux qui ont pesé sur lui en 1798 et des lors, consent à régler son contingent

instituzarjunt,
a folgt:

1.

lich Mullis Distats
unsterbige Fideja,
nennen. Da nimb
dem canton Waadt
Denn der Schweiz

Mullis Distats
Bündler. Vorkrugs
Anspruch gütlich
der Schweiz zu

Art. 5.

Es stellt sein contingent zur Fideja
in der Armee. in dem für alle
in der Bund. Bund. Bund. Bund.
gütlich von dem. Die man nicht
für den Bund. Die man nicht
nicht von dem. Die man nicht
für den Bund. Die man nicht
nicht von dem. Die man nicht
für den Bund. Die man nicht

Art. 6.

In Rücksicht der beschränkten
ökonomischen Lage des Mullis
Mullis sind die wirtschaftlichen
Verhältnisse des 1798 nicht
aufzuheben. Die man nicht
nicht von dem. Die man nicht
für den Bund. Die man nicht
nicht von dem. Die man nicht
für den Bund. Die man nicht

= Sion

= en

daß sein Goldcontingent nach einem
 Mittel. Daß gewisse der cantonen
 an sich und gewählten Classe bezeugt
 sind und wenn künftigenfalls durch
 öffentlichen freierem bestimmeten.
 durch diese Bestimmung, sind durch
 jenen im vorangehenden Artikel,
 soll in dem das durch den 3^{ten} Artikel
 des Bundes. Bestimmung vorbehalten
 Revision der Bestimmungen von
 Klumpfuß und Gold nicht vorzu,
 greifen sein.

Art. 5.

Durch die Ratification
 des vorerwähnten Artikels, soll
 die Vereinigung vollständig und
 definitiv und seinen Zweck
 unbegreifbar sein.

Dieses geschah und unterzeichnet
 in Zurich den 14^{ten} Augustmonat
 im Jahr des künftigen ersten
 und fünfzigsten. / 1815.

en argent à un taux moyen
 entre ceux des cantons de la premi-
 ère et de la seconde classe, et à le
 fixer à neuf mille six cent
 francs de Suisse. Par cette
 disposition et par celle
 de l'article précédent il
 n'est toutefois pas préjugé à
 la révision des contingens
 réservée par l'article 3 du
 pacte fédéral.

Art. 5.

Par la ratification du
 présent traité, la réunion sera
 achevée et définitivement
 arrêtée à perpétuité.

Ainsi fait et signé à
 Zurich le 14^{me} Aoust de l'an
 mille huit cent et quinze
 / 1815.



Niklaus Friedrich von Mülinen
 Schultheiss der Stadt und
 Republik Bern.



Gaspard Eugène Stockalper
 Député du Valais



Vinzenz von Rüttiman
 Schultheiss der Stadt und Republik
 Lucerne.



Michel Dufour
 Député du Valais



VALEUR FINANCIÈRE **03**

Message des Présidents	4
La Banque Cantonale du Valais en bref	9
Portrait, charte d'entreprise, stratégie	10
Chronologie et faits marquants 2015	16
Informations aux investisseurs	19
Reflets conjoncturels	20
Bilan	28
Compte de résultat	29
Annexe aux comptes annuels 2015	32
Rapport de l'organe de révision	54
Publication liée aux fonds propres et à la liquidité	56

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE **61**

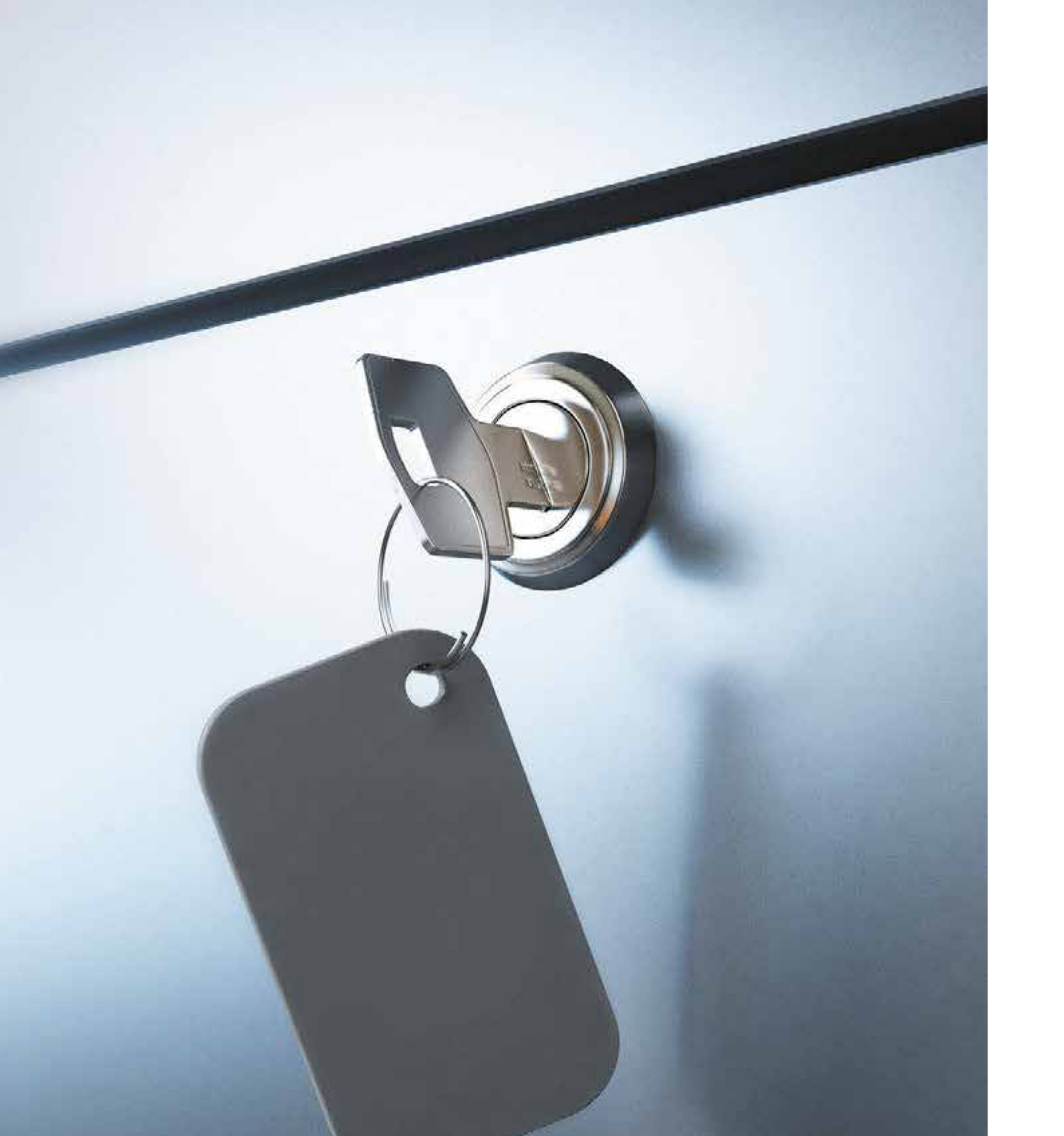
Structure de la Banque et actionariat	62
Structure du capital	66
Conseil d'administration	66
Direction générale	77
Rémunérations, participations et prêts	81
Droits de participation des actionnaires	82
Prises de contrôle et mesures de défense	82
Révision externe	82
Politique d'information	83
Direction	84
Audit interne	85

VALEUR AJOUTÉE **89**

Le réseau de distribution	90
La Banque de détail (retail)	100
La Banque des entreprises	105
Gestion de fortune	112
Qualité, environnement et responsabilité sociale	117
Le département <i>Asset Management</i>	120

VALEUR PARTENARIALE **125**

Les ressources humaines	126
Les engagements de la Banque	132



VALEUR FINANCIÈRE

MESSAGE DES PRÉSIDENTS



Jean-Daniel Papilloud
Président
du Conseil d'administration

Pascal Perruchoud
Président
de la Direction générale

En dépit d'un climat économique mondial incertain, de profonds changements dans les conditions-cadres bancaires et d'une conjoncture difficile pour plusieurs secteurs majeurs de l'économie valaisanne, les résultats 2015 de la Banque Cantonale du Valais (BCVs) sont bons et le bénéfice en légère augmentation. Cette performance a une explication : elle traduit l'engagement exemplaire des collaboratrices et collaborateurs de la Banque Cantonale du Valais. Il importe de leur exprimer, au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale, notre gratitude et nos remerciements.

PARMI LES BANQUES LES PLUS EFFICIENTES DE SUISSE

Quelques indicateurs de référence permettent d'apprécier objectivement les résultats présentés dans ce rapport de gestion. Le plus courant, le *cost/income ratio* (rapport coûts/revenus) avant amortissement se monte à 46.9%. Malgré des charges supplémentaires qui ont influencé cet indicateur, comme la rémunération de

la garantie de l'Etat (3,9 millions de francs payés pour la première fois en 2015) ou les coûts de la restructuration du capital-actions, son score place toujours la BCVs parmi les banques les plus efficaces de Suisse.

Un *rendement des fonds propres* de 11,6%, un *market-to-book ratio* (rapport entre valeur boursière et valeur comptable de l'action) quasiment à 1, un *price/earning ratio* (rapport cours/bénéfice basé sur le résultat d'entreprise effectif après impôt) de 11,6 ou encore un *liquidity coverage ratio* (LCR - qui évalue le niveau de liquidités à court terme) de 105,1% sont autant de démonstrations claires de la conduite très rigoureuse et professionnelle de votre Banque.

UNE TRÈS BONNE ASSISE FINANCIÈRE

Les bons résultats de l'exercice 2015 ainsi que la vente de la participation dans Swisscanto, qui a dégagé un bénéfice de 9,9 millions de francs intégralement transféré aux réserves, permettent à la BCVs d'attribuer 49 millions de francs aux réserves pour risques bancaires

généraux. Avec la proposition, qui sera soumise à l'Assemblée générale, d'allouer 27 millions de francs aux réserves issues du bénéfice, la BCVs poursuit le renforcement de ses fonds propres à hauteur de CHF 76 millions.

Les fonds propres de base (*Tier 1*) s'élèvent à CHF 1,162 milliard fin 2015, en augmentation de CHF 86,3 millions. Le ratio relatif aux fonds propres de base (*Tier 1*) progresse de manière importante, passant de 15,3% à fin 2014 à 16,4% au 31 décembre 2015. La BCVs a ainsi encore nettement amélioré sa solidité financière, dépassant désormais l'objectif stratégique fixé à 16%; ce taux correspond aux 200% de couverture des fonds propres nécessaires minimaux.

Le processus de renforcement des fonds propres, initié il y a plusieurs années en raison d'exigences qui n'ont cessé de se durcir, atteint même le niveau que la BCVs s'était fixé, avec un peu d'avance sur les prévisions. Et c'est une excellente nouvelle! En effet, des fonds propres robustes sont notamment nécessaires

pour favoriser le développement des avances à la clientèle et plus particulièrement pour accompagner la politique de crédits. La politique de renforcement des fonds propres suivie par la BCVs permet ainsi d'anticiper d'éventuelles exigences supplémentaires, de développer son modèle d'affaires et d'offrir aux actionnaires d'intéressantes perspectives quant à la valorisation de leurs actions BCVs.

UN CAPITAL-ACTIONS MODERNE ET ATTRACTIF

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires et l'Assemblée spéciale des titulaires d'actions au porteur de la BCVs ont décidé, le 17 décembre 2015, l'introduction d'une action nominative unique suivant le principe « une action, une voix, un dividende ». La valeur nominale des actions nominatives et des actions au porteur a été *splittée*, de façon à créer une action nominative de CHF 10.-, plus liquide et donc plus attractive. Les titulaires d'actions au porteur ont renoncé à leur droit à un dividende privilégié et ont reçu, comme indemnisation, une part des actions de l'Etat à un prix préférentiel.

Les différentes étapes de l'opération de restructuration, jugée équilibrée et équitable par l'ensemble des partenaires, se sont déroulées avec succès durant les premiers mois de 2016, confirmant la confiance des investisseurs dans la stratégie du Conseil d'administration. La Banque Cantonale du Valais dispose désormais d'un capital moderne et attractif, soit un outil performant offrant de belles perspectives de développement.

UN INVESTISSEMENT PERTINENT ET PROFITABLE

Le renforcement des fonds propres augmente tout d'abord la valeur du patrimoine détenu par l'actionnariat. Ce patrimoine est ensuite rémunéré chaque année par le versement d'un dividende. Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 11 mai 2016 le versement, en date du 18 mai 2016, d'un dividende inchangé (après *split*) de 27% par action pour les titulaires d'actions nominatives A et de 16% pour les actions nominatives B, à l'exception de celles résultant de l'augmentation de capital qui a eu lieu en février 2016, qui elles ne donnent pas droit au dividende pour l'exercice social 2015.

Sur la base de cette proposition, le rendement des actions nominatives A, soit les anciennes actions au porteur et celles issues du portefeuille de l'Etat en dédommagement de la suppression du dividende privilégié, avec un cours de CHF 816,50 au 31 décembre 2015, s'élèverait à 3,3%, soit une performance dans la moyenne des années précédentes. Surtout, dans le contexte financier actuel, l'action BCVs constitue un véhicule de placement de premier plan et un investissement des plus pertinents.

L'action BCVs a vu son cours enregistrer une hausse de CHF 101,5 francs, passant de 715 francs fin 2014 à 816,5 francs au 31 décembre 2015. Sur ces cinq dernières années, les performances de l'action BCVs sont sensiblement supérieures à celles de la moyenne des actions bancaires.

Enfin, le *pay-out ratio* (taux de distri-

bution, ou part du résultat après impôt distribué sous forme de dividende) se situe à 28%. Ce niveau modeste, au regard des pratiques de la branche, s'expliquait par la volonté de renforcement des fonds propres de la BCVs. L'objectif stratégique étant atteint et même dépassé, la politique de dividende devrait désormais offrir aux actionnaires d'intéressantes perspectives de rémunération de leurs titres.

UN CONTEXTE DIFFICILE ABORDÉ EN TOUTE CONFIANCE

La BCVs est bien armée pour relever les nouveaux défis, grâce à sa très bonne assise financière et à sa grande capacité d'adaptation. Pour 2016, elle prévoit un volume d'activité dans la continuité des années précédentes, dans un environnement économique marqué par la grande volatilité des marchés et une pression accrue sur les revenus d'intérêts. L'évolution des autres revenus devrait cependant permettre à la Banque d'atteindre un bénéfice d'exercice 2016 dans la ligne du bon résultat 2015. La Banque Cantonale du Valais dispose désormais d'un capital-actions moderne, simplifié, transparent et donc attractif. Cela lui permet d'envisager un développement positif de son modèle d'affaires tout en poursuivant sa mission de soutien à l'économie et aux entreprises valaisannes.



Jean-Daniel Papilloud



Pascal Perruchoud





Les quelque 1'500 invités (autorités fédérales, cantonales et communales) ont rallié en musique la Place de la Planta depuis la Gare de Sion. Entre autres, une centaine d'enfants de diverses écoles de cirque, le peloton de la gendarmerie cantonale et les chiens du Grand-St-Bernard ont pris part au cortège, ponctué de surprises visuelles et musicales.



CARTE DE VISITE BCVs

SUCCURSALE	ADRESSE	RESPONSABLE	TÉLÉPHONE	FAX
MONTHHEY	Place Centrale 6, 1870 Monthey	Thierry Cornut	0848 765 765	058 324 77 01
BOUVERET	Route Cantonale 39	Team clientèle région Monthey	0848 765 765	058 324 77 75
MARTIGNY	Av. de la Gare 20, 1920 Martigny	Claude Moret	0848 765 765	058 324 51 15
ARDÉVAZ	Route de Riddes 12, 1912 Leytron	Catherine Cheseaux	0848 765 765	058 324 51 69
LE CHÂBLE/ BAGNES	Route de Verbier 13, 1934 Villette	Xavier Saudan	0848 765 765	058 324 56 29
FULLY	Rue Maison de Commune 21, 1926 Fully	Diego Squillaci	0848 765 765	058 324 51 12
SAINT-MAURICE	Avenue de la Gare 2, 1890 St-Maurice	Vincent Bressoud	0848 765 765	058 324 51 29
VERBIER/ BAGNES	Place Centrale, 1936 Verbier	Xavier Saudan	0848 765 765	058 324 56 01
SION	Rue des Cèdres 8, 1950 Sion	Jean-Yves Pannatier	0848 765 765	058 324 67 09
CONTHEY-VÉTROZ-ARDON	Av. de la Gare 39, 1964 Conthey	Dominique Fournier	0848 765 765	058 324 68 41
HAUTE-NENDAIZ	Rte de la Télécabine 2, 1997 Haute-Nendaz	Jacques Pitteloud	0848 765 765	058 324 59 01
VEX-HÉRENS	Route de Sion 6, 1981 Vex	Yannick Rudaz	0848 765 765	058 324 67 79
SIERRE	Av. Général-Guisan 29, 3960 Sierre	Philippe de Preux	0848 765 765	058 324 44 01
ANNIVIERS	Place de la Poste, 3961 Vissoie	Alexandre Monnet	0848 765 765	058 324 44 19
CRANS	Rue Centrale 33, 3963 Crans-Montana 2	Christian Emery	0848 765 765	058 324 12 01
MONTANA	Av. de la Gare, 3963 Crans-Montana 1	Christian Emery	0848 765 765	058 324 10 01
BRIG	Bahnhofstrasse 3, 3900 Brig	Mario Kalbermatter	0848 952 952	058 324 28 10
VISP	Kantonsstrasse 6, 3930 Visp	Mario Kalbermatter	0848 952 952	058 324 80 01
FIESCH	Furkastrasse 36, 3984 Fiesch	Arlette Blatter	0848 952 952	058 324 19 01
GAMPEL	Bahnhofstrasse 23, 3945 Gampel	Yvette Amacker	0848 952 952	058 324 98 01
LEUKERBAD	Dorfplatz 1, 3954 Leukerbad	Fabio Cuna	0848 952 952	058 324 97 51
MÜNSTER	Gommermarkt, Furkastrasse 145, 3985 Münster	Arlette Blatter	0848 952 952	058 324 19 21
NATERS	Bahnhofstrasse 8, 3904 Naters	Eliane Salzmann	0848 952 952	058 324 28 80
SAAS-FEE	Dorfplatz 9, 3906 Saas-Fee	Simon Bumann	0848 952 952	058 324 97 31
SAAS-GRUND	Talstrasse, 3910 Saas-Grund	Simon Bumann	0848 952 952	058 324 33 16
SUSTEN	Sustenstrasse 22, 3952 Susten	Fabio Cuna	0848 952 952	058 324 97 71
ZERMATT	Bahnhofstrasse 52, 3920 Zermatt	Roger Petrig	0848 952 952	058 324 97 01

27 représentations/ 78 Bancomat (appareil de retraits automatiques)

13 Versomat (appareil de versements automatiques) / 2 appareils multifonctions (retraits et versements)

en violet : succursales régionales

COORDONNÉES BCVs

CCP N° 19-81-6
Clearing N° 765
SWIFT BCV SCH2LXXX

SIÈGE PRINCIPAL

Rue des Cèdres 8
1950 Sion
Tél. +41 848 765 765 (F)
Tél. +41 848 952 952 (D)
Fax + 41 58 324 66 66
Courriel: info@bcvs.ch (F) info@wkb.ch (D)

SITE INTERNET

www.bcvs.ch (F) – www.wkb.ch (D)

LA BANQUE CANTONALE DU VALAIS EN BREF

CARTE D'IDENTITÉ DE LA BCVs

Nom et abréviation	Banque Cantonale du Valais (BCVs)
Fondation	1917 : création / 1993 : transformation en société anonyme
Statut juridique	Société anonyme de droit public au sens de l'article 763 alinéa 1 du Code des obligations, instituée par la Loi sur la Banque Cantonale du Valais du 1 ^{er} octobre 1991.
Garantie de l'Etat	L'Etat du Valais garantit l'ensemble des engagements non subordonnés de la BCVs.
Cotation	SIX Swiss Exchange
Capital-actions*	150 millions de francs, divisés en : <ul style="list-style-type: none"> • 4'800'000 actions nominatives A (privilégiées quant au dividende) d'une valeur nominale de CHF 10.- chacune • 10'200'000 actions nominatives B d'une valeur nominale de CHF 10.- chacune
But statutaire	Offrir les services d'une banque universelle conformément aux intérêts généraux du canton. Contribuer au développement harmonieux de l'économie valaisanne dans les limites des règles prudentielles de la branche.
Actionnariat*	Titulaires d'actions nominatives A (titres déposés à la BCVs) : 13'850 au 31.12.2015 Titulaire d'actions nominatives B : Etat du Valais
Action nominative A*	Cours au 01.01.2015 : CHF 715,00 Cours au 31.12.2015 : CHF 816,50
Réseau	54 points de vente <ul style="list-style-type: none"> • 27 succursales • 27 représentations 78 distributeurs automatiques de billets (Bancomat), 13 appareils de versement (Versomat), 2 appareils multifonctions (retraits et versements)
Certifications	<ul style="list-style-type: none"> • ISO 9001 – système de management de la qualité • ISO 14001 – système de management environnemental • Label <i>Valais Excellence</i> • Label <i>equal-salary</i> • <i>Swiss Climate CO₂e – optimisé, argent</i>
Effectif	533 collaboratrices et collaborateurs, y compris les apprentis 459,7 emplois à temps complet au 31.12.2015 – 452,2 emplois à temps complet en moyenne annuelle
Age moyen du collaborateur(trice)	41 ans
Bénéfice 2015	Résultat opérationnel : CHF 110,392 millions Bénéfice de l'exercice : CHF 56,819 millions

*Le *split* des actions nominatives a eu lieu le 18 janvier 2016.

CHIFFRES CLÉS – EVOLUTION SUR 2 ANS EN MILLIERS DE FRANCS

	2015	2014
Bilan au 31 décembre		
• Total du bilan	13'952'345	13'061'760
• Avances à la clientèle	10'910'437	10'390'531
• Fonds de la clientèle	9'123'692	9'401'773
• Fonds propres (pris en compte)	1'191'531	1'120'211
Montant des dépôts titres	7'090'150	7'098'876
Résultats		
• Résultat des opérations d'intérêts	158'591	168'897
• Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	35'839	37'887
• Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	19'649	14'302
• Autres résultats ordinaires	8'519	6'544
• Charges d'exploitation	-104'358	-95'306
• Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles	-10'821	-10'822
• Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	2'974	-1'304
• Résultat opérationnel	110'392	120'197
• Bénéfice de l'exercice	56'819	56'329
Effectif total		
En unités de travail à plein temps	459,7	444,7
Ratios (en %)		
Ratio relatif aux Fonds propres de base (Tier 1)	16,4	15,3
Ratio relatif aux Fonds propres de base (Tier 1) ajusté du volant anticyclique	15,6	14,6
Charges/Produits avec les amortissements	51,7	46,6
Charges/Produits sans les amortissements	46,9	41,9

La Banque Cantonale du Valais

Société anonyme de droit public, la Banque Cantonale du Valais (BCVs) est cotée à la Bourse suisse. Elle développe les services d'une banque universelle et contribue au développement harmonieux de l'économie valaisanne dans les limites des règles prudentielles de la branche.

La Banque Cantonale du Valais fut fondée en 1917. Etablissement autonome de droit public, appartenant entièrement à l'Etat du Valais lors de sa constitution, la BCVs bénéficie de la garantie d'Etat sur ses engagements. Le 1^{er} janvier 1993, la BCVs devint une société anonyme de droit public, ouvrant ainsi une partie de son capital-actions au public. Elle fut la première Banque Cantonale de Suisse à opérer cette mutation de statut.

L'une des missions qu'a confiées le législateur à la BCVs est de contribuer au développement harmonieux de l'économie valaisanne. La Banque a donc été un partenaire de premier rang dans l'essor économique qu'a connu le Valais, participant à tous les grands chantiers qui ont transformé le visage de notre canton au cours des décennies : construction des liaisons internationales, assainissement de la plaine du Rhône, développement du tourisme, industrialisation ou encore construction des barrages. La BCVs a toujours été aux côtés des Valaisannes et Valaisans dans la mue qui a transformé le Vieux-Pays d'hier, essentiellement agricole et limité par sa topographie, en canton à l'économie diversifiée et innovante d'aujourd'hui, au centre du réseau de compétences européen et mondial.

PORTRAIT

L'identité et le positionnement de la BCVs, au travers de sa mission de banque universelle visant à promouvoir les intérêts généraux du canton, se traduisent à la fois par son ancrage dans un territoire cantonal clairement défini et le développement de ses services de proximité. Seule banque entièrement valaisanne, la BCVs place la compétence et la durabilité au centre de ses engagements.

Rigoureuse, basée sur les principes mo-

dernes de conduite d'entreprise, la gestion de la BCVs est concrétisée, entre autres, par une maîtrise permanente des risques et des coûts. La Banque recherche une croissance de qualité ainsi qu'une rentabilité optimale afin de réaliser des bénéfices durables. Comptant parmi les rares sociétés anonymes valaisannes cotées à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange), la BCVs est pourvue d'une gouvernance d'entreprise répondant parfaitement aux standards exigeants de la branche. Parallèlement, elle bénéficie d'une implantation valaisanne forte, grâce notamment à son capital-actions, détenu aussi bien par de nombreux Valaisannes et Valaisans, entreprises, institutions et collectivités locales, que par l'Etat du Valais.

La Banque Cantonale du Valais bénéficie de la garantie de l'Etat. Cette garantie, intégrale et sans limite, s'applique – à l'exception des engagements subordonnés – à tous les avoirs de la clientèle auprès de la BCVs, soit tous les avoirs déposés et inscrits dans ses livres (comptes privés, épargne, à terme, troisième pilier ou encore obligations de caisse émises par la BCVs).

Métiers

Avec 13,952 milliards de francs de bilan, la Banque Cantonale du Valais occupe une place importante sur le marché bancaire valaisan dont elle détient environ 30% des parts de marché. Au 31 décembre 2015, elle occupe 533 collaboratrices et collaborateurs (à temps complet et partiel), ce qui la place parmi les employeurs de référence du Valais.

Certes localisée physiquement en Valais, la BCVs est cependant complètement intégrée dans les standards internationaux de l'activité bancaire. Son offre est

globale, comme le sont les attentes de sa clientèle. Son organisation se fonde sur une stratégie de différenciation basée sur les besoins et les attentes de ses clients.

La BCVs pratique les activités de banque de détail, de gestion de fortune (clientèle privée et institutionnelle) et de banque des entreprises. Elle dispose d'un large réseau de points de vente répartis sur l'ensemble du territoire valaisan (27 succursales, 27 représentations, 78 Bancomat, 13 Versomat et deux appareils multifonctions/ retraits-versements). En outre, dans le cadre de sa stratégie de distribution de type multi-canaux, elle propose les services globaux de banque électronique et les prestations de base de banque téléphonique.

En termes fonctionnels, sa zone d'activité est divisée en cinq régions : Haut-Valais, Sierre, Sion, Martigny et Monthey.

CHARTRE D'ENTREPRISE

Vision

La BCVs forge ses succès grâce à une philosophie d'entreprise basée sur une croissance qualitative et une rentabilité optimale dans le cadre d'un partenariat durable avec ses actionnaires, sa clientèle, ses collaboratrices et collaborateurs et l'économie de son canton, dans la parfaite conformité avec les lois, règles et réglementations.

Mission

La BCVs est un partenaire solide et fiable. Elle propose aux Valaisannes et Valaisans les prestations d'une banque universelle en faveur de tous les segments d'âge et de tous les types de clientèle.

Grâce à sa connaissance du marché local, elle adapte ses services aux réalités

économiques. Selon la mission qui lui a été confiée par le législateur, elle contribue au développement harmonieux de l'économie valaisanne, dans les limites des règles prudentielles de la branche.

Buts

En se basant sur son expérience et sur les compétences de ses collaboratrices et collaborateurs, la BCVs veut :

- poursuivre une croissance qualitative;
- viser une rentabilité optimale;
- garantir la pérennité de son activité et de la relation avec ses clients;
- être la référence en matière de prestations financières en Valais;
- créer de la valeur ajoutée pour le Valais et pour toutes les parties prenantes de la Banque.

Valeurs

- **PROXIMITÉ** : la priorité consiste à s'investir dans une relation de proximité avec la clientèle, tant dans la réponse à ses attentes que dans la mise à disposition de prestations financières et bancaires. La proximité signifie aussi pour la BCVs le partage des préoccupations et des défis du Valais, de ses habitants et de son économie.
- **UNIVERSALITÉ** : le service bancaire répond aux attentes toujours plus vastes de ses clients. A cet effet, la Banque développe en permanence les compétences de ses ressources humaines, une gamme universelle de produits ainsi qu'une informatique de pointe.
- **EMOTION** : les relations avec la clientèle sont personnalisées, le contact humain y apporte pleinement sa valeur ajoutée.
- **PÉRENNITÉ** : la Banque innove en proposant de nouveaux produits et s'engage dans des partenariats ouvrant de nouveaux horizons. Elle porte une attention particulière à la jeunesse.

Communication

La Banque applique une politique d'information transparente à l'égard de ses actionnaires, de ses clients, de ses collaboratrices et collaborateurs, du marché des capitaux et du public. En tant que société anonyme cotée à la SIX Swiss Exchange (Bourse suisse), elle est soumise à la Directive concernant la publicité événementielle. En conformité avec

ces prescriptions, la BCVs fonde sa politique d'information sur le principe de l'égalité de traitement des destinataires de l'information.

Qualité

La quête de la qualité et de l'excellence est essentielle. La Banque met l'accent sur l'amélioration continue de ses services et de ses procédures. La recherche constante d'une meilleure efficacité et fiabilité des processus internes apporte un bénéfice supplémentaire aux clients.

Environnement

La responsabilité environnementale et la politique climatique font partie des préoccupations des Valaisannes et Valaisans.

Dans son activité, la Banque veut promouvoir l'utilisation de systèmes qui contribuent à la réduction des émissions de CO₂, en termes d'équipements ou de fournitures à acquérir, de comportement des collaboratrices et des collaborateurs, de produits et services offerts à la clientèle ainsi que lors d'événements auxquels elle participe.

Collaboratrices et collaborateurs

En tant qu'employeur, la BCVs assume sa responsabilité sociale à l'égard de ses collaboratrices et collaborateurs. Elle les considère comme un atout essentiel pour assurer sa pérennité. Dans ce contexte, elle veut être une entreprise offrant des conditions de travail favorisant la motivation de ses employés et le développement continu de leurs compétences, tout en plaçant l'humain au centre. Chaque collaboratrice et chaque collaborateur de la Banque Cantonale du Valais s'engage au quotidien à mettre en œuvre les principes suivants :

1. RÉPUTATION

Soucieux de préserver la réputation de la BCVs, chacun s'engage dans sa fonction en se montrant respectueux et intègre vis-à-vis de son employeur, de ses collègues et de ses clients.

2. ETHIQUE

La réputation de la BCVs se construit et se maintient grâce au respect des règles d'éthique tant internes qu'externes.

3. HONNÊTÉTÉ

Dans un souci de déontologie, la BCVs exige de chacune de ses collaboratrices et de chacun de ses collaborateurs un comportement intègre dans les affaires et demande d'agir en toute honnêteté dans les différentes situations.

4. DISPONIBILITÉ

Chacun s'engage à être disponible et flexible pour exécuter les activités à réaliser, tout en libérant le temps nécessaire pour les clients et collaborateurs.

5. FLEXIBILITÉ

Chacun sait s'adapter et faire preuve de souplesse face aux exigences de la clientèle et de ses collègues.

6. PROXIMITÉ

La priorité de chacun est de s'investir dans une relation de proximité avec les clients, aussi bien sur le plan personnel que géographique.

La stratégie

La qualité des actifs, la maîtrise des coûts, la consolidation et la diversification des sources de revenu, la gestion des risques, le renforcement des fonds propres et la rentabilité forment le cadre stratégique de la BCVs. Sur le plan opérationnel, la Banque vise un double objectif : maintenir la rentabilité, voire l'améliorer et accroître qualitativement le volume des avances à la clientèle et des dépôts en gérance de la clientèle valaisanne et suisse.

Le Conseil d'administration, élu lors de l'Assemblée générale du 15 mai 2013, a fixé les objectifs pour la période quadriennale 2013-2017. Les très bons résultats réalisés ces dernières années confirment la pertinence des options stratégiques suivies et leur traduction opérationnelle. Cela étant, le durcissement réglementaire – le changement de paradigme dans l'activité bancaire notamment – incite le Conseil d'administration à apporter quelques aménagements stratégiques en précisant que le cadre demeure en globalité le même.

GESTION D'ENTREPRISE

Même si la BCVs a su tirer son épingle du jeu dans le contexte très difficile des dernières années, la vigilance demeure de mise pour aborder l'avenir qui peut, pour la BCVs, s'envisager avec sérénité grâce à son modèle d'affaires éprouvé. La volonté du Conseil d'administration est de fédérer toutes les parties prenantes internes autour d'objectifs stratégiques communs.

VALEUR AJOUTÉE HUMAINE

Il convient de valoriser de manière toujours plus prononcée les nombreux talents de la BCVs, renforcer le programme de formation continue et contribuer à ouvrir encore plus de possibilités de progression pour favoriser un épanouissement professionnel des employés. L'acquisition de compétences externes s'inscrit également dans cette démarche. Cette quête de l'excellence des prestations fournies doit continuer à déployer ses effets positifs auprès des actionnaires de la BCVs et de ses clients.

CROISSANCE

Les revenus ont dépassé les objectifs stratégiques ces dernières années. Pour cette période quadriennale 2013-2017, c'est une consolidation des revenus qui est attendue compte tenu du contexte réglementaire, financier et économique. Les domaines traditionnels (crédits, affaires hypothécaires, épargne, etc.) poursuivront leur croissance organique et demeureront, grâce à leur contribution majoritaire aux recettes, le métier de base de la BCVs. L'avenir suscite toutefois beaucoup d'incertitudes, notamment en raison de la Loi sur les résidences secondaires, voire même de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) à plus long terme. Une pression sur les marges toujours plus forte est pronostiquée.

En matière de gestion de fortune, la Banque a adopté la stratégie de l'argent déclaré pour la clientèle domiciliée à l'étranger. Les incessantes mutations des prescriptions légales ont incité la BCVs à repositionner sa stratégie. Elle privilégie une stratégie on shore et, par conséquent, cible principalement la clientèle domiciliée en Suisse, en Valais en particulier. L'objectif consiste à consolider et accroître cette clientèle. L'accent est mis sur la croissance organique, la rétention des avoirs, la fidélisation des clients existants et le développement de nouvelles relations d'affaires.

EFFICIENCE DES PROCESSUS DANS LES CENTRES DE COMPÉTENCES ET SERVICES

La réalisation des activités et les prestations ainsi fournies répondent au meilleur rapport qualité-prix-rapidité. Chaque domaine est analysé sous

l'angle de la qualité. La BCVs poursuit la coopération avec les autres Banques Cantonales pour disposer de centres de compétences communs dans les secteurs toujours plus pointus de l'activité bancaire.

RISQUES

La prise et la gestion des risques font partie intégrante des activités de la Banque. Pour la BCVs, la gestion optimale des risques est un facteur de succès de l'entreprise.

La Banque formule et met en application sa politique générale des risques ; elle revoit chaque année ses limites de risques. Cette politique permet de prendre en compte la gestion préventive des risques comme partie intégrante de la stratégie de la Banque. Elle exprime la volonté et la philosophie de l'établissement quant à la prise de risques, et définit l'organisation, les compétences et les responsabilités pour chaque type de risque. Elle fixe de manière impérative les standards qualitatifs et quantitatifs permettant l'identification, la mesure, la prise, la gestion, le contrôle et la surveillance des risques, ainsi qu'un système de limites. Dans son organisation, la BCVs applique le principe de la séparation de fonctions.

Exercice 2015

Bénéfice net en légère augmentation

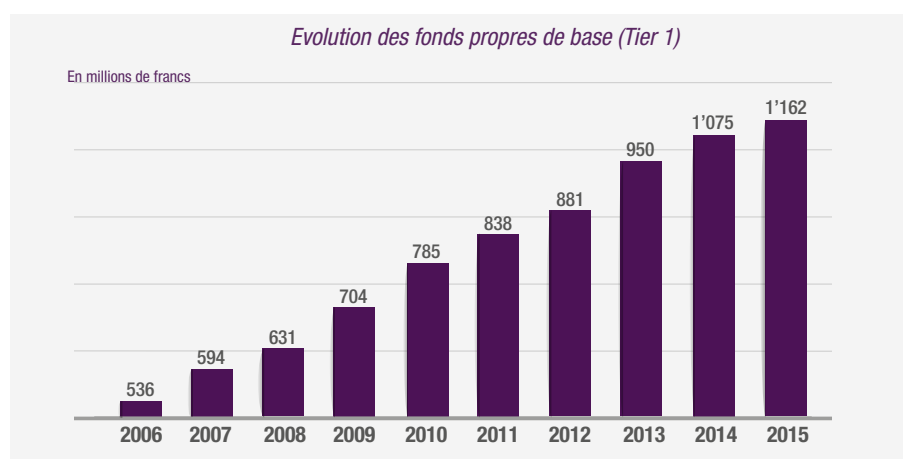
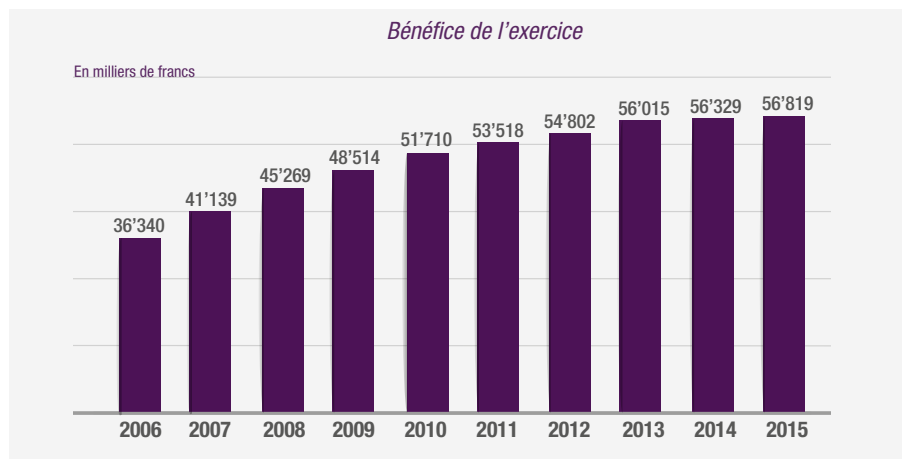
La Banque Cantonale du Valais réalise un bon exercice 2015 en dépit d'un climat économique incertain et de profonds changements dans les conditions-cadres bancaires. Le bénéfice net atteint CHF 56,8 millions, en augmentation de 0,9%. Ces bons résultats permettent à la BCV de renforcer ses fonds propres et de dépasser l'objectif stratégique fixé à 200% des fonds propres nécessaires minimaux.

Les avances à la clientèle progressent de 5%, pour atteindre CHF 10,910 milliards. Cette augmentation est principalement due aux créances hypothécaires qui enregistrent une croissance de 6%. Cette importante progression traduit une croissance qualitative conforme à la stratégie de la BCV en matière d'octroi de crédits, sans affaiblissement de la politique des risques. L'épargne privée progresse également en 2015 pour atteindre CHF 3,718 milliards.

Le résultat des opérations d'intérêts enregistre une diminution de 6,1%. L'introduction des taux d'intérêt négatifs, décidée par la Banque Nationale Suisse (BNS), a renchéri le coût des opérations de couverture de la Banque. Le résultat des opérations de commissions connaît également une contraction, due notamment à la baisse des revenus sur les commissions des fonds de placement tiers et sur les opérations de courtage, alors que les activités de négoce et les autres résultats ordinaires affichent une très nette augmentation.

Malgré une hausse des charges d'exploitation, due notamment aux charges du personnel et aux charges liées à la garantie de l'Etat (CHF 3,9 millions, payés pour la première fois durant l'exercice 2015), à l'informatique ainsi qu'à la restructuration du capital-actions de la BCV, le ratio coûts/revenus (Cost Income Ratio) avant amortissements est de 46,9%, ce qui place toujours la BCV parmi les banques les plus efficaces de Suisse.

La BCV poursuit le renforcement de ses fonds propres à hauteur de CHF 76 millions. Le ratio relatif aux fonds propres de base (Tier 1) progresse de manière importante pour atteindre 16,4% au 31 décembre 2015. La BCV a ainsi désormais



dépassé l'objectif stratégique fixé à 16%, qui correspond aux 200% de couverture des fonds propres nécessaires minimaux. Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 11 mai 2016 le versement d'un dividende inchangé de 27% par action pour les titulaires d'ac-

tions nominatives A et de 16% pour les actions nominatives B, à l'exception de celles résultant de l'augmentation de capital qui a eu lieu en février 2016, qui ne donnent pas droit au dividende pour l'exercice social 2015.



2015*
WALAIS I WALLIS
+1815



Membres de l'organisation, bénévoles et ambassadeurs affichaient fièrement les couleurs de la fête (ici le skieur Didier Défago).

2015*
VALAIS | WALLIS
+1815

VALAIS | WALLIS
+1815

CHRONOLOGIE ET FAITS MARQUANTS 2015

NOUVEAU DIRECTEUR À LA TÊTE DE LA RÉGION DE SION – 26 FÉVRIER 2015

Michel Rappaz, directeur de la région de Sion, l'une des cinq régions constituant le réseau de la BCVs, a fait valoir son droit à la retraite anticipée. A ce poste depuis 1998, Michel Rappaz a su, grâce à ses qualités humaines et professionnelles, faire prospérer la BCVs dans le Valais central. Pour lui succéder, la Direction générale a désigné Jean-Yves Pannatier, jusqu'alors directeur du *département retail, marketing et communication*, charge qu'il a toutefois continué d'assumer, jusqu'à fin juin 2015, en parallèle à ses nouvelles fonctions, afin de terminer les mandats en cours et permettre une transmission harmonieuse des activités. Entré à la BCVs en 1993 en qualité de responsable marketing réseau, Jean-Yves Pannatier a successivement occupé des postes à responsabilités dans les domaines du marketing, de la vente, des produits bancaires, de la communication d'entreprise, des canaux de distribution ou encore du réseau. Membre de direction depuis 2001, il assumait depuis 2009 la responsabilité du *département retail, marketing et communication* avec une activité centrale de conduite et de gestion du marché des clients privés. Agé de 52 ans, marié et père de quatre enfants adultes, il est domicilié à Vétroz.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - 21 MAI 2015 À LA SALLE POLYVALENTE DE CONTHEY

L'Assemblée générale ordinaire de la Banque Cantonale du Valais s'est tenue le jeudi 21 mai 2015, à la Salle polyvalente de Conthey en présence de 700 actionnaires, représentant 82,68% du capital. Ces assises annuelles ont clôturé le 22^e exercice de la Banque Cantonale du Valais SA. Grâce aux bons résultats 2014, les actionnaires ont approuvé le versement d'un dividende inchangé par rapport à celui de 2013 de 27% par action au porteur et de 16% pour les actions nominatives détenues par l'Etat du Valais.

Les actionnaires présents ont également donné décharge aux organes responsables et renouvelé le mandat de révision selon le code des Obligations à la société PricewaterhouseCoopers SA à Sion.



Michel Rappaz passe le relais à Jean-Yves Pannatier à la tête de la région de Sion



Assemblée générale des actionnaires, salle polyvalente de Conthey, jeudi 21 mai 2015



Le Conseil d'administration autour de son Président Jean-Daniel Papilloud et Pascal Perruchoud, Président de la Direction générale (à droite).

RÉSULTATS SEMESTRIELS – 29 JUILLET 2015

Conformément aux perspectives annoncées en début d'exercice, la Banque Cantonale du Valais présente, au terme du premier semestre 2015, un résultat opérationnel en retrait. Le bénéfice net se monte à 30,7 millions de francs, soit une augmentation de 1%. Les taux d'intérêt négatifs et l'abandon du cours plancher franc/euro décidé par la Banque nationale suisse (BNS) ainsi que la rémunération de la garantie de l'Etat affectent tout particulièrement ces résultats. Le bénéfice brut (*cash flow*) s'établit à 60,4 millions de francs à la mi-année, en retrait de 11,1% par rapport à l'exercice précédent. Le bénéfice de 9,9 millions de francs résultant de la vente de la participation Swisscanto a été intégralement transféré aux réserves pour risques bancaires généraux, dont l'attribution totale est de 25 millions de francs en renforcement des fonds propres. Le bilan augmente quant à lui de 560 millions de francs à 13,7 milliards de francs (+ 4,2%).

RENCONTRES DES ACTIONNAIRES – 8 OCTOBRE 2015 À LA SIMPLON- HALLE DE BRIGUE ET 5 NOVEMBRE 2015 AU CERM DE MARTIGNY

La convivialité était une fois de plus au rendez-vous des deux rencontres des actionnaires de la Banque Cantonale du Valais. Plus de 1'000 personnes étaient présentes le 8 octobre 2015 à la Simplon-

halle de Brigue, alors que près de 1'600 invités ont garni les travées du CERM de Martigny pour la soirée des actionnaires du Valais romand. Ces traditionnels rendez-vous informels d'automne permettent aux organes dirigeants de la Banque d'informer les actionnaires et leurs proches sur la stratégie, les dossiers d'actualité et la marche des affaires.



Rencontre des actionnaires du Haut-Valais, *Simplonhalle* de Brigue, jeudi 8 octobre 2015



Rencontre des actionnaires du Valais romand, *CERM* de Martigny, jeudi 5 novembre 2015

NOUVEAU RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION ET DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL – 2 NOVEMBRE 2015

Pour succéder à Jean-Yves Pannatier, qui a repris la direction de la région de Sion, la Direction générale a nommé Albert Gaspoz au poste de responsable de la communication de la Banque Cantonale du Valais, avec le titre de directeur adjoint.



Albert Gaspoz

Entré en fonction le 2 novembre 2015, il assume également la responsabilité de l'état-major général depuis janvier 2016. Albert Gaspoz est né en 1973, marié et père de 3 enfants; il est domicilié à Grimisuat.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE – 17 DÉCEMBRE 2015 AU CERM À MARTIGNY

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires et l'Assemblée spéciale des titulaires d'actions au porteur de la BCVs, réunies ensemble le 17 décembre 2015 au CERM de Martigny, ont approuvé à une très large majorité l'ensemble des propositions qui leur étaient soumises par le Conseil d'administration en vue de restructurer le capital-actions de la BCVs, d'introduire une action nominative unique (et donc un dividende unique) et d'augmenter le capital-actions de la BCVs d'un montant nominal de CHF 8 millions à CHF 158 millions. Ces décisions font suite à l'acceptation le même jour par le Grand Conseil du Can-

ton du Valais de l'opération de restructuration du capital-actions de la BCVs ainsi qu'à la signature d'un accord, conclu entre le Canton du Valais et la BCVs, permettant l'octroi de droits d'achat négociables en bourse aux titulaires d'actions au porteur.

Les nouveaux statuts de la BCVs ont par ailleurs été approuvés par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (Finma) le 11 décembre 2015.

LA BCVs SIGNE UN ACCORD DANS LE CADRE DU PROGRAMME AMÉRICAIN DE RÉGULARISATION FISCALE – 23 DÉCEMBRE 2015

La Banque Cantonale du Valais et le Département de Justice américain (DoJ) ont conclu un accord extrajudiciaire de non-poursuite pénale (Non Prosecution Agreement) dans le cadre de l'arrangement passé en août 2013 entre le Département fédéral des finances et le DoJ. La signature de cet accord, qui prévoit le versement d'un montant de CHF 2,3 millions, met un terme à la procédure impliquant la participation de la BCVs au programme américain de régularisation fiscale.

L'accord signé n'aura aucune incidence sur le résultat de l'exercice en cours, le montant nécessaire ayant été provisionné en 2013. Ce dénouement lève toute incertitude liée aux relations de la Banque Cantonale du Valais avec sa clientèle américaine.

LES BANQUES CANTONALES

La BCVs fait partie du groupe des Banques Cantonales, réunissant 24 établissements autonomes et gérés selon des principes économiques. Ces établissements bancaires se distinguent notamment par leur stabilité, la qualité de leurs services et leur forte volonté de proximité avec leurs clients. Grâce à leur vaste réseau – près de 800 succursales et plus de 1600 Bancomat – les Banques Cantonales sont présentes dans l'ensemble de la Suisse, où elles proposent une vaste gamme de produits et services. Leurs propriétaires – que ce soit pour la totalité du capital ou en tant qu'actionnaires majoritaires – sont les cantons. A travers cette association à vocation nationale, les Banques Cantonales marquent profondément le système bancaire suisse.

Le groupe des Banques Cantonales occupe plus de 18'000 personnes et détient – avec un bilan de l'ordre de 562 milliards de francs – environ 30% du marché bancaire suisse.

Les Banques Cantonales appliquent une politique commerciale fiable et axée sur le long terme et jouent un rôle de stabilisateur dans leurs économies régionales respectives. Elles figurent parmi les plus importants fournisseurs de services financiers de la Suisse et constituent un groupe bancaire puissant à l'échelon national et local.



Assemblée générale extraordinaire, CERM à Martigny, jeudi 17 décembre 2015

INFORMATIONS AUX INVESTISSEURS

PERFORMANCE POSITIVE EN 2015

L'action au porteur BCVs réalise une performance positive de 17,97% durant l'exercice 2015. Son cours, comprenant également le versement d'un dividende de 27 francs par titre, a enregistré une augmentation de 101,50 francs, passant de 715 francs au 31 décembre 2014 à 816,50 francs au 31 décembre 2015.

Sur ces cinq dernières années, les perfor-

mances de l'action BCVs sont sensiblement supérieures à celles de la moyenne des actions bancaires.

Grâce aux bons résultats de l'exercice 2015, la BCVs peut affecter 76 millions de francs au renforcement de ses fonds propres: attribution de 49 millions de francs aux réserves pour risques bancaires généraux et de 27 millions de francs de dotation à la réserve légale issue du bénéfice, selon proposition

qui sera faite à l'Assemblée générale du 11 mai 2016.

Cet accroissement de fonds propres influence positivement la valeur de l'action.

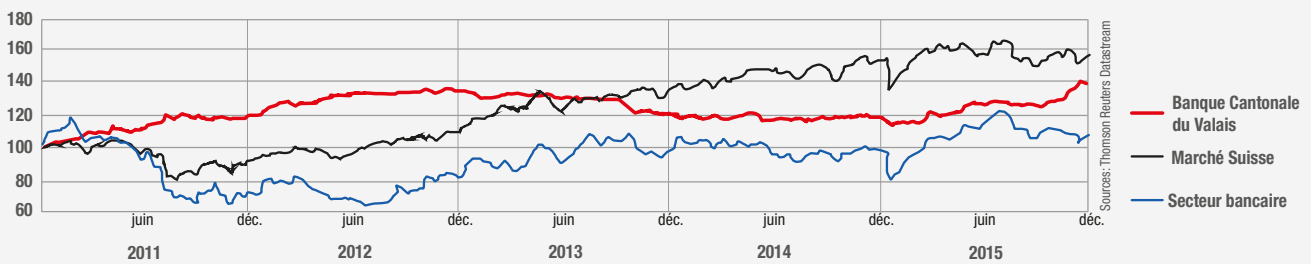
13'850 ACTIONNAIRES

Au 31 décembre 2015, la BCVs comptait 13'850 actionnaires au porteur (actionnaires connus ayant déposé leurs actions dans un dossier titres de la BCVs).

Evolution du dividende de l'action au porteur BCVs¹

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 ¹
Dividende versé par action au porteur (CHF)	10	12	12,5	13	13,75	15	16	17	19	21,5	23,5	25	27	27	27
Evolution en %		20%	4,2%	4%	5,8%	9,1%	6,7%	6,25%	11,8%	13,2%	9,3%	6,4%	8%	-	-

Evolution relative de l'action BCVs



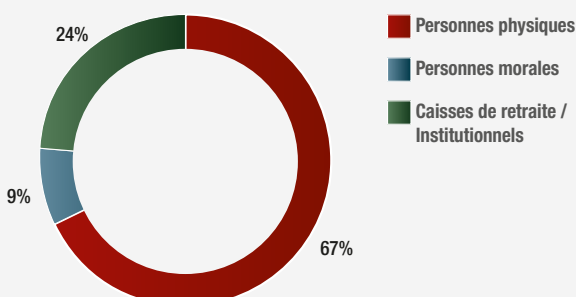
Cotation	SIX		
Prix nominal de l'action	CHF 100.-		
Numéro de valeur	28'873		
Numéro ISIN	CH0000288735		
Symbole de cotation	Telekurs WKB	Bloomberg WKB	Reuters WKB.S

	2011	2012	2013	2014	2015 ¹
Nombre d'actions	400'000	400'000	400'000	400'000	400'000
Cours de fin de période	798,00	874,00	753,00	715,00	816,50
Cours extrêmes	au plus haut	900,00	875,00	761,00	828,00
	au plus bas	680,00	734,00	698,00	688,00
Dividende par action	23,50	25,00	27,00	27,00	27,00 ¹
Rendement du dividende	2,9%	2,9%	3,6%	3,8%	3,3% ¹

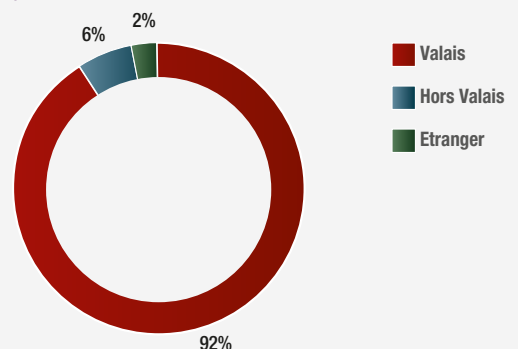
¹Selon proposition à l'Assemblée générale du 11.05.2016

¹Avant le processus de restructuration du capital-actions de la BCVs qui s'est déroulé en 2016.

Répartition selon le détenteur



Répartition des clients actionnaires selon leur domicile



Situation économique

La croissance de l'économie mondiale poursuit depuis deux ans une trajectoire modeste. Bien que la situation conjoncturelle des pays industrialisés se soit raffermie, les pays émergents, freinés par des problèmes structurels importants, tels que la dette publique et le faible coût des matières premières, apparaissent comme le maillon faible de l'économie mondiale.

Celle-ci est également enrayée par la Chine qui connaît des turbulences boursières et qui se réoriente vers un développement plus domestique. Ainsi, une reprise solide des pays émergents n'aura sûrement lieu qu'à partir de 2017. Du côté des Etats-Unis, la hausse des revenus et la force de la conjoncture intérieure devraient permettre une accélération de la croissance. En Europe de l'Ouest, la croissance réelle du PIB connaîtra une légère augmentation en 2016.

Selon BAKBASEL, les Etats-Unis passeront d'une croissance réelle du PIB de 2,1% en 2015 à 2,8% en 2016. L'Europe connaîtra une très légère augmentation de 1,8% en 2015 à 2,1% en 2016.

CONJONCTURE SUISSE

Bien qu'au cours du deuxième trimestre 2015 l'économie suisse s'est mieux développée qu'attendu, le choc de l'abandon du taux plancher n'en est pas pour autant entièrement surmonté. L'instabilité des indicateurs conjoncturels montre que, pour les entreprises suisses, la force du franc reste un fardeau. Cette situation pourrait freiner les investissements, avec cependant un certain décalage temporel. Les pronostics pour l'année 2016 semblent pourtant plutôt favorables pour la conjoncture du pays, grâce à la dévaluation lente mais graduelle du franc suisse et la conjoncture favorable des pays industrialisés. De plus, la consommation privée stimule fortement la croissance du pays. Dans l'ensemble, une expansion sensible de l'économie suisse semble envisageable.

Selon BAKBASEL, la croissance réelle du PIB, en légère augmentation grâce à la consommation privée, est passée de 0,8% à 1,2% entre 2015 et 2016 malgré l'abandon du taux plancher.

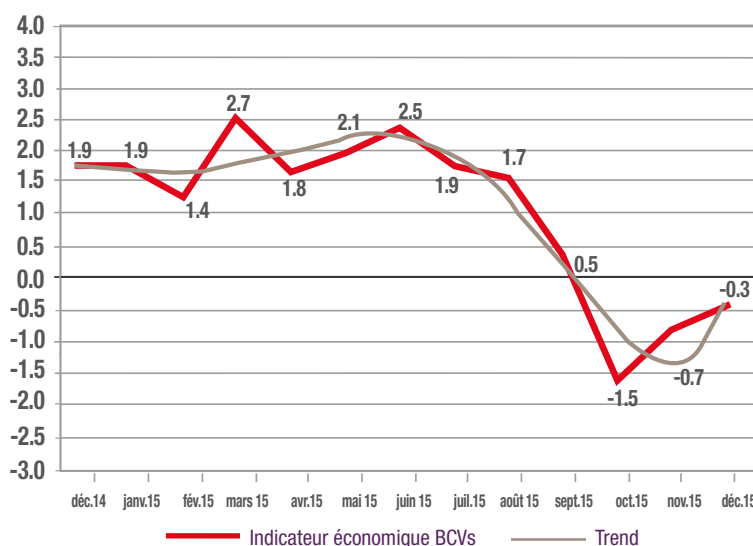
CONJONCTURE VALAISANNE

Le canton du Valais finit l'année 2015 avec un PIB en stagnation, faisant moins bien que la moyenne suisse en légère expansion. Cette stagnation est expliquée d'abord par l'abandon du taux plancher en janvier 2015. Avec comme conséquences un renchérissement des biens d'exportation valaisans vers la zone euro, mais aussi un effet négatif sur le secteur de l'hébergement. Cependant, la diminution de la création de valeur dans le secteur de la construction, engendrée entre autres par l'initiative sur les résidences secondaires, reste la raison la plus importante de cette stagnation. L'évolution de la valeur ajoutée brute dans ce secteur devrait ralentir de -4,8% en 2015 à -8,2% en 2016.

Bien que le PIB national bénéficiera

d'une meilleure dynamique en 2016, la conjoncture valaisanne devrait stagner par rapport à l'année précédente. La *Lex Weber* impactera de manière importante sur tout le secteur secondaire. On assistera en Valais à un redimensionnement de l'activité de la construction et du logement. BAKBASEL prévoit pour ce secteur un recul de la valeur ajoutée en 2016 (-2,4%). Cependant, l'affaiblissement progressif du franc et l'amélioration de la conjoncture mondiale, dynamisée par les pays industrialisés, laissent présager une meilleure situation pour les exportations valaisannes. Quant au secteur valaisan des services, une progression d'environ 1% est attendue en 2016. Les influx positifs seront à nouveau issus de la finance et du secteur public.

BCVs - Indicateur économique du Valais



dixième ou du centième de pour cent par année, mais la progression est régulière. Sur dix ans, de 2004 à 2014, ce poids est passé de 23,4% à 24,0%. Durant cette période, le secteur primaire a vu sa valeur ajoutée se replier en Suisse romande (-0,2% en moyenne par an), alors qu'elle a progressé sur le plan national (+0,2%). Dans le secondaire (+2,8%) et le tertiaire (+2,6%) romands, les taux de croissance annuels ont été supérieurs à la moyenne nationale (+2,3% et +2,4%, respectivement).

Mieux que l'Union Européenne

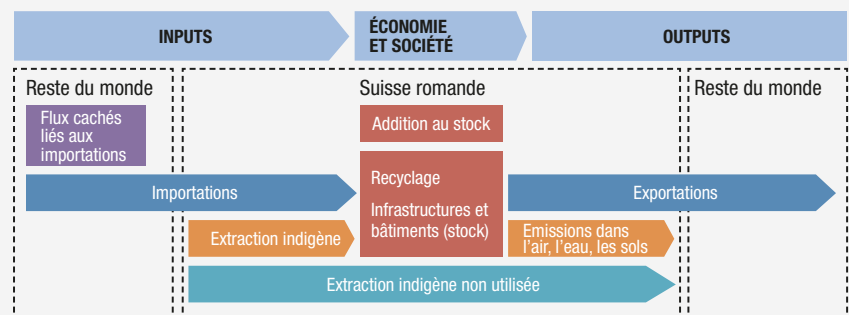
L'économie romande a également continué de se distinguer sur le plan européen en 2014. Avec une croissance de 2,1%, elle a été plus dynamique que l'Union européenne (UE) dans son ensemble (+1,3%) et que plusieurs des principales économies de cette dernière, l'Allemagne (+1,5%), la France (+0,4%) ou l'Italie (-0,5%). La région a aussi été plus dynamique que le Japon (+0,4%). Sa croissance s'est en revanche inscrite en retrait par rapport à celle des Etats-Unis (+2,4%) ou du Royaume-Uni (+2,6%).

LA SUISSE ROMANDE MOINS GOURMANDE EN RESSOURCES

Le principal indicateur économique traditionnel, le produit intérieur brut (PIB), mesure la richesse créée dans une région. Mais qu'en est-il des ressources consommées pour y parvenir? Alors que les ressources de la planète sont limitées, cette question suscite une attention croissante et de nouveaux indicateurs sur la consommation de minéraux, d'agents énergétiques, de végétaux ou d'animaux mettent en évidence les supports à partir desquels les richesses économiques peuvent être générées. Ces indicateurs sont le pendant dans le monde

Comptabilité physique dans le détail

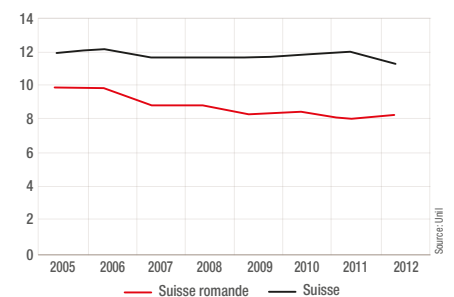
Comme la comptabilité économique, la comptabilité physique repose sur l'analogie du fonctionnement d'un organisme. Il y a d'abord les flux entrants. Pour l'organisme, ce sont entre autres l'air, l'eau et la nourriture; pour la comptabilité économique, ce sont notamment les importations; pour la comptabilité physique, il s'agit des matières importées et de celles qui sont extraites ou produites sur le territoire: produits semi-finis ou finis, végétaux ou animaux, minéraux, énergie ou autres matières premières. Il y a ensuite une transformation interne et des flux sortants, exportations ou émissions dans la nature. A l'instar d'une comptabilité économique, les soustractions de flux entrants et sortants donnent un bilan de l'activité sous l'angle de la consommation de ressources. Le schéma ci-dessous résume cette analogie.



physique de la comptabilité économique (ou monétaire) et sont regroupés sous le nom de *comptabilité physique*. Depuis quelques années, des comptabilités physiques existent pour de nombreux pays. En Suisse, des données sont publiées depuis une décennie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Si la Suisse se montre relativement peu gourmande en ressources matérielles en comparaison avec d'autres économies industrialisées, la Suisse romande l'est encore moins. C'est ce que révèle la première comptabilité physique de la Suisse romande, établie à la demande des banques cantonales romandes par le *Groupe Ecologie industrielle* de l'Institut des dynamiques de la surface terrestre de la Faculté des géosciences et de l'environnement de l'Université de Lausanne. Alors

Consommation indigène par habitant En tonne par habitant



que le PIB mesure la création de richesse dans une région, ces indicateurs mettent en évidence les ressources consommées pour y parvenir: gravier et autres minéraux, agents énergétiques, produits agricoles et sylvicoles, produits semi-finis et finis. Ainsi, quand les Suisses utilisent en moyenne chaque année 11,5 tonnes de matière par habitant, les Romands en emploient, pour leur part, 26,5% de moins, soit 8,4 tonnes (chiffres 2012). De même, pour chaque tonne de matière utilisée, la Suisse romande génère 8420 francs de PIB, 19,6% de plus que la moyenne suisse (6766 francs). La productivité matérielle plus élevée de la Suisse romande s'explique par une économie plus tertiaisée. Globalement, la consommation intérieure romande de matière s'est élevée en 2012 à 17 millions de tonnes, soit 18,8% de celle de la Suisse dans son ensemble (92 millions de tonnes).

En 2014, la Suisse romande affiche

- un PIB nominal de 155,2 milliards de francs
- un poids d'un quart (24,0%) du PIB suisse
- un PIB en hausse de 2,1% en termes réels (corrégés de l'inflation)
- une dynamique économique en ligne avec celle de l'ensemble de la Suisse

En 2015, le PIB de la Suisse romande devrait

- poursuivre sa hausse au rythme de 0,8%
- progresser à un rythme similaire à celui du PIB suisse

En 2016, le PIB de la Suisse romande devrait

- augmenter encore de 1,4% en termes réels
- afficher un rythme de croissance un peu plus bas que celui du PIB suisse

Diagnostic du marché immobilier valaisan

Pour la deuxième année consécutive, la Banque Cantonale du Valais et la Chambre immobilière du Valais (CIV) ont mandaté le cabinet de conseils *Wüest & Partner*, pour réaliser une analyse du marché immobilier valaisan* portant sur le marché de la villa, de la PPE, du locatif et des bureaux ainsi que des résidences secondaires.

Publié pour la première fois en juin 2014, ce diagnostic est répété en 2015 et 2016 afin d'en mesurer l'évolution et de fournir ainsi aux acteurs économiques et politiques des informations pertinentes et actuelles.

La décision de la Banque nationale suisse (BNS) du 15 janvier dernier d'abolir le taux plancher entre le franc suisse et l'euro, risque de mettre l'économie suisse à rude épreuve.

Selon les prévisions les plus optimistes (institut BAKBasel), la chute de l'euro devrait réduire la croissance du PIB à 1% cette année. Néanmoins, de fortes incertitudes demeurent quant à la réalisation de ces prévisions. Les perspectives pour l'économie valaisanne fortement orientée vers le tourisme et l'industrie exportatrice pourraient être encore plus sombres si l'appréciation de la monnaie nationale se maintenait à terme.

DES INCERTITUDES SUPPLÉMENTAIRES À MOYEN TERME

Le contexte réglementaire actuel est complexe : la mise en œuvre de l'initiative sur les résidences secondaires (Lex Weber) et l'application cantonale de la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) pourraient avoir des répercussions tout aussi importantes que le franc fort sur le marché immobilier. De plus, une incertitude demeure avec la mise en application concrète à l'horizon 2017 des contingents d'étrangers suite à l'initiative contre l'immigration de masse.

Avec des perspectives de croissance de l'emploi à la baisse et un recul de l'immigration, la demande immobilière pourrait en effet diminuer à moyen terme. Pour 2015, la croissance démographique valaisanne toujours aussi solide, le maintien par la BNS des taux d'intérêt à des niveaux très bas et la baisse continue des prix à la consommation soutiennent

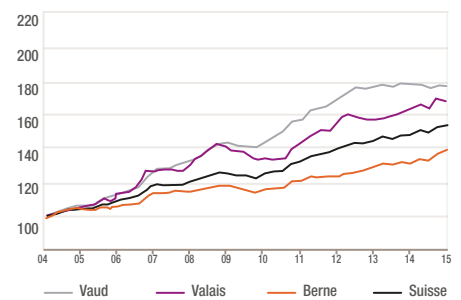
encore le pouvoir d'achat et donc la demande de logements, même si cette demande pourrait légèrement diminuer suite à un léger recul de l'immigration.

TENDANCE : REcul DES PRIX EN 2015

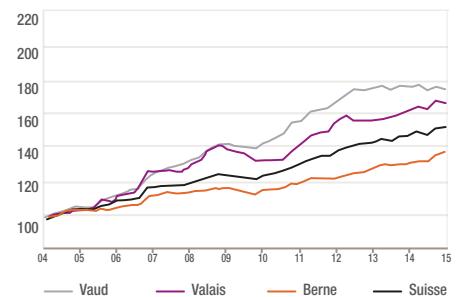
Avec une demande en retrait et une offre à la hausse, les prix dans le résidentiel pourraient au final légèrement baisser en 2015. Cette baisse est d'ailleurs déjà constatée dans les prix de l'offre (annonces). Par contre, les prix de transactions pour le logement en propriété ont encore légèrement progressé ces derniers mois, à faible niveau. Ceci est le signe d'un marché où les exagérations des prix demandés par les vendeurs sont aujourd'hui corrigées, faute de pouvoir aboutir à une transaction. Par ailleurs, on constate toujours une aussi grande disparité entre les régions valaisannes. C'est dans le segment du haut de gamme, en particulier dans les stations, que l'inadéquation entre l'offre et la demande est le plus clairement observée. Les taux hypothécaires très bas continuent par contre de soutenir l'acquisition de villas et de PPE à des prix abordables.

**Commanditée par la BCVs et la CIV, cette étude traduit la volonté commune de ces deux institutions de se doter d'informations de qualité afin de renforcer leur expertise et d'accompagner avec pertinence le marché immobilier valaisan dans ses mutations.*

Indices des prix de transaction (PPE)
Objet moyen (base 100 : 1^{er} trim 2004)



Indices des prix de transaction
(maisons individuelles)
Objet moyen (base 100 : 1^{er} trim 2004)



Principales tendances
sur le marché immobilier pour 2015

Canton du Valais	Offre	Demande	Prix
PPE	↗	↘	↘
Villas	↗	↘	↘
Immeubles résidentiels	↗	↘	↘
Immeubles commerciaux	→	↘	↘



Au terme du cortège, la partie officielle sur la Place de la Planta avec les allocutions, dans l'ordre, de Jean-Michel Cina, conseiller d'Etat et président du comité de pilotage du Bicentenaire, Marcel Maurer, président de Sion, Nicolas Voide, Président du Grand Conseil, Stéphane Rossini, Président du Conseil national, Jacques Melly, Président du Conseil d'Etat et Johann Schneider-Ammann, Conseiller fédéral. Monique Albrecht, vice-chancelière de l'Etat du Valais officiant en tant que maîtresse de cérémonie.



EVOLUTION DU BILAN

L'année 2015 a été caractérisée par l'annonce de la BNS de l'abandon du taux plancher EUR/CHF et un climat d'incertitude économique engendré par la crise grecque, le ralentissement de la croissance chinoise et des pays émergents, une hausse tardive des taux américains ainsi que le manque de dynamisme européen. Le brusque renchérissement du franc suisse a entraîné un ralentissement conséquent de la conjoncture helvétique et valaisanne, avec une croissance faible.

L'économie valaisanne génère un produit intérieur brut dont l'évolution demeure inférieure à celle de la Suisse, en raison notamment du poids des activités pénalisées par la cherté du franc suisse (industries exportatrices, tourisme, en particulier l'hébergement et la restauration) et la dégradation conjoncturelle. En dépit de ce climat économique incertain et de profonds changements dans les conditions-cadres bancaires, la Banque Cantonale du Valais réalise un bon exercice 2015.

La somme au bilan progresse de 6,8% durant l'exercice 2015, soit CHF 891 millions, pour atteindre CHF 13,952 milliards.

ACTIF

Dans le cadre de la gestion de ses liquidités et avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014 de l'ordonnance sur les liquidités des banques (*OLiq*), fixant de nouvelles normes minimales qualitatives et quantitatives, la BCVs a privilégié les placements auprès de la Banque Nationale Suisse (BNS). Le poste *liquidités* croît de CHF 509 millions à CHF 1,990 milliard.

Les *avances à la clientèle* augmentent de CHF 520 millions, soit 5%, pour atteindre CHF 10,910 milliards. Cette augmentation est principalement due aux *créances hypothécaires* qui enregistrent une croissance de CHF 481 millions (6%) à CHF 8,451 milliards. Cette importante progression traduit une croissance qualitative conforme à la politique de la BCVs en matière d'octroi de crédits, notamment en ce qui concerne le respect des normes d'avance, de la tenue de la charge financière et la capacité du débiteur à amortir la dette.

Les *créances sur la clientèle* sont en augmentation de CHF 39,3 millions, essentiellement auprès des corporations de droit public. Avec un total de CHF 2,460 milliards, cette rubrique démontre la volonté de la BCVs de continuer à assumer sa mission à l'égard de l'économie valaisanne.

Les *immobilisations financières* (CHF 287,6 millions) comprennent les titres acquis à des fins de placement ainsi que les

immeubles destinés à la vente. Ce poste diminue de manière importante, d'un montant de CHF 111,3 millions de francs, soit 27,9%, en raison essentiellement du non renouvellement d'obligations en francs suisses et monnaies étrangères. La position des *immeubles à vendre* poursuit sa forte régression avec une baisse de 35% ou CHF 9,3 millions en 2015, pour atteindre CHF 17,3 millions de francs.

Les *immobilisations corporelles*, essentiellement constituées des immeubles à usage de la Banque, immeubles en location et mobilier, se chiffrent à CHF 94,7 millions, en diminution de 3,6%. Des investissements nets de CHF 6,5 millions et des amortissements pour CHF 10 millions ont été comptabilisés dans cette rubrique.

PASSIF

Dans le cadre de la gestion de ses liquidités, la Banque a été très active sur le marché interbancaire. Ainsi, les *engagements envers les banques* croissent de CHF 515,4 millions ou 64,7% à CHF 1,312 milliard.

Dans un contexte de taux bas, la BCVs a décidé de diminuer les *engagements résultant des dépôts de la clientèle* de CHF 260,9 millions, en particulier les *créances à vue et à terme*. Dans la gestion du bilan, cette baisse est compensée par l'émission, à des conditions très favorables, de trois emprunts obligataires d'une durée de 6 à 10 ans, pour un montant de CHF 450 millions. Les emprunts et *prêts des centrales d'émission de lettres de gage* ont ainsi augmenté de CHF 509 millions (+32,2%) pour se fixer à CHF 2,090 milliards.

L'épargne privée quant à elle progresse de CHF 36,2 millions, pour un total de CHF 3,718 milliards.

Avec l'introduction des nouvelles normes comptables (PCB), Les correctifs de valeur et provisions pour risque de défaillance ont essentiellement été portés en diminution des créances sur la clientèle. Dès lors, les provisions se montent désormais à CHF 6,8 millions. Les fonds propres de base se composent

du capital-actions de CHF 150 millions, inchangé durant l'exercice, des *réserves pour risques bancaires généraux*, en progression de CHF 49 millions, à CHF 428,4 millions, de la réserve légale issue du bénéfice en augmentation de CHF 27 millions, selon la proposition qui sera soumise à l'Assemblée générale ainsi que de la créance de rang subordonné de l'Etat du Valais de CHF 50 millions, qui a qualité de fonds propres de base supplémentaires. Ces fonds propres de base (*Tier 1*) s'élèvent à CHF 1,162 milliard fin 2015, en augmentation de CHF 86,3 millions.

Les bons résultats de l'exercice 2015 ainsi que la vente de la participation dans Swisscanto, qui a dégagé un bénéfice de CHF 9,9 millions (intégralement transféré aux *réserves pour risques bancaires généraux*), permettent à la BCVs de poursuivre le renforcement de ses fonds propres et d'améliorer sa solidité financière.

COMPTE DE RÉSULTAT

Sur fond d'incertitudes économiques, la Banque Cantonale du Valais réalise des résultats opérationnels conformes à ses attentes.

Principale source de revenus de la Banque, le *résultat des opérations d'intérêts* enregistre une diminution de CHF 10,3 millions (6,1%) à CHF 158,6 millions. L'introduction des taux d'intérêt négatifs, décidée par la Banque Nationale Suisse (BNS), a renchéri le coût des opérations de couverture de la Banque.

En raison du durcissement du cadre réglementaire régissant l'activité de gestion de fortune, la BCVs enregistre une diminution de CHF 2 millions (5,4%) à CHF 35,8 millions, du *résultat des opérations de commissions et des prestations de service*, malgré une augmentation des revenus liés aux mandats de gestion. La baisse a trait en particulier aux revenus des commissions sur fonds de placement tiers et des opérations de courtage.

La croissance mondiale s'est poursuivie en 2015, à un rythme modéré d'environ 3,1%. Si la croissance américaine a été de 2,5%, celle de l'Europe n'a atteint qu'un modeste 1,5%. La Suisse, de son côté, a fortement souffert de l'appréciation du franc et ce brusque renchérissement a entraîné un ralentissement conséquent de sa conjoncture, avec une croissance de 1%.

Malgré un environnement boursier difficile, marqué par une grande volatilité, le montant des Dépôts titres de la BCVs se maintient à CHF 7,090 milliards.

Le *résultat des opérations de négoce* affiche un profit de CHF 19,6 millions, en augmentation de 37,4%. Cette rubrique est composée principalement des produits des devises. Avec CHF 8,5 millions, les *autres résultats ordinaires* présentent une hausse de CHF 2 millions, soit 30,2%, liée essentiellement à l'augmentation des *produits des participations et aux résultats d'aliénations d'immobilisations financières*.

Les charges d'exploitation augmentent de 9,5% à CHF 104,4 millions. Les charges du personnel se montent à CHF 67,4 millions, soit une hausse de 2,8%, due en particulier à l'augmentation des effectifs dans le réseau des succursales. Les autres charges d'exploitation atteignent CHF 36,9 millions, en hausse de CHF 7,2 millions, en raison notamment des charges liées à la rémunération de

la garantie de l'Etat (CHF 3,9 millions, payés pour la première fois durant l'exercice 2015), à l'informatique ainsi qu'à la restructuration du capital-actions de la BCVs.

Ces charges supplémentaires influencent le ratio coûts/revenus avant amortissements, qui passe de 41,9% à 46,9%. Cependant, la BCVs figure toujours parmi les banques les plus efficaces de Suisse.

Les corrections de valeurs sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles se montent à CHF 10,8 millions de francs, montant identique à 2014. Le poste *variation des provisions et autres corrections de valeur*, pertes enregistre une libération nette de l'ordre de CHF 3 millions.

Le résultat opérationnel se monte à CHF 110,4 millions, en baisse de 8,2%. Les taux d'intérêt négatifs et l'abandon du cours plancher franc/euro décidés par la BNS, la rémunération de la garantie d'Etat ainsi que les coûts liés à la restructuration du capital expliquent ce résultat.

Le bénéfice net de l'exercice 2015 atteint CHF 56,8 millions, en augmentation de 0,9%, après l'attribution nette de 49 millions de francs aux *réserves pour risques bancaires généraux* (assimilables à des fonds propres). Un montant de 27 millions de francs sera proposé à l'Assemblée générale à titre de dotation aux réserves issues du bénéfice. Ainsi, la Banque peut attribuer 76 millions de francs au renforcement de ses fonds propres.

Le ratio relatif aux fonds propres de base (*Tier 1*) progresse de manière importante, passant de 15,3% à fin 2014 à 16,4% au 31 décembre 2015. La BCVs a ainsi nettement amélioré sa solidité financière, dépassant désormais l'objectif stratégique fixé à 16%; ce taux correspond aux 200% de couverture des fonds propres nécessaires minimaux.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 11 mai 2016 le versement, en date du 18 mai 2016, d'un dividende inchangé (après *split*) de 27% par action pour les titulaires d'actions nominatives A et de 16% pour les actions nominatives B, à l'exception de celles résultant de l'augmentation de capital qui a eu lieu en février 2016, qui ne donnent pas droit au dividende pour l'exercice social 2015.

La BCVs est bien armée pour relever les nouveaux défis grâce à sa très bonne assise financière et à sa grande capacité d'adaptation. Pour 2016, elle prévoit un volume d'activité dans la continuité des années précédentes, dans un contexte économique incertain, marqué par la grande volatilité des marchés et une pression accrue sur les revenus d'intérêts. L'évolution des autres revenus devrait permettre à la Banque d'atteindre un bénéfice d'exercice 2016 dans la ligne du bon résultat 2015. Grâce à la restructuration du capital qui s'est déroulée avec succès, la Banque Cantonale du Valais dispose désormais d'un capital-actions moderne, simplifié et transparent. Cela permet à la Banque d'envisager un développement positif de son modèle d'affaires tout en poursuivant sa mission de soutien à l'économie et aux entreprises valaisannes. Elle aborde avec confiance et sérénité les années à venir.

BILAN en francs

ACTIFS	ANNEXES	31.12.2015	31.12.2014
• Liquidités		1'989'866'344.05	1'480'970'137.83
• Créances sur les banques	9.16	475'767'240.46	495'151'938.23
• Créances sur la clientèle	9.2, 9.16	2'459'667'424.55	2'420'391'071.30
• Créances hypothécaires	9.2, 9.11, 9.16	8'450'769'816.14	7'970'139'924.76
• Opérations de négoce	9.3	2'516'437.85	1'263'284.20
• Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	9.4	32'005'409.52	44'433'206.53
• Immobilisations financières	9.5, 9.7, 9.11	287'644'168.05	398'928'689.25
• Comptes de régularisation		24'768'885.65	28'609'725.72
• Participations	9.5, 9.6, 9.7	11'536'900.20	15'642'886.05
• Immobilisations corporelles	9.8	94'672'377.93	98'228'269.70
• Autres actifs	9.10	123'130'445.38	108'000'915.53
Total des actifs		13'952'345'449.78	13'061'760'049.10

Total des créances subordonnées 3'505'700.00 3'005'700.00
-dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance 0.00 0.00

PASSIFS	ANNEXES	31.12.2015	31.12.2014
• Engagements envers les banques		1'311'678'711.99	796'262'170.98
• Engagements résultant d'opérations de financement de titres	9.1	73'475'196.00	0.00
• Engagements résultant des dépôts de la clientèle		9'057'655'503.69	9'318'575'682.26
• Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	9.4	166'276'886.41	171'112'923.28
• Obligations de caisse		66'036'000.00	83'197'000.00
• Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	9.15	2'090'000'000.00	1'581'000'000.00
• Comptes de régularisation		32'863'160.90	38'063'471.55
• Autres passifs	9.10	6'786'560.13	6'793'697.12
• Provisions	9.16	6'761'317.40	13'143'468.95
• Réserves pour risques bancaires généraux	9.16	428'400'287.15	379'400'287.15
• Capital social	9.17, 9.20	150'000'000.00	150'000'000.00
• Réserve légale issue du capital		141'523'000.00	141'523'000.00
• Réserve légale issue du bénéfice		374'291'279.74	345'833'996.19
• Propres parts du capital (poste négatif)	9.21	-10'246'778.72	-19'570'990.87
• Bénéfice reporté		25'342.49	96'785.68
• Bénéfice (résultat de la période)		56'818'982.60	56'328'556.81
Total des passifs		13'952'345'449.78	13'061'760'049.10

Total des engagements subordonnés 125'000'000.00 125'000'000.00
-dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance 50'000'000.00 50'000'000.00

OPÉRATIONS HORS BILAN	ANNEXES	31.12.2015	31.12.2014
Engagements conditionnels	9.2, 10.1	30'251'702.88	36'037'926.15
Engagements irrévocables	9.2	331'552'262.95	283'259'638.35
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	9.2	23'857'400.00	23'857'400.00

COMPTE DE RÉSULTAT en francs

	ANNEXES	2015	2014
Résultat des opérations d'intérêts			
• Produits des intérêts et des escomptes	11.2	197'435'966.78	220'682'814.94
• Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		-15'040.76	2'438.98
• Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		8'353'706.25	7'899'875.77
• Charges d'intérêts	11.2	-42'741'920.72	-54'103'025.49
Résultat brut des opérations d'intérêts		163'032'711.55	174'482'104.20
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	9.16	-4'441'271.96	-5'585'142.52
Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts		158'591'439.59	168'896'961.68
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service			
• Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		26'849'619.70	29'093'333.25
• Produit des commissions sur les opérations de crédit		1'642'525.43	1'616'038.09
• Produit des commissions sur les autres prestations de service		12'244'415.43	13'023'607.93
• Charges de commissions		-4'898'023.68	-5'846'028.39
Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		35'838'536.88	37'886'950.88
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur		19'649'165.67	14'301'745.14
Autres résultats ordinaires			
• Résultat des aliénations d'immobilisations financières		5'436'464.40	3'701'659.85
• Produits des participations		2'712'584.50	1'723'913.00
• Résultat des immeubles		795'314.90	881'705.30
• Autres produits ordinaires		0.00	384'232.80
• Autres charges ordinaires		-425'638.37	-147'902.00
Sous-total Autres résultats ordinaires		8'518'725.43	6'543'608.95
Charges d'exploitation			
• Charges de personnel	9.18, 9.22, 11.3	-67'436'698.29	-65'588'557.90
• Autres charges d'exploitation	11.4	-36'921'347.36	-29'717'750.80
- dont rémunération de la garantie de l'Etat		-3'925'222.00	0.00
Sous-total Charges d'exploitation		-104'358'045.65	-95'306'308.70
• Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles	9.6, 9.8	-10'821'337.70	-10'821'651.51
• Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	9.16	2'973'598.79	-1'303'939.00
Résultat opérationnel		110'392'083.01	120'197'367.44
• Produits extraordinaires	11.5	10'033'050.74	311'238.47
• Charges extraordinaires	11.5	-12'125.40	-26'754.97
• Variations des réserves pour risques bancaires généraux	9.16, 11.5	-49'000'000.00	-48'000'000.00
• Impôts	11.8	-14'594'025.75	-16'153'294.13
Bénéfice (résultat de la période)		56'818'982.60	56'328'556.81
Répartition du bénéfice			
• Bénéfice		56'818'982.60	56'328'556.81
• Bénéfice reporté		25'342.49	96'785.68
Bénéfice au bilan		56'844'325.09	56'425'342.49
• Attribution à la réserve légale issue du bénéfice		27'000'000.00	28'000'000.00
• Distribution au moyen du bénéfice au bilan			
16% sur les actions nominatives «B» de 102 millions de francs	9.17	16'320'000.00	17'600'000.00
27% sur les actions nominatives «A» de 48 millions de francs	9.17	12'960'000.00	10'800'000.00
Report à nouveau		564'325.09	25'342.49

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE en milliers de francs

FLUX DE FONDS DU RESULTAT OPERATIONNEL (FINANCEMENT INTERNE)	2015			2014		
	Sources de fonds	Emplois de fonds	Solde	Sources de fonds	Emplois de fonds	Solde
• Résultat de la période	56'819			56'329		
• Variation des réserves pour risques bancaires généraux	49'000			48'000		
• Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles	10'821			10'821		
• Provisions et autres corrections de valeur		6'383		9'777		
• Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes	3'185					
• Délimitations actives	3'841			5'878		
• Délimitations passives		5'200			1'771	
• Dividende de l'exercice précédent		28'400			28'400	
Solde	123'666	39'983	83'683	130'805	30'171	100'634
FLUX DE FONDS DES TRANSACTIONS RELATIVES AUX CAPITAUX PROPRES						
• Capital-actions / capital-participation / capital de dotation						
• Ecritures par les réserves	457			670	1040	
• Modification des propres titres de participation	16'430	7'104		8'890	8'749	
Solde	16'887	7'104	9'783	9'560	9'789	-229
FLUX DE FONDS DES MUTATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS, IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
• Participations	3'306			259	1'222	
• Immeubles	443	1'840			5'538	
• Autres immobilisations corporelles		5'067			8'669	
Solde	3'749	6'907	-3'158	259	15'429	-15'170
FLUX DE FONDS DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE						
Opérations à moyen et long terme (> 1 an)						
• Engagements envers les banques	161'000				78'000	
• Engagements résultant des dépôts de la clientèle		50'000		124'941	126'750	
• Obligations de caisse		17'161			10'311	
• Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts	509'000			241'000		
• Autres engagements		7		101'483		
• Créances sur les banques	30'000				20'000	
• Créances sur la clientèle	1'410			89'463		
• Créances hypothécaires		485'067			279'715	
• Immobilisations financières	5'589				73'306	
• Autres créances		15'130			101'836	
Opérations à court terme						
• Engagements envers les banques	354'416				111	
• Engagements résultant d'opération de financement de titres	73'475					
• Engagements résultant des dépôts de la clientèle		210'920		106'881		
• Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		4'836				
• Créances sur les banques		10'615		198'115	4	
• Créances sur la clientèle		39'437		170'753		
• Opérations de négoce		1'253		160		
• Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	12'428					
• Immobilisations financières	105'696					
Etat de liquidités						
• Liquidités		508'896			427'998	
Solde	1'253'014	1'343'322	-90'308	1'032'796	1'118'031	-85'235

PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES en milliers de francs

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice reporté	Propres parts du capital (poste négatif)	Résultat de la période	TOTAL
Capitaux propres au début de la période de référence	150'000	141'523	345'834	379'400	96	-19'571	56'329	1'053'611
• Plan de participation des collaborateurs / inscription dans les réserves								0
• Augmentation / réduction du capital								0
• Autres apports / injections								0
• Acquisitions de propres parts au capital						-7'104		-7'104
• Aliénation de propres parts au capital						16'429		16'429
• Bénéfice (perte) résultant de l'aliénation de propres parts au capital			-196					-196
• Dividendes et autres distributions			653				-28'400	-27'747
• Autres dotations / (prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux				49'000				49'000
• Autres dotations / (prélèvements) affectant les autres réserves			28'000		-71		-27'929	0
• Bénéfice / Perte (résultant de la période)							56'819	56'819
Capitaux propres à la fin de la période de référence	150'000	141'523	374'291	428'400	25	-10'246	56'819	1'140'812

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2015

1. RAISON SOCIALE, FORME JURIDIQUE ET SIÈGE DE LA BANQUE

La Banque Cantonale du Valais est une société anonyme de droit public au sens de l'article 763 alinéa 1 du Code des obligations, instituée par la Loi sur la Banque Cantonale du Valais du 1^{er} octobre 1991. L'Etat du Valais garantit l'ensemble des engagements non subordonnés de la Banque.

Sa raison sociale exacte est «Banque Cantonale du Valais», respectivement en allemand «Walliser Kantonalbank».

Elle a son siège social à Sion et dispose également de six succursales régionales sises dans le Canton du Valais et inscrites au registre du commerce, soit à Brigue, Viège, Sierre, Sion, Martigny et Monthey.

2. PRINCIPES DE COMPTABILISATION ET D'ÉVALUATION

2.1. Principes généraux

Les principes de comptabilité, de comptabilisation et d'évaluation sont conformes au Code des obligations, à la Loi sur les banques et à son ordonnance ainsi qu'aux prescriptions comptables pour les banques, les négociants en valeurs mobilières et les groupes et conglomerats financiers définies par la circulaire 15/1 de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA et du règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange.

Le bouclage individuel statutaire donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Banque.

La Banque ne publie pas de comptes consolidés, les participations majoritaires étant insignifiantes, au sens de l'art. 35 al. 1 OB.

Les chiffres des annexes ont été arrondis pour les besoins de la publication.

Principes généraux d'évaluation

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation.

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer en raison d'événements passés, dont elle attend un flux d'avantages économiques et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suf-

fisant. Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de l'actif n'est pas possible, il s'agit d'une créance éventuelle, qui est commentée dans l'annexe.

Les dettes qui résultent de faits passés, qui entraînent un flux probable d'avantages économiques à la charge de l'entreprise et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant sont inscrites au passif du bilan. Lorsqu'une estimation fiable n'est pas possible, il s'agit d'un engagement conditionnel, qui est commenté dans l'annexe.

Les postes présentés dans les positions du bilan et du hors-bilan sont évalués individuellement.

La compensation entre actifs et passifs ainsi que celle entre charges et produits sont en principe interdites. La compensation entre créances et engagements est limitée aux cas suivants :

- Créances et engagements découlant d'opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance qui ne pourront jamais entraîner un risque de contrepartie.
- Compensation de propres titres de créance et des obligations de caisse en portefeuille avec les positions passives correspondantes.
- Compensation des corrections de valeur avec les positions actives correspondantes.
- Compensation, dans le compte de compensation, d'adaptations de valeurs positives et négatives survenues durant la période de référence sans incidence sur le compte de résultat.
- Compensation des valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés sur la base d'un contrat de netting avec la contrepartie concernée, reconnu et exécutable.

Liquidités

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

Opérations de financement de titres

Les opérations de financement de titres se réfèrent aux opérations de mise/prise en pension («REPO» / «reverse-REPO»). Les opérations «REPO» sont inscrites au bilan comme dépôt en espèces avec mise en gage de titres. Les opérations « reverse

REPO » sont traitées comme une créance couverte par des titres. Les échanges de liquidités sont inscrits au bilan à la valeur nominale. Les titres reçus et fournis ne sont inscrits au bilan ou décomptabilisés qu'après cession du pouvoir de disposition sur les titres transférés.

Créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Les créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires sont enregistrées à la valeur nominale, diminuée des corrections de valeur nécessaires.

Les avoirs en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché, efficient au niveau du prix et liquide.

Les créances compromises, qui résultent de situations où il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et la valeur vraisemblablement réalisable de celle-ci. Le montant vraisemblablement réalisable de la couverture est la valeur de liquidation (valeur d'aliénation estimative, dont sont retranchés les coûts de détention et les charges de liquidation). Dans ces cas, la Banque examine toujours la totalité de l'engagement du client ou de l'entité économique quant au risque de contrepartie qu'il pourrait représenter.

La Banque ne procède pas à la constitution de corrections de valeurs forfaitaires ni à des corrections de valeurs pour risques latents de défaillance existant à la date d'évaluation.

Les montants récupérés sur des créances amorties durant des exercices précédents sont dissous par la rubrique du compte de résultat «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

La Banque évalue les crédits selon des ratings permettant de les catégoriser en 10 classes. Pour les créances appartenant aux classes 1 à 6, le service de la dette est assuré et les sûretés fournies par les clients sont adéquates. Les créances des classes 7 et 8 présentent

un profil de risque supérieur. Aucune correction de valeur n'est constituée par la Banque sur ces créances. Dans la classe 9 figurent des créances en souffrance dont les paiements des intérêts sont en retard de plus de 90 jours. Les crédits de la classe 10 sont compromis et font l'objet de corrections de valeurs individuelles en capital et intérêts.

S'agissant des crédits pour lesquels la Banque a donné un accord de financement se situant dans les limites autorisées et dont l'utilisation est notoirement soumise à des variations fréquentes et marquées, tels que les crédits en compte courant, la méthode de comptabilisation des corrections de valeur et provisions nécessaires suivante est appliquée. Lors de la première constitution de la correction de valeur, la charge est saisie globalement par la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts». En cas de variations de l'utilisation du crédit, la Banque procède à une reclassification sans incidence sur le résultat entre la correction de valeur s'appliquant à la position correspondante du bilan et la provision constituée pour la partie non utilisée de la limite. Les corrections de valeur individuelles sont compensées avec les positions actives correspondantes.

Les créances compromises sont portées au bilan à la valeur nominale dès lors que le capital et les intérêts dus sont à nouveau réglés selon les dispositions contractuelles et les critères de solvabilité. Les corrections de valeur sont dissoutes avec incidence sur le résultat par la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale.

Les engagements en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché efficient au niveau du prix et liquide.

Opérations de négoce

Les positions de négoce sont des positions gérées activement dans le but de tirer profit des fluctuations de prix des marchés ou de réaliser des gains d'arbitrage.

Les positions des opérations de négoce sont évaluées et inscrites au bilan à la juste valeur. La juste valeur découle soit du prix donné par un marché liquide et efficient au niveau de la formation des prix, soit du prix établi par un modèle d'évaluation.

Lorsque, exceptionnellement, il n'est pas possible d'établir la juste valeur, l'évaluation et l'inscription au bilan sont effectuées selon le principe de la valeur la plus basse.

Les gains et pertes de cours résultant de l'évaluation des positions de négoce sont enregistrés dans la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur». Le coût de refinancement des titres détenus dans les portefeuilles de négoce est compensé avec le produit des intérêts et dividende desdits portefeuilles et enregistré sous «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture.

Opérations de négoce

Tous les instruments financiers dérivés des opérations de négoce sont évalués à la juste valeur et leurs valeurs de remplacement positives ou négatives sont publiées dans les rubriques correspondantes du bilan. La juste valeur a pour base les prix de marché, les notations de cours de brokers ainsi que des modèles d'évaluation (discounted cashflow, option).

Le résultat réalisé des opérations de négoce et celui non réalisé de l'évaluation des opérations de négoce sont enregistrés à la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

Opérations de couverture

Dans le cadre de la gestion de son bilan, la Banque utilise en outre des instruments financiers dérivés pour la couverture des risques de taux d'intérêt et de change. Les opérations de couverture sont évaluées de la même façon que l'opération de base qu'elles couvrent. Le résultat de la couverture est enregistré dans la même rubrique du compte de résultat que celui de l'opération couverte. Dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'a été comptabilisée, le résultat d'évaluation des instruments de

couverture est saisi dans le compte de compensation. Le solde net du compte de compensation est présenté soit à la position «Autres actifs» soit à la position «Autres passifs».

Les actifs et les passifs ainsi que les charges et les produits découlant des transactions internes sont éliminés.

La Banque documente les relations de couverture ainsi que les buts et les stratégies des opérations de couverture lors de la conclusion de ces opérations. La Banque vérifie périodiquement l'effectivité de la relation de couverture. Lorsque cette relation est partiellement ou entièrement ineffective, la fraction ineffective de l'opération est assimilée à une opération de négoce.

Netting

La Banque compense les valeurs de remplacement positives et négatives dans la mesure où il existe avec la contrepartie des conventions de netting reconnues et juridiquement valables.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation, des stocks de métaux précieux sous forme physique ainsi que les immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la vente.

Pour les immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, est remontée dans l'intervalle. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques «Autres charges ordinaires» ou «Autres produits ordinaires».

Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance

L'évaluation est effectuée à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio sur la durée résiduelle («accrual method»). L'agio ou le disagio est délimité sur la durée d'échéance résiduelle par les «Comptes de régularisation actifs ou passifs». Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées immédiatement dans la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts». Lorsque des immobilisations finan-

cières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance sont aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante de taux sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération par les rubriques «Autres actifs» ou «Autres passifs».

Titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance
L'évaluation est effectuée selon le principe de la valeur la plus basse. Les adaptations de valeur résultant de l'évaluation subséquente sont enregistrées globalement dans les «Autres charges ordinaires» ou les «Autres produits ordinaires». Les modifications de valeur relatives au risque de défaillance sont enregistrées dans la position «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Titres de participation, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, immeubles et marchandises repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente

L'évaluation est effectuée à la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans les opérations de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant qui, du coût d'achat et de la valeur de liquidation, est le moins élevé des deux. Les stocks physiques de métaux précieux servant à la couverture des engagements en comptes métaux sont, comme ces derniers, évalués à la juste valeur. Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les «Autres charges ordinaires» ou les «Autres produits ordinaires».

Participations

Sont considérés comme participations, les titres de participation émis par des entreprises, que la Banque détient dans l'intention d'un placement permanent, quelle que soit la part aux voix.

Les participations sont évaluées individuellement, à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections économiquement nécessaires.

La Banque examine à chaque date du bilan si la valeur des participations est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur

réalisable de chaque actif. La valeur réalisable est la plus élevée des valeurs entre la valeur nette du marché et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «Corrections de valeur sur participation, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles».

Les gains réalisés lors de l'aliénation de participations sont enregistrés dans la rubrique «Produits extraordinaires», les pertes réalisées dans la rubrique «Charges extraordinaires».

L'impact d'une utilisation théorique de la méthode de la mise en équivalence («equity method»), si la Banque peut exercer une influence importante (droit de vote égal ou supérieur à 20%), est publié au tableau «Participations».

Immobilisations corporelles

Les investissements, hors logiciels informatiques, effectués dans des immobilisations corporelles utilisées pendant plus d'une période comptable et qui sont supérieurs à la limite d'activation de CHF 50'000 sont activés.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements planifiés cumulés sur la durée d'utilisation estimée.

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire, sauf indication spécifique, par la position «Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles», en fonction de la durée d'utilisation estimée avec prudence. La durée d'utilisation estimée des immobilisations corporelles se résume comme suit :

Catégorie d'immobilisations corporelles	Durée d'utilisation
Immeubles à l'usage de la Banque, autres immeubles	Amortissements dégressifs de 3%
Installations, machines de bureau, mobilier	5 ans
Télécommunications, logiciels informatiques	5 ans
Matériel et projets informatiques	3 ans

La Banque examine, à la date du bilan, si la valeur de chaque immobilisation corporelle est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient

avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable.

S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «Corrections de valeur sur participation, amortissements sur immobilisation et valeurs immatérielles».

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée par la Banque.

Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont enregistrés dans la rubrique «Produits extraordinaires», les pertes réalisées dans la rubrique «Charges extraordinaires».

Provisions

Les obligations, juridiques ou de fait, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds, fondée sur un événement passé, apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions existantes sont réévaluées au minimum semestriellement. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations. Les provisions qui ne sont plus économiquement nécessaires sont dissoutes par le compte de résultat. Elles sont enregistrées comme suit :

- les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique «Charges de personnel» ;
- les autres provisions par la rubrique «Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes».

Les «Provisions pour risques de défaillance» appliquées aux crédits pour lesquels la Banque a donné un accord de financement se situant dans les limites autorisées et dont l'utilisation est notoirement soumise à des variations fréquentes et marquées, tels que les crédits en compte courant sont décrites au chapitre «Créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires».

Réserve pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité de la Banque.

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées et dissoutes par la rubrique du compte de résultat «Variations des réserves pour risques bancaires généraux». Les réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalement imposées.

Impôts

Impôts courants

Les impôts courants sont des impôts récurrents, en règle générale annuels, affectant le revenu et le capital. L'impôt sur les transactions n'en fait pas partie. Les engagements résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique «Comptes de régularisation» (passif). Les impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique «Impôts» du compte de résultat.

Propres titres de participation

L'achat de propres parts du capital est enregistré à la valeur d'acquisition au moment de cette transaction dans la rubrique «Propres parts du capital» déduite des capitaux propres. La Banque ne fait pas d'évaluation subséquente.

Dans le cas d'une revente de propres parts du capital, le résultat réalisé est enregistré dans la rubrique «Réserve légale issue du bénéfice» et la Banque réduit la position «Propres parts du capital» de la valeur d'acquisition des actions propres vendues.

Les dividendes sont directement attribués à la «Réserve légale issue du bénéfice».

Engagements de prévoyance

L'ensemble des collaborateurs sont assurés auprès de la fondation de prévoyance de la Banque. Il existe en outre un plan de prévoyance complémentaire pour les membres de direction, (directeurs et directeurs adjoints) et de la Direction générale. Les engagements de prévoyance de même que la fortune leur servant de couverture ont été transférés à des fondations juridiquement autonomes. L'organisation, la gestion et le financement des plans de prévoyance sont conformes aux dispositions légales, aux actes de fondation ainsi qu'aux règlements de prévoyance en vigueur. Tous les plans de prévoyance de la Banque sont constitués en primauté des cotisations.

La Banque assume les coûts de la prévoyance professionnelle des collaborateurs et de leurs survivants conformément aux dispositions légales. Les coti-

sations d'employeur correspondant aux plans de prévoyance sont enregistrées dans la rubrique «Charges de personnel».

La Banque examine à la date du bilan s'il existe dans les institutions de prévoyance un avantage ou un engagement économique. Cet examen est basé sur les contrats, les comptes annuels des institutions de prévoyance établis selon la Swiss GAAP RPC 26, ainsi que d'autres calculs présentant la situation financière ainsi que l'excédent de couverture ou le découvert existant par institution de prévoyance conformément aux circonstances réelles.

Les engagements économiques sont portés au bilan sous le poste «Provisions». Les adaptations de valeur relatives aux avantages/engagements économiques par rapport à la période précédente sont inscrites dans la rubrique «Charges de personnel» du compte de résultat.

Plans de participation des collaborateurs

Un plan de participation au capital-actions de la Banque est prévu dans le cadre des prestations de la Banque en faveur de son personnel. Les cadres (y compris les membres de la Direction générale) et les collaborateurs ont la possibilité d'acquérir respectivement 12 et 6 actions (anciennes actions au porteur) à un cours préférentiel fixé au moment de la libération des actions. L'aliénation de ces actions est soumise à un délai de blocage de cinq ans.

La rémunération étant fondée sur des instruments de capitaux propres authentiques, il n'y a pas d'évaluation subséquente. Les écarts éventuels au moment du règlement sont comptabilisés dans la rubrique «Charges de personnel».

D'autres informations sur les plans de participation des collaborateurs sont disponibles dans les tableaux «Droits de participation ou options sur de tels droits accordés à tous les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi qu'aux collaborateurs» et «Rémunérations, participations et prêts aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale».

Opérations hors bilan

Les opérations hors bilan sont présentées, à la valeur nominale, dans les tableaux «Créances et engagements conditionnels» et «Opérations fiduciaires». Pour les risques prévisibles, des

provisions au passif du bilan sont constituées.

2.2. Calcul des chiffres de l'exercice précédent

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Banque utilise les nouvelles prescriptions comptables pour les banques, conformément aux règles fixées par la FINMA dans sa circulaire 2015/1 PCB-FINMA.

Une transposition des données portant sur l'exercice précédent (rapport de gestion 2014) a dès lors été nécessaire. La Banque a renoncé à l'indication de certains chiffres de l'exercice précédent dans les données fournies en annexe dans la mesure où il s'agit de nouvelles données (N/S= non soumis).

2.3. Modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation

Les principes de comptabilisation et d'évaluation n'ont pas subi de modifications par rapport à l'exercice précédent.

2.4. Saisie des opérations

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont comptabilisées à la date de conclusion (trade date accounting) et évaluées selon les principes indiqués ci-dessus. Les opérations au comptant sur devises conclues mais non encore exécutées sont inscrites selon le principe de la date de règlement.

2.5. Traitement des intérêts en souffrance

Les intérêts, et les commissions correspondantes, réputés en souffrance ne sont pas saisis comme produits des intérêts. Sont considérés comme tels les intérêts, et les commissions, échus depuis plus de 90 jours et impayés. Pour ce qui est des crédits en comptes courants, sont considérés comme étant en souffrance les intérêts et les commissions lorsque la limite de crédit est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, et jusqu'au moment où aucun intérêt échu depuis 90 jours n'est ouvert, les intérêts et commissions courus futurs ne sont pas crédités dans la rubrique «Produit des intérêts et des escomptes». Les intérêts en souffrance ne sont pas extournés rétroactivement. Les créances résultant des intérêts accumulés jusqu'à l'expiration du délai de 90 jours (intérêts échus et impayés ainsi qu'intérêts courus accumulés) sont amorties par la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

2.6. Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour. A chaque arrêté, les actifs et les passifs sont convertis aux cours du jour de la date de clôture. Les participations et les immobilisations corporelles sont converties au cours historique. Le résultat de change issu de la conversion des positions en monnaies étrangères est enregistré dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

La conversion des monnaies étrangères a été effectuée aux cours suivants :

	31.12.2015	31.12.2014
USD	0.9930	0.9896
EUR	1.0825	1.2026

2.7. Traitement du refinancement des positions contractées dans le cadre de l'activité de négoce

Les coûts de refinancement des opérations de négoce sont portés au débit du « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

3. GESTION DES RISQUES

La gestion optimale des risques est un facteur de succès pour la Banque. La limitation et la gestion des risques font partie des priorités des organes de la Banque. Ils ont mis en place une organisation afin d'identifier, mesurer, gérer, contrôler et surveiller les risques.

De plus, un système d'information du management (MIS) adapté aux différents échelons de Direction permet aux membres de la Direction générale et aux membres du Conseil d'administration d'être informés régulièrement de la situation patrimoniale et financière de la Banque, de l'état de ses liquidités, de ses résultats ainsi que des risques y relatifs. Les principaux éléments de la gestion des risques sont :

- une politique de risque globale,
- l'application des principes reconnus pour la mesure et gestion des risques,
- la définition des différentes limites de risques accompagnées d'une surveillance et d'un reporting correspondants,
- l'assurance d'un reporting ponctuel et global sur toutes les catégories de risque,
- la promotion de la connaissance des risques à tous les niveaux de direction.

La politique des risques est définie par la Direction générale et approuvée par le Conseil d'administration. Elle définit la philosophie de risques, les responsabi-

lités, l'organisation et les procédures en matière de gestion des risques.

Le Conseil d'administration approuve les limites de risques stratégiques basées sur la capacité à assumer des risques et surveille le respect de celles-ci ainsi que l'application de la politique des risques. Pour l'exécution de sa fonction de surveillance, le Conseil d'administration reçoit chaque trimestre un rapport détaillé sur les risques. La Direction générale en est informée chaque mois. Le système d'information interne assure un reporting approprié à tous les niveaux.

La surveillance des risques de la Banque se subdivise en 5 domaines :

- Risques de crédit
- Risques de taux
- Risques de marché (sur devises et titres)
- Risques de liquidités
- Risques opérationnels

Au sein de la Direction générale, la responsabilité des opérations de négoce et celle du contrôle des risques sont attribuées à des personnes distinctes.

Le Conseil d'administration s'est prononcé sur les limites de risques en décembre 2015, en regard de la situation des risques encourus par la Banque.

3.1. Risques de crédit

Avances à la clientèle

Le risque de défaillance inhérent aux opérations de crédit est minimisé par les mesures organisationnelles suivantes :

- Fixation de conditions qualitatives, quantitatives et de limites de compétence pour l'octroi de crédits,
- Mise en place du système de ratings,
- Révision périodique des dossiers sur la base de critères de risques,
- Garantie d'une séparation des fonctions entre l'octroi du crédit et la libération des fonds,
- Mise en place d'une analyse indépendante pour les crédits « non standards » et pour les réexamens des crédits.

La politique de crédit traite la totalité des avances à la clientèle qui pourraient entraîner des pertes si les contreparties se trouvaient dans l'incapacité de rembourser leurs engagements.

La Banque limite les risques de crédit en les répartissant, en se montrant exigeante sur la qualité des débiteurs et par le biais de marges de couverture.

La qualité des clients est évaluée selon des critères de solvabilité uniformes. L'organisation des compétences en matière d'octroi de crédits est centrée sur les risques. L'octroi des crédits aux organes est de la seule responsabilité du Conseil d'administration.

Son système de ratings donne à la Banque l'assurance que les conditions proposées à la clientèle sont en adéquation avec les risques. Une actualisation des ratings et une communication régulière avec la clientèle permettent à la Banque d'exercer une surveillance efficace des risques de défaillance pendant toute la durée des crédits. Le montant des prêts est fonction de la capacité du client à assumer le service de la dette et de la valeur des gages retenue par la Banque. Les amortissements des créances hypothécaires sur les objets commerciaux et industriels sont fixés en conformité avec la durée de vie économique de l'objet remis en garantie. Des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexe.

La gestion des risques de crédit est assurée par un système moderne d'agrégation et d'analyse des risques de défaillance prenant en compte l'ensemble des secteurs d'activité. Les corrections de valeurs sont réévaluées au minimum semestriellement.

Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la Banque évalue les crédits selon un système de ratings permettant de les catégoriser en 10 classes. Ce système permet à la Banque d'appréhender de manière précise les risques propres à chaque crédit et d'en tenir compte de manière adéquate lors de l'élaboration des conditions proposées à la clientèle.

Risques de contrepartie dans les affaires interbancaires

Dans les activités interbancaires, un système de limite à plusieurs niveaux est appliqué pour la gestion des risques de contreparties et de défaillance.

La Banque ne travaille qu'avec des contreparties au bénéfice d'une notation minimale de qualité moyenne supérieure selon l'échelle de notation financière des principales agences de notation. Le montant de la limite dépend essentiellement du rating et du pays.

3.2. Risques de taux

Etant donné que la marge d'intérêt constitue la source principale de revenus de la Banque, et en conformité avec les exigences légales, cette dernière attache une grande importance à la gestion des risques de taux.

Des limites stratégiques et opérationnelles sont définies et approuvées par le Conseil d'administration.

Les risques de taux inhérents aux opérations au bilan et hors bilan sont pilotés et surveillés de manière centralisée par le comité Alco de la Banque. Basée sur la méthode des taux de marché, la surveillance est axée sur la valeur actualisée des capitaux propres.

Un outil informatique permet au comité Alco d'effectuer des calculs de durée ainsi que des tests de résistance au stress. Au besoin, ce dernier peut aussi faire appel à des spécialistes externes.

3.3. Risques de marché

Risques de change

La Banque gère le risque de change afin de minimiser l'impact que les fluctuations monétaires pourraient avoir sur son revenu. Sa stratégie consiste fondamentalement à équilibrer les actifs en monnaies étrangères avec les passifs en monnaies étrangères dans le cadre d'une limite notionnelle globale. L'exposition aux risques de change est mesurée journalièrement.

Opérations de négoce

Les limites de position autorisées par le Conseil d'administration pour l'activité de négoce sont exprimées en notionnel et en terme de «VaR» (Value-at-Risk). Les opérations de négoce sont évaluées à la juste valeur, sur la base du prix du marché. La Value-at-Risk est calculée journalièrement sur une durée de dix jours et avec un niveau de confiance de 99%. Un rapport sur l'exposition aux risques et sur le résultat est adressé quotidiennement aux membres du Comité Nostro et au responsable du contrôle des risques. Le négoce d'instruments financiers est effectué pour le compte de la clientèle, pour la gestion de la structure du bilan et dans le cadre des opérations de négoce. Les instruments utilisés par la Banque sont aussi bien des instruments standardisés que ceux négociés de gré à gré. La Banque n'a aucune activité de market maker autre que celle sur ses propres titres de participation.

3.4. Risques de liquidités

La gestion de la liquidité vise à générer une position de liquidité solide, permettant à la Banque de faire face en tout temps à ses obligations de paiement. Le risque de refinancement est en outre piloté par une procédure d'optimisation de la structure du bilan.

Le plan d'urgence relatif à la liquidité est un élément important du concept de gestion de crise. Il comprend une évaluation des sources de financement,

lorsque des tensions sur le marché se manifestent, et définit des procédures d'urgence. La Banque se prémunit contre une crise de liquidité en diversifiant ses sources de refinancement.

Des limites stratégiques sont définies par le comité Alco, validées par la Direction générale et approuvées par le Conseil d'administration.

Les risques de liquidités sont suivis de manière centralisée par le service en charge de la Trésorerie de la Banque et font l'objet d'une surveillance par le Comité Alco.

Un outil informatique fournit au comité Alco des mesures de l'exposition aux risques de liquidités, lui permet d'effectuer des tests de résistance au stress et calcule les ratios légaux issus de l'Ordonnance sur les liquidités. Au besoin, le comité Alco peut aussi faire appel à des spécialistes externes.

3.5. Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont définis comme étant «le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes, de systèmes ou suite à des événements externes».

Procédures internes

Des règlements et des directives internes portant sur l'organisation et les contrôles permettent de limiter ces risques. La Direction générale et le Conseil d'administration sont informés trimestriellement par un rapport SCI (Système de contrôle interne) du résultat des contrôles effectués au sein de la Banque dans le cadre de ses processus. Le système de contrôle interne est régulièrement vérifié par l'Audit interne, qui rend directement compte de ses travaux au Comité d'audit et au Conseil d'administration.

Le Compliance Officer contrôle le respect par la Banque des dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que les devoirs de diligence propres aux intermédiaires financiers. Il suit les développements législatifs en cours auprès des autorités de surveillance ou d'autres organismes. Le Compliance Officer veille également à l'adaptation des directives internes aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

Externalisation d'activités (Outsourcing)

Les prestations informatiques, considérées comme essentielles à l'activité de la Banque, sont outsourcées

auprès d'IBM Suisse SA à Lausanne (Hébergeur), de Dialogue Logique SA à Lausanne (Gestion d'infrastructures), de Swisscom SA à Fribourg (Application Management) et de Bottomline Technologies SA à Genève (Messagerie interbancaire). Ces externalisations remplissent les exigences de la FINMA (circulaire 2008/7) et font l'objet de contrats de services détaillés (Contrat de base, Contrat de projet, Contrat de maintenance ou Services Level Agreement). Afin de garantir la confidentialité des opérations, les collaborateurs des prestataires de services concernés sont tous soumis au secret bancaire.

Business Continuity Management (BCM)

La Banque a élaboré une stratégie de Business Continuity Management (BCM) afin qu'elle puisse poursuivre l'exercice de son activité même en cas de survenance de situations exceptionnelles. Les processus critiques de la Banque sont soumis à cette stratégie et sont régulièrement revus sous l'angle d'analyses d'impact (Business Impact Analysis) et de la détermination d'options en matière de maintien ou de redémarrage des activités (Business Recovery).

4. MÉTHODES APPLIQUÉES POUR L'IDENTIFICATION DES RISQUES DE DÉFAILLANCE ET POUR LA DÉTERMINATION DU BESOIN DE CORRECTIONS DE VALEUR

4.1. Créances couvertes par hypothèque

Pour les financements de biens immobiliers à usage propre, la Banque actualise la valeur des gages dans le cadre de la révision périodique des crédits ou lorsqu'un cas d'affaire impliquant une augmentation du risque, telle qu'adaptation de la limite de crédit, rééchelonnement d'amortissements ou intérêts impayés, survient. Sur cette base, la Banque identifie les crédits hypothécaires présentant des risques accrus. Après un examen détaillé, ces crédits peuvent faire l'objet d'une demande de sûretés supplémentaires ou d'une correction de valeur pour défaut de couverture.

La valeur des immeubles de rapport est déterminée à l'aide d'une méthode de capitalisation des revenus durables estimés. Ce modèle tient compte des

données de marché. La durée de validité d'une estimation en valeur de rendement pour immeubles de rapport est de cinq ans. S'il y a des indices de changements de l'état locatif, la Banque procède à une réévaluation anticipée de l'immeuble.

4.2. Crédits couverts par des titres

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés quotidiennement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, la Banque exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture croît ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, la Banque réalise les sûretés.

4.3. Crédits sans couverture

Les crédits en blanc sont en général des crédits accordés à des Corporations de droit public (CDP), des crédits commerciaux ou des dépassements en compte de la clientèle de détail d'une durée maximale de 3 mois.

La solvabilité des Corporations de droit public est examinée annuellement sur la base d'indicateurs financiers et d'une appréciation qualitative.

Pour les crédits commerciaux, la Banque demande annuellement ou à intervalles plus rapprochés des informations sur le marché des affaires de l'entreprise. Elle exige la transmission des comptes annuels ainsi que, le cas échéant, des boucllements intermédiaires.

L'examen de ces informations peut conduire à l'identification d'une augmentation des risques. Si tel est le cas, une évaluation approfondie est effectuée permettant au conseiller à la clientèle de définir les mesures qui s'imposent. Cas échéant, des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexes. Si cette phase montre que le crédit est compromis, la Banque constitue une correction de valeur.

4.4. Procédure de détermination des corrections de valeur et des provisions

Les nouveaux besoins de corrections de valeur et de provisions sont identifiés selon la procédure décrite aux chapitres 4.1 à 4.3. Les positions à risque sont réévaluées à chaque clôture et les corrections de valeur adaptées en conséquence si nécessaire sur base semestrielle.

5. EVALUATION DES SÛRETÉS DE CRÉDIT

5.1. Créances couvertes par des gages immobiliers

Les crédits garantis par gage immobilier ne sont jamais octroyés sans une évaluation des sûretés axée sur l'utilisation de l'objet.

La «valeur de nantissement», sur laquelle est basé le montant de l'avance, est en principe déterminée de la façon suivante :

- Maison familiale, appartement en PPE: valeur réelle pour les objets en usage propre et valeur de rendement pour les objets en location,
- Immeuble locatif, commercial (dont hôtel et restaurant), artisanal ou industriel: valeur de rendement,
- Immeuble agricole: valeur de rendement (LDFR)
- Terrain: valeur réelle.

Pour les créances compromises, la valeur de liquidation du bien est établie.

La Banque a une bonne connaissance du marché immobilier dans le canton, ce qui lui permet d'apprécier la plausibilité des estimations retenues.

Les estimateurs internes utilisent pour les biens destinés à l'habitation des modèles d'évaluation pour lesquels la Banque a édicté des procédures.

Les experts immobiliers de la Banque apportent leur concours aux instances de crédit ainsi qu'aux clients pour toutes questions techniques et d'évaluation relatives à des biens immobiliers.

Pour les immeubles locatifs, les immeubles commerciaux et les objets spéciaux, l'évaluation est confiée à des experts immobiliers internes ou externes reconnus, qui déterminent notamment la valeur de rendement.

La Banque prend comme base d'octroi des crédits la valeur la plus basse entre l'estimation interne, le prix d'achat et l'éventuelle estimation externe.

5.2. Crédits couverts par des gages mobiliers

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés (obligations, actions, produits structurés) facilement négociables sont acceptées.

Pour couvrir le risque de marché, la Banque pratique des taux d'avance sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement.

Pour les autres garanties mobilières, la

Banque applique une décote sur les valeurs nominales ou sur les valeurs de rachat.

6. POLITIQUE D'AFFAIRES LORS DE LA MISE EN ŒUVRE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET DE L'UTILISATION DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

6.1. Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés

La Banque conclut des contrats d'instruments financiers dérivés à des fins de négoce et de couverture.

Le négoce d'instruments financiers dérivés est assuré par des collaborateurs spécialement formés à cet effet. La Banque n'a pas d'activité de market maker sur les instruments financiers dérivés. Elle ne pratique le négoce d'instruments de gré à gré qu'à la demande de clients. Elle n'exerce pas d'activité de négoce de dérivés de crédit.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés dans le cadre de la gestion des risques et servent essentiellement à couvrir les risques de taux d'intérêt et de change. Les opérations de couverture sont toujours conclues avec des contreparties externes.

6.2. Utilisation de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »)

Types d'opérations de base et de couverture.

La comptabilité de couverture est surtout utilisée en rapport avec les types d'opérations suivants :

Opération de base	Couverture par
Créances et engagements sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt	Swaps de taux d'intérêt Options sur taux

Constitution des groupes d'instruments financiers

Les positions sensibles aux variations de taux (essentiellement des créances et engagements envers la clientèle, ainsi que des créances hypothécaires) sont groupées par échéance et par monnaie et couvertes à l'aide d'opérations de macro hedge. Ponctuellement, des opérations de micro-hedge sont effectuées.

Relation économique entre les opérations de base et les opérations de couverture

La Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'opération de base à la conclusion de la couverture. Elle documente l'objectif de

l'opération de couverture ainsi que la méthode pour mesurer l'effectivité de la relation de couverture.

Mesure de l'effectivité

Une couverture est considérée comme efficace quand les critères suivants sont remplis :

- la couverture est jugée hautement efficace dès sa conclusion et sur toute sa durée ;
- il existe un rapport économique étroit entre l'opération de base et l'opération de couverture ;
- les variations de valeur de l'opération de base et celle de l'opération de couverture sont inverses au regard du risque couvert ;
- le degré de corrélation entre l'opération de base et l'opération de couverture, au regard du risque couvert, est compris dans une fourchette allant de 80 à 125%.

Un test d'effectivité est établi à chaque clôture. Il s'agit en premier lieu de s'assurer que le nominal des opérations de base est toujours supérieur ou égal au nominal de l'opération de couverture. Ensuite la relation de couverture est évaluée de manière prospective en mesurant la variation de la valeur économique des opérations de couverture et des opérations de base pour des chocs de taux de ± 100 bps. Pour être considérée comme opération de couverture, la variation relative de valeur des opérations de couverture et des opérations de base doit se situer entre 80% et 125%.

Ineffectivité

Une opération de couverture jugée ineffective est aussitôt assimilée à une opération de négoce et le résultat de la fraction ineffective comptabilisé dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

7. EVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS APRÈS LA DATE DU BILAN

La restructuration du capital de la Banque et l'augmentation de capital approuvées lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2015 ont été effectuées selon le calendrier prévu entre le 18 janvier et le 10 février 2016 avec pour conséquence une augmentation des fonds propres de 59,2 millions de francs. Aucun autre événement susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière ainsi que les résultats de la Banque n'est intervenu après le 31 décembre 2015, date du bilan de la Banque.

8. RÉVISION EXTERNE

L'Assemblée générale a nommé PricewaterhouseCoopers SA comme réviseur externe de la Banque. Le premier mandat de révision date de 2002. M. Beresford Caloia, expert-réviseur, assume la fonction de réviseur responsable depuis l'exercice 2009.

9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

9.1 OPÉRATIONS DE FINANCEMENT DE TITRES (actifs et passifs) en milliers de francs

	31.12.2015	31.12.2014
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension (avant prise en compte d'éventuels contrats de netting)	0	0
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension (avant prise en compte d'éventuels contrats de netting)	73'475	0
Valeur des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûreté dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	73'453	0
- dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	73'453	0
La juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	0	0
- dont titres remis à un tiers en garantie	0	0
- dont titres aliénés	0	0

9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

9.2 COUVERTURE DES CRÉANCES ET DES OPÉRATIONS HORS BILAN AINSI QUE DES CRÉANCES COMPROMISES en milliers de francs

	NATURE DES COUVERTURES			
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
• Créances sur la clientèle	365'239	339'818	1'809'107	2'514'164
• Créances hypothécaires	8'514'497			8'514'497
- immeubles d'habitations	7'232'257			7'232'257
- immeubles commerciaux	682'656			682'656
- immeubles artisanaux et industriels	439'984			439'984
- autres	159'600			159'600
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
31.12.2015	8'879'736	339'818	1'809'107	11'028'661
31.12.2014	8'434'226	300'759	1'770'583	10'505'568
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur ¹⁾)				
31.12.2015	8'805'045	339'267	1'766'125	10'910'437
31.12.2014	N/S	N/S	N/S	N/S
Hors bilan				
• Engagements conditionnels	6'811	6'824	16'617	30'252
• Engagements irrévocables	215'201	8'675	107'676	331'552
• Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			23'857	23'857
Total du hors bilan				
31.12.2015	222'012	15'499	148'150	385'661
31.12.2014	141'258	25'964	175'933	343'155
	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeur individuelles
Créances compromises				
31.12.2015	331'236	219'024	112'212	118'224
31.12.2014	326'168	208'135	118'033	116'278

¹⁾ y compris les Provisions pour risques de défaillance, sur limites non utilisées, de 4,063 millions de francs

9.3 OPÉRATIONS DE NÉGOCE ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR en milliers de francs

	31.12.2015	31.12.2014
ACTIFS		
Opérations de négoce		
• Titres de dette, papiers/opérations du marché monétaire	0	0
- dont cotés	0	0
• Titres de participation	2'175	1'135
• Métaux précieux	116	128
• Autres actifs du négoce	225	0
Total des Opérations de négoce	2'516	1'263
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
• Titres de dette	0	0
• Produits structurés	0	0
• Autres	0	0
Total des Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0
Total des actifs	2'516	1'263
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	0	0

9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

9.4 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (actifs et passifs) en milliers de francs

	INSTRUMENTS DE NÉGOCE			INSTRUMENTS DE COUVERTURE		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
Instruments de taux						
• Swaps				0	143'542	2'266'400
Devises / métaux précieux						
• Contrats à terme	15'128	5'865	1'176'065			
• Options (OTC)	16'707	16'707	99'705			
Titres de participation / Indices						
• Futures	0	0	292			
• Options (exchange traded)	170	163	22'647			
Total avant prise en compte des contrats de netting						
31.12.2015	32'005	22'735	1'298'709	0	143'542	2'266'400
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0	0	0	0	0
31.12.2014	44'365	42'520	609'392	68	128'593	2'950'940
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0	0	0	0	0
Total après prise en compte des contrats de netting						
31.12.2015	Valeurs de remplacement positives (cumulées)			Valeurs de remplacement négatives (cumulées)		
	32'005			166'277		
31.12.2014	27'466			20'659		
Répartition selon les contreparties						
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting)	Instances centrales de clearing		Banques et négociants en valeurs mobilières		Autres clients	
	0		13'995		18'010	

9.5 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES en milliers de francs

Répartition des Immobilisations financières	VALEUR COMPTABLE		JUSTE VALEUR	
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
• Titres de créance	213'613	313'286	214'231	314'636
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	213'613	313'286	214'231	314'636
- dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)	0	0	0	0
• Titres de participation	56'759	59'069	70'483	74'431
- dont participations qualifiées (au moins 10% du capital ou des voix)	0	0	0	0
• Métaux précieux	0	0	0	0
• Immeubles	17'272	26'574	17'272	26'574
Total	287'644	398'929	301'986	415'641
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	126'862	110'962	126'714	111'270

	De AAA à AA-	De A+ à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation
Répartition des contreparties selon la notation						
Valeurs comptable des titres de créance	119'852	55'395	4'983	0	0	33'383
Valeurs comptable des titres de participation	2'945	6'873	0	0	0	46'941

La Banque se réfère aux classes de notation de l'agence Standard & Poor's, Moody's ou Fitch Group. Les ratings sont exprimés selon Standard & Poor's.

9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

9.6 PARTICIPATIONS en milliers de francs

	2015									
	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées	Valeur comptable au 31.12.2014	Changements d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Corrections de valeur	Reprises d'amortissements	Valeur comptable au 31.12.2015	Valeur de marché
Avec valeur boursière			0						0	0
Sans valeur boursière	18'932	3'289	15'643			-3'306	-800		11'537	0
Total des Participations	18'932	3'289	15'643	0	0	-3'306	-800	0	11'537	0

Les participations minoritaires détenues par la Banque étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la Banque renonce à les évaluer selon la méthode de mise en équivalence.

9.7 ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA BANQUE DÉTIENT UNE PARTICIPATION PERMANENTE SIGNIFICATIVE, DIRECTE OU INDIRECTE

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de francs	Part au capital (en %)	Part aux voix (en %)	Détention directe	Détention indirecte
Sous « Participations » au bilan						
Investissements Fonciers SA, Lausanne	Direction de Fonds de placement	1'000	28 %	28 %	28 %	-
Madon SA, Sion	Activité commerciale dans le domaine mobilier, immobilier et commerce	100	100 %	100 %	100 %	-
Immobilier Rathaus AG, Sion	Activité commerciale dans le domaine mobilier, immobilier et commerce	100	100 %	100 %	100 %	-

La Banque ne détient pas d'autres participations significatives dans les immobilisations financières.

Les sociétés dominées étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la Banque n'établit pas de comptes consolidés.

9.8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES en milliers de francs

	31.12.2014			2015					
	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable au 31.12.2014	Changements d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Reprises	Valeur comptable au 31.12.2015
Immobilisations corporelles									
• Immeubles à l'usage de la banque	159'692	-85'142	74'550	-88	1'676	-289	-2'442		73'407
• Autres immeubles	28'752	-17'312	11'440	88	164	-154	-796		10'742
• Software acquis séparément ou développés à l'interne			0						0
• Autres immobilisations corporelles	23'412	-11'173	12'239		5'067		-6'783		10'523
• Objets en "leasing" financier			0						0
Total des Immobilisations corporelles	211'856	-113'627	98'229	0	6'907	-443	-10'021	0	94'672

Leasing opérationnel

	31.12.2015	31.12.2014
Engagements de leasing non portés au bilan		
• Échéance d'ici 1 an	51	2
• Échéance entre 1 an et 5 ans	460	703
• Échéance au-delà de 5 ans	0	0
Total des Engagements de leasing non portés au bilan	511	705
- dont dénonçable à moins d'un an	0	0

9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

9.9 VALEURS IMMATÉRIELLES

La Banque ne détient pas de valeurs immatérielles au 31 décembre 2015.

9.10 RÉPARTITION DES AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS en milliers de francs	31.12.2015	31.12.2014
Autres actifs		
• Compte de compensation	116'614	105'461
• Impôts indirects	2'518	1'368
• Comptes d'ordre	3'978	1'168
• Opérations bancaires internes	22	4
Total des Autres actifs	123'132	108'001
Autres passifs		
• Impôts indirects	4'434	4'625
• Comptes d'ordre	2'348	2'134
• Opérations bancaires internes	5	35
Total des Autres passifs	6'787	6'794

9.11 INDICATIONS DES ACTIFS MIS EN GAGE OU CÉDÉS EN GARANTIE DE PROPRES ENGAGEMENTS AINSI QUE DES ACTIFS QUI FONT L'OBJET D'UNE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ en milliers de francs

	31.12.2015		31.12.2014	
	Valeurs comptables	Engagements effectifs	Valeurs comptables	Engagements effectifs
Actifs nantis / cédés				
• Créances sur les banques	83'950	79'487	119'800	119'800
• Immobilisations financières	65'576	53'846	15'597	
• Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA	1'410'805	968'071	1'300'095	909'243
Total des Actifs nantis / cédés	1'560'331	1'101'404	1'435'492	1'029'043
Actifs sous réserve de propriété	0	0	0	0

Les actifs mis en gage des rubriques «Créances sur les banques» et des «Immobilisations financières» représentent les dépôts de marge auprès de contreparties bancaires en lien avec les instruments financiers dérivés (CSA) et des valeurs mobilières mises en pension auprès de la BNS.

Les titres servant de garantie aux opérations de financement de titres sont présentés en annexe 9.1

9.12 INDICATIONS DES ENGAGEMENTS ENVERS LES PROPRES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE en milliers de francs AINSI QUE NOMBRE ET TYPE DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES DE LA BANQUE DÉTENUS PAR CES INSTITUTIONS

	31.12.2015	31.12.2014
Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle		
• Engagements résultant des dépôts de la clientèle	26'326	27'394
• Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	95	N/S
• Obligations de caisse	3'000	3'218
• Comptes de régularisation passifs	2	2
Total des Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle	29'423	30'614

Instruments de capitaux propres

Au 31 décembre 2015, la Caisse de Retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs détient 3'550 actions de la BCVs (actuellement actions nominatives «A» avant *split*).

9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

9.13 INDICATIONS RELATIVES À LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES PROPRES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE en milliers de francs

Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance	Excédent / insuffisance de couverture au 31.12.2015	Part économique de la banque		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage / engagement économique)	Cotisations payées pour 2015	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		2015	2014			2015	2014
• CP BCVs ¹⁾	30'380	0	0	0	8'734	8'734	8'570
• Plan complémentaire MVP ²⁾	0	0	0	0	590	232	378
Total	30'380	0	0	0	9'324	8'966	8'948

La Banque possède deux plans de prévoyance, dont les supports juridiques sont différents, visant à prémunir ses collaborateurs et anciens collaborateurs contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

¹⁾ La «Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la BCVs» est une institution de prévoyance indépendante, inscrite auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale au sens de l'art. 48 LPP, assurant l'ensemble du personnel de la Banque. Le plan de prévoyance est dit en primauté de cotisations. L'institution de prévoyance assure elle-même la gestion de la caisse et de sa fortune, sans contrat de réassurance pour la couverture des risques de vieillesse, décès et invalidité.

²⁾ Un plan de prévoyance complémentaire en primauté des cotisations est géré par l'institution de prévoyance «Mutuelle Valaisanne de Prévoyance» hors cadre de la LPP en faveur des membres de direction et de la direction générale de la Banque.

Au 31 décembre 2015, il n'existe aucune réserve de contribution de l'employeur.

Sur la base des comptes annuels non audités, le degré de couverture s'élève au 31 décembre 2015 à 110.20% (31.12.2014: 112.26 audité) pour la «Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la BCVs». Les comptes annuels de l'institution de prévoyance sont établis conformément aux recommandations du référentiel comptable Swiss GAAP RPC 26.

Les organes considèrent que les éventuels excédents de couverture au sens de la norme Swiss GAAP RPC 16 seraient utilisés au profit des assurés et qu'il n'en résulterait dès lors aucun avantage économique pour la Banque. Au 31 décembre 2015, il n'y a ni avantage ni engagement économique à porter au bilan et au compte du résultat de la Banque.

9.14 PRODUITS STRUCTURÉS ÉMIS

La Banque n'a pas émis de produits structurés au 31 décembre 2015.

9.15 EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET EMPRUNTS À CONVERSION OBLIGATOIRE EN COURS en milliers de francs

Nature de l'emprunt	TAUX D'INTÉRÊT	ANNÉE D'ÉMISSION	ECHÉANCE	POSSIBILITÉS DE DÉNONCIATION ANTICIPÉE	MONTANT EN COURS AU 31.12.2015
Emprunts obligataires					
Emprunt obligataire subordonné sans clause PONV *	3.000%	2011	2018	-	75'000
Emprunt obligataire	2.375%	2011	2021	-	180'000
Emprunt obligataire	1.500%	2013	2022	-	150'000
Emprunt obligataire	0.375%	2014	2021	-	100'000
Emprunt obligataire	0.625%	2014	2023	-	120'000
Emprunt privé	FRN ¹⁾	2014	2019	-	50'000
Emprunt obligataire	0.080%	2015	2021	-	125'000
Emprunt obligataire	0.400%	2015	2025	-	125'000
Emprunt obligataire	0.250%	2015	2023	-	200'000
Total Emprunts obligataires					1'125'000
Prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA					965'000
Total					2'090'000

* Clause PONV = Point of no viability/Seuil d'insolvabilité imminente

¹⁾ FRN : Floating-Rate Note

9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

9.16 CORRECTIONS DE VALEUR, PROVISIONS ET RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX en milliers de francs

	Etat au 31.12.2014	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	Etat au 31.12.2015
Provisions pour risques de défaillance								
Provisions pour autres risques d'exploitation	11'103	-3'381		261		500	-3'583	4'900
Autres provisions	2'041	-750				770	-200	1'861
Total des provisions	13'144	-4'131	0	261	0	1'270	-3'783	6'761
Réserves pour risques bancaires généraux	379'400					49'000		428'400
Corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises ¹⁾	116'278	-4'863			4'651	19'709	-17'421	118'354
Corrections de valeur pour les risques latents								
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	116'278	-4'863	0	0	4'651	19'709	-17'421	118'354

¹⁾ y compris les Provisions pour risques de défaillance, sur limites non utilisées, de 4,063 millions de francs au 31 décembre 2015 (4,732 millions de francs au 31 décembre 2014).

9.17 CAPITAL SOCIAL en milliers de francs

	31.12.2015			31.12.2014		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
• Actions nominatives	150'000	15'000'000	150'000	110'000	2'200'000	110'000
- dont libéré	150'000	15'000'000	150'000	110'000	2'200'000	110'000
• Actions au porteur	0	0	0	40'000	400'000	40'000
- dont libéré	0	0	0	40'000	400'000	40'000
• Capital participations	0	0	0	0	0	0
Total	150'000	15'000'000	150'000	150'000	2'600'000	150'000
Capital autorisé	0	0	0	0	0	0
Capital conditionnel	0	0	0	0	0	0

La restructuration du capital social de la Banque et l'augmentation de capital approuvées lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2015 ont été effectuées selon le calendrier prévu entre le 18 janvier et le 10 février 2016. A cette date, le capital social de la Banque se monte à 158 millions de francs et se compose de 4.8 millions d'actions nominatives (A) et de 11 millions d'actions nominatives (B) d'une valeur nominale de CHF 10.- chacune.

Restrictions liées aux parts de capital

Droit de vote

Selon l'article 21 des statuts, les actionnaires exercent leur droit de vote proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent. Chaque action donne droit à une voix.

Restrictions de transfert

Aucune restriction, si ce n'est celle prévue à l'article 7, al. 2, de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais : « Le Canton détient une participation donnant droit à au moins 51 pour-cent du nombre des actions et du droit de vote; il ne peut aliéner cette participation minimale ».

9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

9.18 DROITS DE PARTICIPATION OU OPTIONS SUR DE TELS DROITS ACCORDÉS À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AINSI QU'AUX COLLABORATEURS en milliers de francs

	NOMBRE		VALEUR	
	Droits de participation		Droits de participation	
	2015 ¹⁾	2014	2015	2014
Actions au porteur de la BCVs (actuellement actions nominatives «A»)				
Membres du Conseil d'administration	1'698	178	107	109
Membres de la Direction générale	5'202	396	253	185
Collaborateurs	25'074	2'514	747	738
Total	31'974	3'088	1'107	1'032

Aucune option sur des droits de participation BCVs n'a été émise.

¹⁾ Le nombre d'actions est mentionné après *split*

La rémunération variable du Conseil d'administration est versée sous forme d'actions au porteur (actuellement actions nominatives «A») BCVs bloquées pour une période de deux ans. Celle de la Direction générale, est payée pour 40 % sous forme d'actions au porteur BCVs et celle des directeurs et des directeurs adjoints entre 20 et 40 % bloquées pour une période minimale de deux ans. En 2015, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours par action de 71.30 francs (après *split* et sans blocage) correspondant au cours boursier du 31 décembre 2015 ex-dividende (688 francs en 2014 avant *split*) - voir annexe 9.22.

Par ailleurs, un plan de participation au capital-actions de la BCVs est prévu dans le cadre des prestations de la Banque en faveur de son personnel. Les cadres (y compris les membres de la Direction générale) et les collaborateurs ont la possibilité d'acquérir respectivement 12 et 6 actions BCVs au porteur à un cours préférentiel (520 francs en 2015) fixé au moment de la libération des actions. Les actions sont bloquées pour une durée de 5 ans.

9.19 CRÉANCES ET ENGAGEMENTS ENVERS LES PARTIES LIÉES en milliers de francs

	Créances		Engagements	
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
Participants qualifiés	50'000	0	93'266	64'536
Sociétés du groupe	-	-	-	-
Sociétés liées	215'000	199'462	393'229	481'769
Affaires d'organes	23'107	20'959	9'192	6'987
Autres parties liées	-	-	-	-

Les créances et engagements envers le Canton du Valais figurent dans la ligne « Participants qualifiés ».

Aucun membre d'un organe n'a le statut de participant qualifié.

Sont considérées comme sociétés liées, les établissements de droit public du canton ou les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.

Sont considérés comme affaires d'organes, les créances et engagements envers les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que toutes les sociétés contrôlées par ces personnes.

Il n'y a pas de transactions hors bilan significatives avec des parties liées.

Les opérations du bilan et du hors bilan envers les parties liées ont été octroyées à des conditions conformes au marché.

Les membres de la Direction générale, en fonction ou à la retraite, bénéficient des conditions particulières accordées au personnel présentées à l'annexe 22.

9.20 PARTICIPANTS SIGNIFICATIFS ET GROUPES DE PARTICIPANTS LIÉS PAR DES CONVENTIONS DE VOTE en milliers de francs

	31.12.2015		31.12.2014	
	Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
Participants ayant une participation conférant plus de 5 % des droits de vote :				
Avec droit de vote				
État du Valais	110'000	73.33	110'000	73.33
Sans droit de vote				
Aucun	-	-	-	-

Le 10 février 2016, à l'issue des différentes étapes de restructuration du capital décrites au tableau "Capital social", le Canton du Valais détient 10'994'627 actions nominatives (A) et (B), soit 69.6 % de la totalité du capital social de la BCVs.

9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

9.21 PROPRES PARTS DU CAPITAL ET COMPOSITION DU CAPITAL PROPRE

	Prix de transaction moyen	Nombre de titres
Propres parts du capital		
Propres parts du capital détenues au 1 ^{er} janvier 2015		25'251
+ Achats	735.98	9'653
- Ventes	766.94	-21'421
Propres parts du capital détenues au 31 décembre 2015		13'483

Les parts de capital ont été échangées au cours de la période considérée à la juste valeur.

Ces échanges ont généré une perte de 0.2 million de francs, qui a été débitée à la Réserve légale issue du bénéfice.

Ils sont issus de l'activité de négoce de propres titres de participation.

Il n'existe aucun engagement conditionnel en relation avec des propres titres de participation aliénés ou acquis.

6'605 parts de capital sont réservées au 31 décembre 2015 (avant *split*), pour les programmes d'intéressement des collaborateurs (2'306 au 31 décembre 2014). La Caisse de pension BCVs détenait 3350 actions avant *split* (2'836 au 31 décembre 2014).

La composition du capital actions avec les droits et restrictions attachés aux actions et les restrictions sont énoncés au tableau «Capital social».

Réserves non distribuables en milliers de francs	2015	2014
Réserve légale issue du capital non distribuable	75'000	75'000
Réserve légale issue du bénéfice non distribuable	0	0
Total des Réserves légales non distribuables	75'000	75'000

Les Réserves non distribuables correspondent à la moitié du capital nominal, en vertu de l'art. 671 al. 3 du Code des obligations.

Toutes les transactions avec des participants ont été effectuées au moyen de liquidités et n'ont pas été compensées avec d'autres transactions.

Aucune restriction statutaire ne limite la part distribuable de la Réserve légale issue du bénéfice.

9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

9.22 RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET PRÊTS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE en milliers de francs

Conseil d'administration	Jean-Daniel Papilloud Président		Jean-Pierre Bringham Vice-président		Olivier Dumas Secrétaire		Chantal Balet Emery		Gabriel Décaillet		Stephan Imboden	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Rémunérations												
• En espèces												
- Honoraires fixes	170	170	97	97	71	71	70	70	60	60	70	70
- Honoraires variables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
• Actions												
- Actions (variable)	28	29	15	15	10	10	9	9	9	9	9	9
• Rémunérations additionnelles												
- Consulting/Mandats	0	0	0	0	0	0	0	0	5	5	0	0
• Charges de prévoyance												
- Contributions de l'employeur aux charges sociales	18	19	10	11	8	8	7	7	7	7	7	7
Total des charges de personnel	216	218	122	123	89	89	86	86	81	81	86	86
Détention d'actions	2'208	2'161	195	168	150	133	111	76	100	30	410	115
Prêts												
• Couvertures hypothécaires	0	0	794	368	424	424	521	532	80	80	6'674	6'981
• Autres couvertures	50	50	0	0	176	176	0	0	0	0	0	0
• Sans couverture	0	0	0	0	0	0	40	40	0	0	100	100
Total des limites des prêts	50	50	794	368	600	600	561	572	80	80	6'774	7'081
Total des soldes des prêts	0	0	794	368	600	600	521	532	77	33	6'708	6'169

Conseil d'administration	Fernand Mariétan		Ivan Rouvinet		Pascal Indermitte ¹⁾		Oliver Schnyder ²⁾		TOTAL	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Rémunérations										
• En espèces										
- Honoraires fixes	61	61	70	70	61	39		12	730	720
- Honoraires variables	0	0	0	0	0	0		0	0	0
• Actions										
- Actions (variable)	9	9	9	9	9	6		4	107	109
• Rémunérations additionnelles										
- Consulting/Mandats	5	5	0	0	0	0		0	10	10
• Charges de prévoyance										
- Contributions de l'employeur aux charges sociales	7	7	7	7	6	4		1	77	78
Total des charges de personnel	82	82	86	86	76	49		17	924	917
Détention d'actions	89	74	99	84	50	5			3'412	2'846
Prêts										
• Couvertures hypothécaires	0	0	0	0	0	0		0	8'493	8'385
• Autres couvertures	0	0	0	0	0	0		0	226	226
• Sans couverture	80	80	0	0	0	0		0	220	220
Total des limites des prêts	80	80	0	0	0	0		0	8'939	8'831
Total des soldes des prêts	0	0	0	0	0	0		0	8'700	7'702

1) Entré en fonction à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 14 mai 2014

2) Membre jusqu'au 12 mars 2014

En 2015, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours par action de 63 francs (après *split*) correspondant au cours boursier du 31 décembre 2015 ex-dividende déduite de l'escompte fiscal calculé sur une période de blocage de 2 ans.

En 2014, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours par action de 612 francs (avant *split*) correspondant au cours boursier du 31 décembre 2014 ex-dividende déduite de l'escompte fiscal calculé sur une période de blocage de 2 ans.

La Banque n'attribue aucune option et aucune prestation en nature aux membres du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration n'ont aucun cautionnement.

9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

9.22 RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET PRÊTS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE en milliers de francs

Direction générale	Pascal Perruchoud Président		Total Direction générale	
	2015	2014	2015	2014 ¹⁾
Rémunérations				
• En espèces				
- Rémunérations fixes (nettes)	366	368	1'320	1'036
- Rémunérations variables (nettes)	121	104	475	339
• Actions				
- Rémunérations variables en actions (nettes)	59	51	240	172
Total des rémunérations nettes	546	523	2'035	1'547
• Charges de prévoyance				
- Contributions de l'employeur et de l'employé aux charges sociales et de prévoyance	370	360	1'264	984
Total des charges de personnel	916	883	3'299	2'531
Rémunérations liées aux mandats d'administrateurs et versées en faveur de la Banque	98	98	120	120
Prêts				
• Couvertures hypothécaires	1'289	1'294	5'442	5'073
• Autres couvertures	1'022	1'022	1'468	1'455
• Sans couverture	1'080	730	1'950	1'600
Total des limites des prêts	3'391	3'046	8'860	8'128
Total des soldes des prêts	3'391	3'046	8'660	7'683

¹⁾ Daniel Rossi dès le 1er avril 2014

¹⁾ Christian Donzé dès le 1er juin 2014

¹⁾ Oliver Schnyder dès le 1er août 2014

En 2015, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours moyen par action de 55 francs (après *split*) correspondant au cours boursier du 31 décembre 2015 ex-dividende déduit de l'escompte fiscal calculé sur la période de blocage des titres (2 à 5 ans).

En 2014, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours moyen par action de 545 francs (avant *split*) correspondant au cours boursier du 31 décembre 2014 ex-dividende déduit de l'escompte fiscal calculé sur la période de blocage des titres (2 à 5 ans).

La banque n'attribue aucune option aux membres de la Direction générale.

Les membres de la Direction générale n'ont aucun cautionnement.

Déten	Pascal Perruchoud		Nicolas Debons		Christian Donzé		Daniel Rossi		Oliver Schnyder		Total Direction générale	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Détention d'actions (avant <i>split</i>)	1'236	1'119	375	296	76	12	226	115	79	23	1'992	1'565

Conditions particulières

Les membres du Conseil d'administration n'ayant pas exercé de fonctions opérationnelles au sein de la BCVs n'ont pas droit à des conditions particulières.

Le personnel et les retraités bénéficient, pour un montant maximal de 0.6 million de francs, d'un taux de faveur de 1% par rapport au taux de base sur les avances à taux variable et d'une marge de 0.5% sur les prêts à taux fixe.

La BCVs octroie en plus à son personnel des avances au taux de l'épargne ordinaire, en blanc remboursables en 5 ans ou garanties, lui permettant de racheter des années de prévoyance.

La BCVs compte des prêts consentis à 7 anciens membres de la Direction générale pour un montant total de 1,73 million de francs aux conditions fixées pour le personnel.

La BCVs n'a pas de crédits ou des prêts non conformes à la pratique du marché consentis aux proches des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale.

9 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

9.23 STRUCTURE DES ÉCHÉANCES DES INSTRUMENTS FINANCIERS en milliers de francs

		À vue	Dénonçable	Échéance d'ici 3 mois	Échéance entre 3 et 12 mois	Échéance entre 12 mois et 5 ans	Échéance après 5 ans	Immobilisé	Total
Actifs / instruments financiers									
• Liquidités		1'989'866							1'989'866
• Créances sur les banques		114'096		201'671	150'000	10'000			475'767
• Créances sur la clientèle		5'049	536'912	283'683	152'178	750'873	730'972		2'459'667
• Créances hypothécaires		35'173	636'665	409'562	803'938	3'757'606	2'807'826		8'450'770
• Opérations de négoce		2'434	82						2'516
• Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		32'005							32'005
• Immobilisations financières		44'119		16'238	30'783	129'796	49'436	17'272	287'644
Total	31.12.2015	2'222'742	1'173'659	911'154	1'136'899	4'648'275	3'588'234	17'272	13'698'235
Total	31.12.2014	1'790'874	1'310'138	798'714	1'244'311	4'653'246	2'987'421	26'574	12'811'278
Fonds étrangers / instruments financiers									
• Engagements envers les banques		11'485		796'580	238'614	100'000	165'000		1'311'679
• Engagements résultant d'opérations de financement de titres				73'475					73'475
• Engagements résultant des dépôts de la clientèle		3'258'681	5'327'406	97'675	259'694	57'700	56'500		9'057'656
• Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		166'277							166'277
• Obligations de caisse				7'688	11'429	37'308	9'611		66'036
• Emprunts et prêts des centrales d'émissions de lettres de gage				20'000	80'000	514'000	1'476'000		2'090'000
Total	31.12.2015	3'436'443	5'327'406	995'418	589'737	709'008	1'707'111	0	12'765'123
Total	31.12.2014	3'658'846	5'000'769	924'881	591'097	810'929	963'626	0	11'950'148

9.24 ACTIFS ET PASSIFS RÉPARTIS ENTRE LA SUISSE ET L'ÉTRANGER

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger car moins de 5% de ses actifs sont domiciliés à l'étranger.

9.25 ACTIFS PAR PAYS OU PAR GROUPES DE PAYS

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs par pays ou par groupes de pays car moins de 5% de ses actifs sont domiciliés à l'étranger.

9.26 ACTIFS SELON LA SOLVABILITÉ DES GROUPES DE PAYS

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs selon la solvabilité des groupes de pays car moins de 5% de ses actifs sont domiciliés à l'étranger, selon le principe du domicile du risque.

9.27 ACTIFS ET PASSIFS RÉPARTIS SELON LES MONNAIES LES PLUS IMPORTANTES

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes car la position nette globale en monnaies étrangères n'excède pas 5% des actifs de la banque.

10 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS HORS BILAN

10.1 CRÉANCES ET ENGAGEMENTS CONDITIONNELS en milliers de francs

	2015	2014
• Engagements de couverture de crédit et similaires	0	0
• Garanties de prestation de garantie et similaires	30'252	36'038
• Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires	0	0
• Autres engagements conditionnels	0	0
Total des Engagements conditionnels	30'252	36'038

10.2 CRÉDITS PAR ENGAGEMENT

La Banque n'a pas de crédits par engagement au 31 décembre 2015.

10.3 OPÉRATIONS FIDUCIAIRES en milliers de francs

	2015	2014
• Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	56'045	50'778
• Placements fiduciaires auprès de sociétés liées	0	0
• Crédits fiduciaires	0	0
• Opérations fiduciaires relatives au prêt / emprunt de titres, lorsque la banque agit sous son nom pour le compte de clients	0	0
• Autres opérations fiduciaires	0	0
Total Opérations fiduciaires	56'045	50'778

10.4 AVOIRS ADMINISTRÉS

La Banque n'est pas soumise à la publication des informations relative aux avoirs administrés, la somme du Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement et des Charges de commissions n'atteignant pas le tiers de la somme du Résultat brut des opérations d'intérêts, du Résultat des opérations de commissions et des prestations de service et du Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur.

11 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

11.1 RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE ET DE L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR

La Banque n'est pas soumise à la publication de la répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur car elle applique l'approche « de minimis » pour le calcul des fonds propres nécessaires aux risques de marché.

11.2 PRODUIT DE REFINANCEMENT DANS LA RUBRIQUE «PRODUIT DES INTÉRÊTS ET DES ESCOMPTE» ET INTÉRÊTS NÉGATIFS

Le Produit des intérêts et des escomptes enregistre le produit de refinancement des opérations de négoce.

En raison des taux négatifs pratiqués en 2015, ces coûts de refinancement réduisent le produit des intérêts de 0,015 million de francs.

Intérêts négatifs en milliers de francs	2015	2014
Intérêts négatifs sur opérations actives (réduction des produits d'intérêts)	-13'502	N/S
Intérêts négatifs sur opérations passives (réduction des charges d'intérêts)	3'681	N/S

11 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

11.3 CHARGES DE PERSONNEL en milliers de francs

	2015	2014
Appointements (jetons de présence et les indemnités fixes aux organes de la banque, appointements et les allocations supplémentaires)	50'940	49'608
- dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable	1'107	N/S
Prestations sociales	13'924	13'820
Adaptations de valeur relatives aux avantages et engagements économiques découlant des institutions de prévoyance	0	0
Autres charges de personnel	2'573	2'161
Total Charges de personnel	67'437	65'589

11.4 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION en milliers de francs

	2015	2014
Coût des locaux	3'360	3'086
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	6'292	6'105
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	14'068	11'287
Honoraires de la société d'audit (art. 961a ch. 2 CO)	419	519
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	307	364
- dont pour d'autres prestations de service	112	155
Autres charges d'exploitation	12'782	8'721
- dont rémunération de la garantie de l'Etat (art. 5 al.2 Loi sur la Banque cantonale du Valais)	3'925	0
- dont frais de prestation	2'863	3'339
Total Autres charges d'exploitation	36'921	29'718

11.5 PERTES SIGNIFICATIVES, PRODUITS ET CHARGES EXTRAORDINAIRES, DISSOLUTIONS SIGNIFICATIVES DE RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX ET DE CORRECTIONS DE VALEURS ET PROVISIONS LIBÉRÉES

La vente de la participation Swisscanto a généré un bénéfice de 9.9 millions de francs enregistré comme Produits extraordinaires.

11.6 RÉÉVALUATIONS DE PARTICIPATIONS ET D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES JUSQU'À CONCURRENCE DE LA VALEUR D'ACQUISITION

Aucune participation ou immobilisation corporelle n'a été réévaluée jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition.

11.7 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL RÉPARTI ENTRE LA SUISSE ET L'ÉTRANGER SELON LE PRINCIPE DU DOMICILE DE L'EXPLOITATION

Le résultat opérationnel est entièrement réalisé en Suisse, la Banque Cantonale du Valais n'ayant pas de présence hors des frontières cantonales.

11.8 IMPÔTS COURANTS ET LATENTS en milliers de francs

	2015	2014
Charges relatives aux impôts courants	14'594	16'153
Charges relatives aux impôts latents	0	0
Total Impôts	14'594	16'153
Taux d'imposition moyen pondéré sur la base du résultat opérationnel	13.22%	13.44%
Aucun report de perte n'influence les impôts sur le revenu.		

En vertu de l'art. 28 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, la Banque est soumise à tous les impôts cantonaux et communaux selon les règles valables pour les sociétés de capitaux. Elle est exonérée des impôts cantonaux et communaux sur le bénéfice et le capital proportionnellement à la part du capital de la Banque détenue par le canton.

11 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

11.9 RÉSULTAT PAR DROIT DE PARTICIPATION

	31.12.15		31.12.14	
	Actions nominatives	Actions au porteur	Actions nominatives	Actions au porteur
Bénéfice de l'exercice (CHF)	56'818'983		56'328'557	
Titres de participation en circulation				
Nombre moyen pondéré	2'200'000	400'000	2'200'000	400'000
Bénéfice par titre de participation	18.94	37.88	18.78	37.55

Le bénéfice non dilué par action nominative et par action au porteur est calculé en divisant le bénéfice de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions nominatives et d'actions au porteur.

La Banque n'ayant ni capital autorisé ni capital conditionnel selon les art. 651 et 653 CO, le bénéfice dilué est similaire au bénéfice non dilué.

UTILISATION DU BÉNÉFICE RÉSULTANT DU BILAN

LA PROPOSITION SUIVANTE SERA SOUMISE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONCERNANT L'UTILISATION DU BÉNÉFICE RÉSULTANT DU BILAN en milliers de francs

• Dividende de 16 % sur les actions nominatives « B » de 102 millions de francs	16'320
• Dividende de 27 % sur les actions nominatives « A » de 48 millions de francs	12'960
• Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	27'000
• Report à nouveau	564
Bénéfice résultant du bilan	56'844

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Daniel Papilloud

Le Président de la Direction générale
Pascal Perruchoud

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale de
Banque Cantonale du Valais
Sion

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque Cantonale du Valais, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau des flux de trésorerie, l'état des capitaux propres et l'annexe (pages 28 à 53) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux directives régissant l'établissement des comptes des banques, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les directives régissant l'établissement des comptes des banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

PricewaterhouseCoopers SA, place du Midi 40, case postale, 1951 Sion
Téléphone: +41 58 792 60 00, Téléfax: +41 58 792 60 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Beresford Caloia
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Omar Grossi
Expert-réviseur

Sion, le 23 mars 2016

PUBLICATION LIÉE AUX FONDS PROPRES ET A LA LIQUIDITÉ

La « Publication liée aux fonds propres et à la liquidité - pilier III : Discipline de marché » au 31 décembre 2015 est disponible sur le site internet de la Banque.

Pour le calcul des exigences de fonds propres pour les risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels, la Banque Cantonale du Valais peut choisir entre différentes approches. La Banque Cantonale du Valais a opté pour les approches suivantes :

	<ul style="list-style-type: none"> • Approche standard suisse (AS-CH) • Approche « de-minimis » • Approche de l'indicateur de base 	
	31.12.2015	31.12.2014
Risques de crédit:		
Risques de marché:		
Risques opérationnels:		
Fonds propres pouvant être pris en compte et nécessaires en milliers de francs		
Fonds propres pouvant être pris en compte		
Capital social	150'000	150'000
Réserves pour risques bancaires généraux	428'400	379'400
Réserve légale issue du capital, Réserve légale issue du bénéfice et Bénéfice reporté	543'378	515'382
Propres titres de participation	-10'247	-19'571
Fonds propres de base	1'111'531	1'025'211
<u>Rubrique:</u> Engagements résultant de dépôts de la clientèle Créance hybride de l'Etat du Valais, valeur nominale CHF 50'000, (art. 27-29 OFR)	50'000	50'000
Fonds propres de base (Tier 1)	1'161'531	1'075'211
Fonds propres complémentaires (Tier 2)		
<u>Rubrique:</u> Emprunts et prêts des centrales d'émissions de lettres de gage Emprunt obligataire subordonné 2011 - 2018, valeur nominale CHF 75'000, pris en compte de manière dégressive selon art. 140 al. 3 et art. 30 al. 2 OFR	30'000	45'000
Fonds propres complémentaires nets (Tier 2)	30'000	45'000
Fonds propres pouvant être pris en compte totaux (Tier 1 et Tier 2)	1'191'531	1'120'211
Fonds propres nécessaires		
Risques de crédit	504'631	492'997
Risques sans contrepartie	28'424	32'434
Risques de marché	442	1'324
Risques opérationnels	33'717	33'991
Fonds propres nécessaires minimaux / Positions pondérées en fonction des risques	567'214	560'746
Volant anticyclique en % des positions pondérées en fonction des risques	58'233 0,8%	55'136 0,8%
Ratios de fonds propres		
Ratio relatif aux Fonds propres de base (Tier 1) <i>ajusté du volant anticyclique</i>	16,4% 15,6%	15,3% 14,6%
Ratio relatif aux Fonds propres pouvant être pris en compte totaux (Tier 1 et Tier 2) <i>ajusté du volant anticyclique</i>	16,8% 16,0%	16,0% 15,2%
Objectif stratégique défini par la Banque	16,0%	16,0%
Objectif fixé par le régulateur pour les fonds propres réglementaires majoré du volant anticyclique	12,8%	12,8%
Ratios de levier	8,1%	N/S
Ratios de liquidité à court terme (LCR) Moyenne des données mensuelles du quatrième trimestre	105,1%	N/S

Risque de changement de taux d'intérêts dans le portefeuille de la banque

En cas de variation de +/- 100 points de base (bp) de la courbe des taux d'intérêts, la valeur de marché des fonds propres de la Banque oscillerait entre -137,2 millions de francs (en cas de hausse des taux de 100 bp) et +152,2 millions de francs (en cas de baisse des taux de 100 bp). L'impact sur les revenus varierait de respectivement 6,7 millions de francs (en cas de hausse des taux de 100 bp) et -7,6 millions de francs (en cas de baisse des taux de 100 bp avec un taux plancher de référence à 0 % pour les prestations de la clientèle).







Wallis



Valais

Des enfants d'une école de cirque devant le dirigeable de Valais/Wallis Promotion, réalisé en partenariat et sur l'instigation de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale Valais-Wallis (HES-SO).



Structure de la Banque et actionariat	62	Droits de participation des actionnaires	82
Structure du capital	66	Prises de contrôle et mesures de défense	82
Conseil d'administration	66	Révision externe	82
Direction générale	77	Politique d'information	83
Rémunérations, participations et prêts	81	Direction	84
		Audit interne	85



GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Gouvernement d'entreprise

La Directive concernant les Informations relatives à la Corporate Governance (Directive Corporate Governance) émise par la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange) s'applique à tous les émetteurs dont les droits de participation sont cotés à titre primaire respectivement principal auprès de la SIX Swiss Exchange.

Le gouvernement d'entreprise désigne l'ensemble des principes axés sur la poursuite d'intérêts durables des entreprises qui, tout en sauvegardant la capacité de décision et l'efficacité, visent à instaurer au plus haut niveau de l'entreprise la transparence et un rapport équilibré entre direction et contrôle. La Directive Corporate Governance (DCG) impose aux émetteurs de publier des indications essentielles sur la direction de leur entreprise (ou d'expliquer les motifs pour lesquels ces indications ne sont pas publiées). En sa qualité de société anonyme de droit public cotée à la Bourse suisse, la Banque Cantonale du Valais (BCVs ou la Banque) est soumise à ces exigences. Ces dispositions sont complétées par des prescriptions de publications supplémentaires découlant de lois spéciales du domaine bancaire.

La Directive Corporate Governance dans sa version amendée du 1^{er} septembre 2014, remplace la DCG du 29 octobre 2008. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2014. Conformément aux prescriptions de

l'article 663b^{bis} du Code des obligations (CO) concernant la transparence des indemnités versées aux membres du Conseil d'administration et de la Direction, les indications relatives aux rémunérations, participations et prêts doivent, en raison du droit fédéral, être publiées dans l'annexe aux comptes annuels. Toutefois, les indications concernant le contenu et la procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation sont, comme précédemment, publiées dans le chapitre Corporate Governance du rapport de gestion. La BCVs n'est pas soumise à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives (ORAb) compte tenu de sa forme juridique (société anonyme de droit public selon l'article 763 CO).

Structure de la Banque et actionnariat

STRUCTURE DE LA BANQUE

L'organigramme et la structure opérationnelle présentés ci-après décrivent l'organisation de la BCVs :

- **Organigramme de la BCVs**
voir encadré ci-dessous.
- **Structure opérationnelle de la BCVs**
voir pages 64 et 65.
- **Sociétés cotées et non cotées incluses dans le périmètre de consolidation**
La Banque ne détient pas de participations vis-à-vis des sociétés cotées et non cotées, à consolider.

ACTIONNAIRES IMPORTANTS

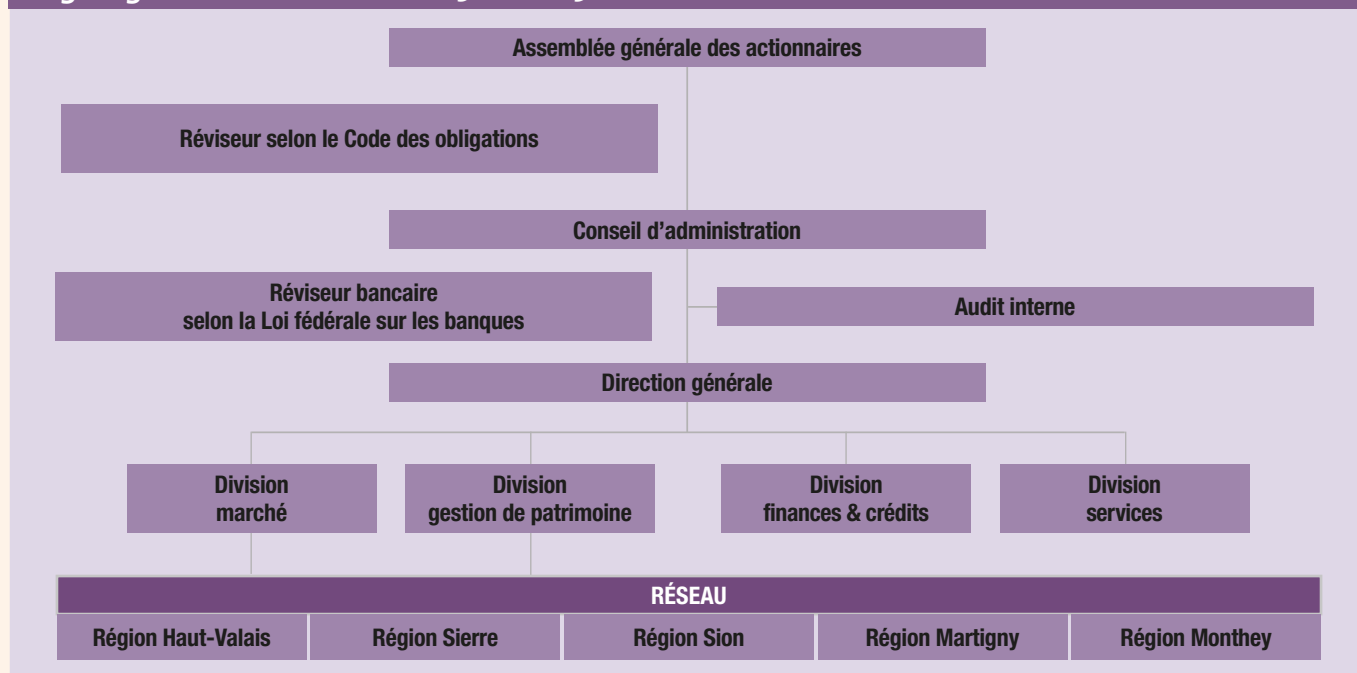
Les actionnaires importants sont présentés à l'annexe 9.20 des comptes annuels. Les annonces sont consultables sur le site de la Bourse suisse (www.six-swiss-exchange.com).

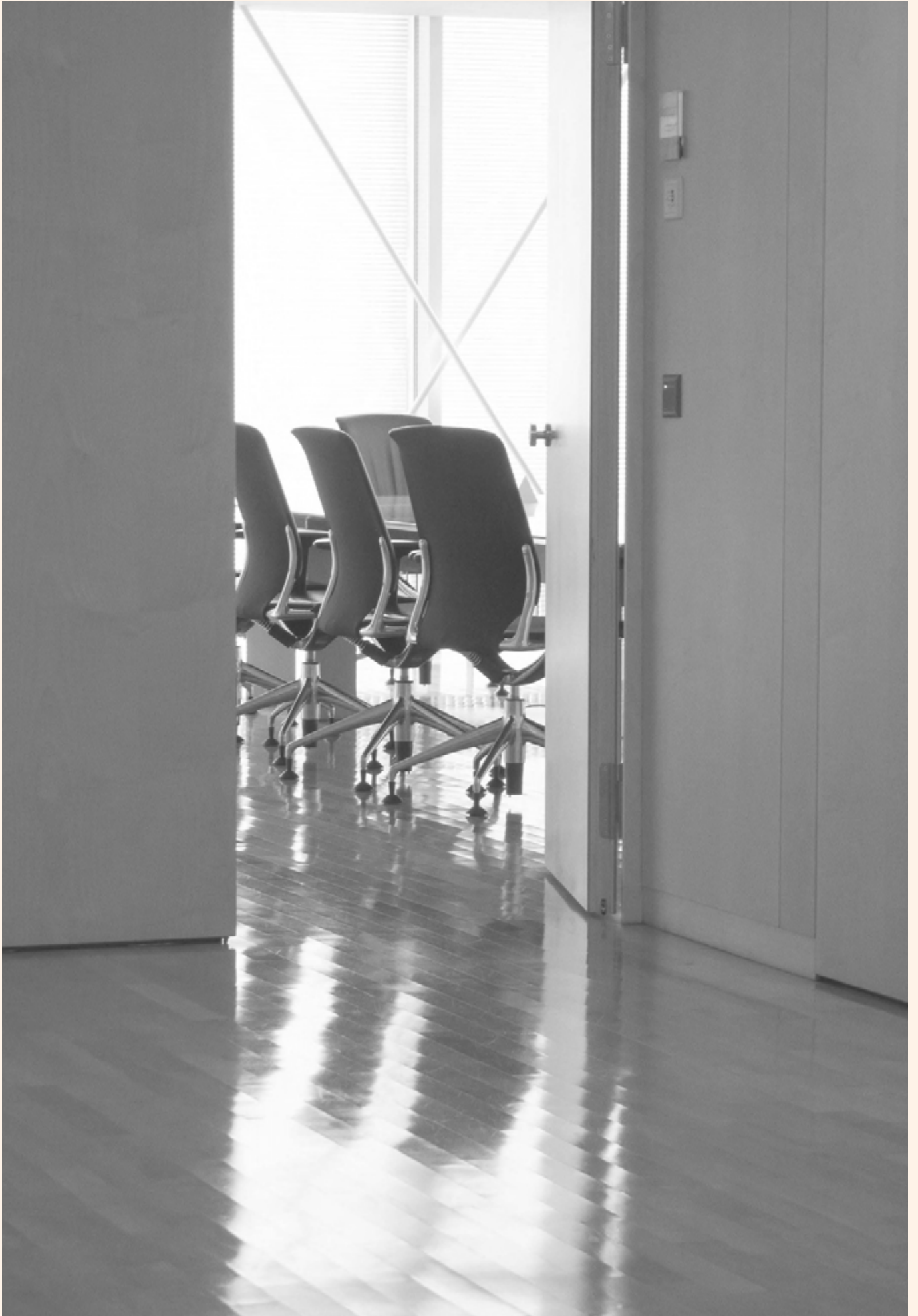
Nous n'avons pas eu connaissance de telles annonces durant l'exercice sous revue.

PARTICIPATIONS CROISÉES

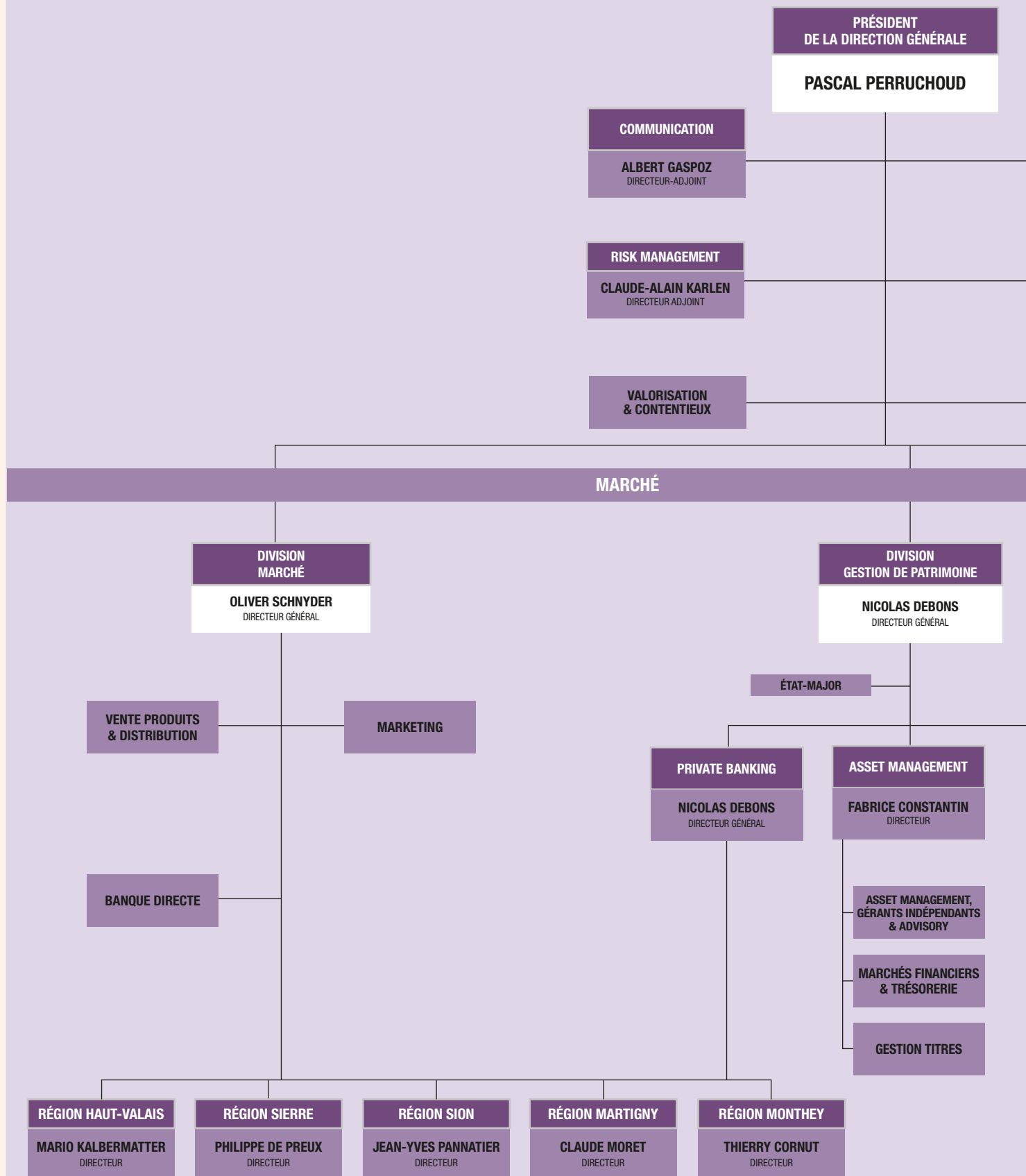
Il n'existe pas de participations croisées supérieures à la limite des 5% des droits de vote ou du capital entre la Banque et d'autres sociétés.

Organigramme de la BCVs au 31.12.2015





Structure opérationnelle de la BCVs au 31.12.2015



RESSOURCES HUMAINES
ÉLIANE GASPOZ
 DIRECTRICE ADJOINTE

LEGAL & COMPLIANCE
RAPHAËL BALET
 DIRECTEUR ADJOINT

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

CENTRES DE COMPÉTENCES

DIVISION FINANCES & CRÉDITS
CHRISTIAN DONZÉ
 DIRECTEUR GÉNÉRAL

DIVISION SERVICES
DANIEL ROSSI
 DIRECTEUR GÉNÉRAL

INSTITUTIONNEL & CONSEIL PATRIMONIAL
STÉPHANE JEAN
 DIRECTEUR

INSTITUTIONNEL

CRÉDITS
CHRISTIAN ROUX
 DIRECTEUR

CONTRÔLE CRÉDITS

ANALYSE CRÉDITS

FINANCES
CHRISTIAN DONZÉ
 DIRECTEUR GÉNÉRAL

COMPTABILITÉ

ORGANISATION
STÉPHANE KELLER
 DIRECTEUR ADJOINT

IMMEUBLES

SÉCURITÉ

INFORMATIQUE
DANIEL ROSSI
 DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRESTATIONS
PHILIPPE MÉTRAILLER
 DIRECTEUR ADJOINT

FICHER CENTRAL

PAIEMENTS

CAISSE CENTRALE

ÉCONOMAT

Structure du capital

CAPITAL, CAPITAL AUTORISÉ ET CONDITIONNEL, MODIFICATIONS DU CAPITAL, ACTIONS

Le capital-actions de la Banque, inscrit au registre du commerce au 31 décembre 2015, se chiffrait à 150 millions de francs. La BCVs ne dispose pas de capital autorisé et de capital conditionnel. Son capital n'a subi aucune modification durant les trois dernières années, sous réserve du processus de restructuration du capital décidé par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires et l'Assemblée spéciale des titulaires d'actions au porteur de la BCVs en date du 17 décembre 2015. La justification des capitaux propres figure dans l'annexe 9.17 des comptes annuels 2015.

PROCESSUS DE RESTRUCTURATION DU CAPITAL DE LA BCVs EN COURS, DROIT AU DIVIDENDE POUR L'EXERCICE 2015

Un processus de restructuration du capital de la BCVs a été initié au cours de l'exercice 2015. Le 17 décembre 2015,

l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires et l'Assemblée spéciale des titulaires d'actions au porteur de la BCVs ont approuvé les propositions soumises par le Conseil d'administration visant à introduire une action nominative unique d'une valeur nominale de 10 francs et à

ACTIONS en milliers de francs

Capital-actions	31.12.2015			31.12.2014		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
Actions nominatives	150 000	15 000 000	150 000	110 000	2 200 000	110 000
Actions au porteur	0	0	0	40 000	400 000	40 000
Total du capital-actions	150 000	15 000 000	150 000	150 000	2 600 000	150 000

Conseil d'administration au 31.12.2015

Pascal Indermitte

Membre du Conseil d'administration

Ivan Rouvinet

Membre du Conseil d'administration

Stephan Imboden

Membre du Conseil d'administration



Chantal Balet Emery

Membre du Conseil d'administration

Jean-Pierre Bringen

Vice-président du Conseil d'administration

Jean-Daniel Papilloud

Président du Conseil d'administration

augmenter le capital-actions de la BCVs d'un montant nominal de 8 millions de francs. Dans ce cadre, l'Assemblée générale extraordinaire et l'Assemblée spéciale des titulaires d'actions au porteur ont approuvé la suppression à terme du dividende privilégié dont bénéficient les titulaires d'actions au porteur, moyennant l'octroi de droits d'achat négociables en bourse permettant d'acquérir des actions de la BCVs à un prix préférentiel.

La mise en œuvre de ces décisions est réalisée sur l'exercice 2016. En date du 11 janvier 2016, la division (*split*) de la valeur nominale des actions et la conversion des actions au porteur a été inscrite au registre du commerce. L'exécution de l'augmentation du capital-actions de la BCVs a été inscrite au registre du commerce le 5 février 2016, faisant passer la valeur nominale du capital-actions de la

Banque de 150 millions de francs à 158 millions de francs.

De plus, la suppression à terme du dividende privilégié a nécessité la création, pour une période transitoire prenant fin lors de l'Assemblée générale ordinaire 2016, de deux catégories d'actions nominatives distinctes, à savoir :

- 4'800'000 actions nominatives A, d'une valeur nominale de 10 francs par action, qui bénéficie encore du dividende privilégié pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2015;
- 11'000'000 actions nominatives B, d'une valeur nominale de 10 francs par action, qui ne bénéficient d'aucun privilège de dividende. Les 800'000 actions nominatives B issues de l'augmentation ordinaire du capital-

actions décidée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2015 ne donnent droit au dividende qu'à compter de l'exercice social 2016.

Le dividende afférant à l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2015 est calculé de la façon suivante, conformément à l'article 8 al. 4 des statuts (version du 17 décembre 2015) :

- Le dividende de base des actions nominatives A et B (à l'exception des 800'000 actions nominatives B issues de l'augmentation ordinaire du capital-actions de la BCVs inscrite au registre du commerce le 5 février 2016) est calculé sur la base d'un taux identique jusqu'à cinq pour cent.
- Le dividende supplémentaire est versé sous forme dissociée. Le taux de dividende supplémentaire appliqué aux actions nominatives A est un multiple de 2 du taux du dividende supplémentaire appliqué aux actions nominatives B.

Il est prévu d'introduire une action nominative unique et, partant, de supprimer la distinction entre actions nominatives A et B; lors de l'assemblée générale ordinaire 2016, avec dividende unique à compter de l'exercice 2016.

• Droit de vote

Selon l'article 21 al. 2 des statuts, les actionnaires exercent leur droit de vote proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, chaque action donne droit à une voix.

BONS DE JOUISSANCE ET BONS DE PARTICIPATION

La Banque n'a pas émis de bons de jouissance ou de bons de participation.

RESTRICTIONS DE TRANSFERT ET INSCRIPTIONS DES « NOMINEES »

- Restrictions de transfert et inscriptions des « nominees »

Aucune restriction n'existe, si ce n'est celle prévue à l'article 7 al. 2 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais: «Le canton détient une participation dominant droit à au moins 51% du nombre des actions et du droit de vote; il ne peut aliéner cette participation minimale».

EMPRUNTS CONVERTIBLES ET OPTIONS

La Banque n'a émis ni emprunts convertibles, ni options.



Gabriel Décaillet
Membre du Conseil
d'administration

Fernand Mariétan
Membre du Conseil
d'administration

Olivier Dumas
Secrétaire du Conseil
d'administration

Composition du Conseil d'administration de la BCVs au 31 décembre 2015

PRÉNOM/NOM	FONCTION	MEMBRE COMITÉ/COMMISSION	PREMIER MANDAT	ÉCHÉANCE DU MANDAT
Jean-Daniel PAPILLOUD 30 novembre 1950	Président	• Commission stratégique	2012	2017
Jean-Pierre BRINGHEN 24 juillet 1956	Vice-président	• Commission stratégique (président)	2005	2017
Chantal BALET EMERY 7 juin 1952	Membre	• Comité d'audit	2009	2017
Gabriel DÉCAILLET 23 mai 1962	Membre	• Commission de rémunération et de nomination	2013	2017
Olivier DUMAS 4 juin 1951	Secrétaire	• Commission de rémunération et de nomination	2005	2017
Stephan IMBODEN 27 avril 1956	Membre	• Comité d'audit	2009	2017
Pascal INDERMITTE 11 août 1974	Membre	• Commission stratégique	2014	2017
Fernand MARIÉTAN 12 février 1952	Membre	• Commission de rémunération et de nomination (président)	2009	2017
Ivan ROUVINET 25 juillet 1950	Membre	• Comité d'audit (président)	2009	2017

Jean-Daniel Papilloud, Président du Conseil d'administration, a exercé la fonction de Président de la Direction générale de la Banque Cantonale du Valais du 1^{er} janvier 1992 au 23 mai 2012, date à laquelle il est entré en fonction en qualité de vice-président du Conseil d'administration.

Aucun des autres membres du Conseil d'administration en activité au 31 décembre 2015 n'exercent ou n'ont exercé de fonctions exécutives au sein de la BCVs.

Tous les membres du Conseil d'administration satisfont aux critères d'indépendance fixés dans la circulaire FINMA 08/24.

NATIONALITÉ	FORMATION	PARCOURS PROFESSIONNEL	ACTIVITÉ ACTUELLE
Suisse	Licence HEC à Lausanne ; International Banking Course, Londres ; diplôme CPCG, centre de perfectionnement des cadres genevois ; cours suisse de direction d'entreprise, centre romand de promotion du management	Parcours professionnel auprès de grandes banques helvétiques ; formation et expérience dans l'ensemble des services bancaires à Lucerne, Lausanne, Londres, Lugano, Berne et Zürich ; fonction de direction auprès de grandes banques à Monaco, Genève et Sion; président de la Direction générale de la BCVs de 1992 à 2012	Retiré du niveau opérationnel
Suisse	Doctorat en sciences économiques et sociales de l'Université de Fribourg	Chargé de cours et professeur à l'Université de Neuchâtel et à HEC Lausanne ; membre de direction de Bringham SA, mandats de conseils en stratégie d'entreprise ; juge au tribunal du travail	Directeur général du groupe Bringham, Viège
Suisse	Licence en droit de l'Université de Lausanne ; brevet d'avocate et de notaire	Différentes fonctions au sein du pouvoir judiciaire en Valais ; secrétaire d'associations économiques puis durant huit ans membre du comité de direction et responsable romande d' <i>economiesuisse</i>	Associée honoraire du cabinet FBLA associés – Genève – Lausanne – Sion Avocate conseil et notaire, Sion
Suisse	Licence en droit de l'Université de Lausanne	Expérience auprès d'une grande banque helvétique à Zürich et en Valais ; fonctions de gestion de différentes institutions sociales professionnelles en Valais ; fonctions de cadre puis direction d'un centre patronal valaisan	Directeur du Bureau des Métiers, Sion
Suisse	Ingénieur dipl. ETS/UTS en mécanique à Lausanne ; brevet fédéral d'agent d'exploitation ; programme supérieur pour dirigeants (INSEAD, Fontainebleau)	Différentes fonctions de cadre et directoriales auprès de sociétés hydroélectriques, métallurgiques et d'assurances valaisannes et suisses	Consultant indépendant
Suisse	Licence en droit de l'Université de Genève ; licence en sciences politiques de l'Université de Lausanne ; brevet d'avocat et de notaire	Avocat et notaire auprès d'une étude sédunoise, puis propriétaire de sa propre étude à Sierre	Etude d'avocat, Sierre
Suisse	Economiste d'entreprise HES de la Haute Ecole de Gestion, Viège, Sierre	Responsable de mandats auprès de sociétés fiduciaires en Valais, à Lucerne et à Berne ; membre de la direction générale d'APROA AG	Président de la direction du groupe BPT, Viège
Suisse	Licence en sciences politiques de l'Université de Lausanne ; licence en droit de l'Université de Lausanne ; brevet d'avocat et de notaire	Avocat et notaire à Monthey ; président de la ville de Monthey de 1996 à 2012	Etude d'avocat et notaire, Monthey
Suisse	Maîtrise fédérale de banque	Fonctions de cadre au sein de plusieurs grandes banques helvétiques en Valais	Consultant indépendant PME-privé

Autres activités et groupements d'intérêts

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	FONCTIONS AU SEIN D'ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE D'ENTREPRISES	
Jean-Daniel PAPILLOUD	Vice-président du Conseil d'administration Membre du Conseil d'administration Délégué	<ul style="list-style-type: none"> • Société suisse de crédit hôtelier, Zürich • Société suisse des Explosifs SA, Gamsen • SSE Finance SA, Brig-Glis • Valsynthèse SA, Brig-Glis • Immobilière Suisse, Société coopérative, Berne
Jean-Pierre BRINGHEN	Président du Conseil d'administration Membre du Conseil d'administration Directeur général Membre du Conseil d'administration et Directeur actuaire	<ul style="list-style-type: none"> • Bringhen AG, Viège • Sanibat SA, Sion • S-Tim Protec AG, Viège • Crea Ceram AG, Viège • Creasan AG, Volketswil • Arte Matto Sàrl, Genève • JHB AG, Viège • Sanval SA, Martigny • Santag AG, Thoune • Sand Kies AG, Viège • Schneider Sanitär AG, Biglen • Mengis Druck & Verlag, Viège • Groupe Bringhen, Viège • H. Bringhen, Handels und Immobilien AG, Viège
Chantal BALET EMERY	Vice-présidente du Conseil d'administration Membre du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • Vaudoise Assurances Holding SA, Lausanne • Vaudoise générale, compagnie d'assurances SA, Lausanne • Vaudoise Vie, compagnie d'assurances SA, Lausanne • Mutuelle Vaudoise, Société coopérative, Lausanne • Gilliard-Juat & Cie SA, Sion • Robert Gilliard SA Vins, Sion • Implen SA, Dietlikon • OLF SA, Corminboeuf
Gabriel DÉCAILLET	Membre du Conseil d'administration Directeur Secrétaire général Membre du Conseil de Fondation	<ul style="list-style-type: none"> • Coopérative romande de cautionnement (CRC), Lausanne • Office valaisan de cautionnement mutuel (OVAC), Sion • Bureau des Métiers, Sion • Caisse de pension de l'artisanat et du bâtiment (CAPAV), Sion • Meroba, Caisse de compensation AVS professionnelle, Sion • RESOR, caisse de retraite anticipée du second œuvre romand, Sion • Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la Banque Cantonale du Valais, Sion
Olivier DUMAS	Président du Conseil d'administration Membre du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • IdeArk SA, Martigny • Navitas Consilium SA, Martigny • Coopérative CERM, Martigny • Sinergy Commerce SA, Martigny • Sinergy Infrastructure SA, Martigny • Radio-Rhône SA, Martigny • TMR SA, Martigny • CERT Ingénierie SA, Sion • Adatis SA, Martigny • Multidesk SA, Martigny

FONCTIONS PERMANENTES DE DIRECTION OU DE CONSEIL POUR LE COMPTE DE GROUPES D'INTÉRÊTS		MANDATS POLITIQUES
Membre du Conseil de fondation	<ul style="list-style-type: none"> Fondation du 75^e de la Banque Cantonale du Valais, Sion 	
Membre permanent	<ul style="list-style-type: none"> Service social de protection des travailleurs et des relations du travail, Canton du Valais 	
Présidente Présidente du Conseil de fondation Membre du Conseil de fondation	<ul style="list-style-type: none"> Fédération Romande pour l'énergie (FRE), Lausanne Caisse de pension Vaudoise Assurances, Lausanne Fondation de financement de la caisse de pension Vaudoise Assurances, Lausanne Fondation Leenaards, Lausanne Fondation Louis Moret, Martigny 	
Président Secrétaire du Conseil de fondation	<ul style="list-style-type: none"> Fondation IDIAP, Martigny Association CREM, Martigny Association Canal 9, Sierre Fondation B. et S. Tissières, Martigny 	

Autres activités et groupements d'intérêts

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	FONCTIONS AU SEIN D'ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE D'ENTREPRISES	
Stephan IMBODEN	Président du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • Caisse valaisanne des allocations familiales de l'industrie du bâtiment (CAFIB), Sion • Parkhaus Imboden AG, Zermatt • Staldbach AG, Viège • Valimmovest Holding AG, Sierre • Valimmovest AG, Sierre
	Vice-président du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • Ulrich Imboden AG, Viège • Kieswerk Vispe AG, Viège • Régence Balavaud SA, Vétroz • Rail Services SA, Conthey • Baumaterialien Imboden AG, Viège
	Membre du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • Moix et Zorzi SA, Sion • Maison Planzer Transports SA • Gotec SA, Sion • Culivinum SA, Vétroz • Le Relais du Cervin SA, Conthey • Imboden Holding AG, Viège • Dienstleistung Imboden AG, Viège
Pascal INDERMITTE	Président du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • BPT Beteiligungen AG, Viège • APROA AG, Viège
Fernand MARIÉTAN	Vice-président du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • Société du gaz de la plaine du Rhône SA, Aigle • Holdigaz SA, Vevey • Holdigaz Immobilier SA, Vevey • Holdigaz Management SA, Vevey • Holdigaz Services SA, Vevey • Holdigaz Trading SA, Vevey
	Membre du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • Transports Martigny et Régions SA (TMR) • CERT Ingénierie SA, Sion • Ecole Nouvelle Alpina SA, Champéry
	Membre du Conseil de fondation	<ul style="list-style-type: none"> • Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la Banque Cantonale du Valais, Sion
Ivan ROUVINET		

ELECTION ET DURÉE DU MANDAT

Le Conseil d'administration se compose statutairement de neuf membres et comprend un président, un vice-président et sept autres membres.

Selon l'article 14 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, al. 1 et 2, les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une période de

quatre ans et sont rééligibles. La durée totale de leur mandat ne peut excéder douze ans; de plus, les administrateurs sont tenus de se démettre de leur fonction au terme de la période administrative durant laquelle ils atteignent l'âge de 70 ans révolus.

Sous la rubrique «Composition du Conseil d'administration» sont men-

tionnées la date de la première élection de chacun des membres ainsi que l'échéance de leur mandat.

Selon l'article 21 des statuts, al. 1, 2 et 3, l'Assemblée générale prend toutes ses décisions, y compris celles prévues à l'article 704 CO, et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées. La

FONCTIONS PERMANENTES DE DIRECTION OU DE CONSEIL POUR LE COMPTE DE GROUPES D'INTÉRÊTS		MANDATS POLITIQUES
<p>Vice-président</p> <p>Membre du Conseil et membre du comité de placement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Association Kids & 4 legs, Sion • Caisse de pension de la Fédération Suisse des Avocats 	
<p>Président</p> <p>Membre du Conseil de fondation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Musée de la fausse monnaie, Maison Farinet, Saillon • Fondation Suisse pour les Cyberthèses, Monthey • Greenbrix Fondation de placement, Genève • Prisma Fondation Suisse d'investissement, Vevey 	
<p>Membre du Conseil de fondation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fondation Madeleine Dubuis, Sion 	

majorité relative est déterminée au deuxième tour.

En cas d'égalité des voix, celle du président de l'Assemblée générale est prépondérante.

En principe, l'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections par vote à bulletin ouvert; le scrutin secret peut toutefois être ordonné par

le président de l'Assemblée ou demandé par des actionnaires, qui représentent des actions totalisant une valeur nominale d'un million de francs.

Le renouvellement des membres du Conseil d'administration s'effectue de façon échelonnée en fonction des critères précités de durée de mandat. Selon les circonstances, respectivement le

type de candidature (représentant l'actionnaire majoritaire ou les actionnaires minoritaires), il est procédé à l'élection des administrateurs soit de manière collective, soit de manière individuelle.

COMITÉ ET COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité/commissions, tâches et délimitation des compétences

L'organisation du Conseil d'administration est régie par le Règlement d'organisation et de gestion (ROG), tel qu'approuvé par le conseil d'administration le 14 décembre 2014 et par la FINMA le 6 janvier 2015. En plus des séances plénières, le Conseil d'administration s'organise en commissions. Les commissions permanentes s'intitulent Comité d'audit, Commission de rémunération et de nomination et Commission stratégique. Ces Commissions n'ont pas de compétence propre. Elles ne font que formuler des propositions et recommandations au Conseil d'administration dans le cadre des attributions qui leur sont conférées, qui demeure la seule instance de décision. Pour les travaux administratifs, les Commissions peuvent utiliser l'infrastructure de la Banque.

COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit se compose de quatre membres au maximum du Conseil d'administration, dont le mandat est de deux ans. Les membres du Comité sont rééligibles. Le Comité se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum quatre fois l'an. Le Comité d'audit peut notamment faire des propositions dans les domaines suivants :

Mission générale

- Il informe régulièrement le Conseil d'administration et lui signale tout événement particulier en rapport avec sa mission.
- Il peut, sur demande du Conseil d'administration, procéder à tout contrôle complémentaire.
- Il peut attribuer des mandats dans le cadre de ses fonctions.

Surveillance et évaluation de l'intégrité des boucllements financiers

- Il procède à une analyse critique des comptes annuels et intermédiaires (publiés) et apprécie notamment l'évaluation des principaux postes du bilan et hors bilan.
- Il s'assure de la permanence des méthodes comptables adoptées et du provisionnement adéquat des risques.
- Il discute les boucllements financiers et la qualité des procédures comptables sous-jacentes avec le membre de la Direction générale responsable de l'établissement des états financiers, ainsi qu'avec le réviseur responsable et le chef de l'Audit interne.
- Il propose au Conseil d'administration la validation des comptes annuels et semestriels.

Surveillance et évaluation de l'efficacité de l'Audit interne

- Il propose au Conseil d'administration le programme à moyen terme et annuel de l'Audit interne.
- Il s'assure de la qualité, de l'indépendance et de l'adéquation des ressources de l'Audit interne.
- Il est informé, par le biais des rapports, des résultats des contrôles effectués par l'Audit interne.
- Il prend les dispositions pour entretenir des contacts réguliers avec le chef de l'Audit interne.
- Il assure la liaison et évalue la collaboration entre l'Audit interne et la révision externe dont il est le partenaire privilégié.

Surveillance et évaluation de l'efficacité de la révision externe

- Il évalue les prestations et les rémunérations de la révision externe et s'assure de son indépendance.
- Il évalue une fois par an, l'analyse des risques de la révision externe et sa stratégie d'audit.
- Il procède à une analyse critique des rapports de la révision externe sur l'audit des comptes annuels et l'audit prudentiel et les commente avec le réviseur responsable.
- Il s'assure que les insuffisances constatées sont corrigées par la Banque et que les recommandations de la révision externe sont mises en œuvre.

Surveillance et évaluation du contrôle interne

- Il surveille et évalue l'efficacité du contrôle interne lors de l'établissement des états financiers.
- Il évalue le bon fonctionnement du contrôle interne sur le plan de la fonction *compliance* et celle du contrôle des risques.
- Il s'assure qu'en cas de modifications significatives du profil des risques de l'établissement le contrôle interne est adapté de manière appropriée.

Il peut, sur demande du Conseil d'administration, procéder à tout contrôle complémentaire.

A fin 2015, le Comité d'audit était composé d'Ivan Rouvinet (président), Chantal Balet Emery et Stephan Imboden; il s'est réuni à neuf reprises. En principe, le chef de l'Audit interne participe à toutes les séances du Comité. Pour sa part, la révision externe y a

accès en tout temps. En fonction des points traités, les membres de la Direction générale concernés, ainsi que d'autres spécialistes de la Banque y participent aussi.

COMMISSION DE RÉMUNÉRATION ET DE NOMINATION

La Commission de rémunération et de nomination se compose de quatre membres au maximum du Conseil d'administration dont le mandat est de deux ans. Les membres de la Commission sont rééligibles. La Commission se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum quatre fois l'an. Elle a reçu les missions suivantes :

- vérifier la politique de rémunération en vigueur au sein de la Banque ;
- préavisier le système de rémunération, respectivement les rémunérations des organes dirigeants de la Banque ;
- veiller à la relève de la Direction générale et préavisier les nominations de membres de la Direction générale.

Fernand Mariétan (président), Gabriel Décaillet et Olivier Dumas formaient la Commission de rémunération et de nomination à fin 2015. Cette commission a tenu quatre séances durant l'année sous revue. En principe, le président de la Direction générale y participe.

COMMISSION STRATÉGIQUE

La Commission stratégique se compose de quatre membres au maximum du Conseil d'administration dont le mandat est de deux ans. La Commission se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent.

La Commission stratégique propose la stratégie à court, moyen et long terme, dans les domaines pour lesquels le Conseil d'administration l'a mandatée.

La Commission stratégique était constituée à fin 2015 de Jean-Pierre Bringham (président), Jean-Daniel Papilloud et Pascal Indermitte. Seize séances ont eu lieu. En principe, le président de la Direction générale y participe. Selon les points de l'ordre du jour, les membres de la Direction générale concernés ainsi que d'autres membres de Direction sont conviés à y prendre part également.

ORGANISATION INTERNE

Selon l'article 12 al. 1 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, le Conseil d'administration exerce la haute direction et la surveillance de la Banque et de la gestion des affaires. Il détermine la politique générale de la Banque et définit dans des principes directeurs la manière dont se concrétise la mission de la Banque en faveur de l'économie valaisanne.

• Répartition des tâches au sein du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est présidé par Jean-Daniel Papilloud. Jean-Pierre Bringhen assume la fonction de vice-président. Les autres membres sont Chantal Balet Emery, Gabriel Décaillet, Olivier Dumas, Stephan Imboden, Pascal Indermitte, Fernand Mariétan et Ivan Rouvinet.

Le Conseil d'administration peut s'organiser en comités et commissions, dont il fixe les compétences et l'organisation. Il a ainsi constitué en son sein un comité et deux commissions ayant pour tâche de préparer les décisions et de lui soumettre des propositions (voir détail sous la rubrique «Comité et commissions du Conseil d'administration»).

• Méthode de travail du Conseil d'administration

L'Assemblée générale élit les membres du Conseil d'administration et désigne, sur proposition du Conseil d'Etat, son président et son vice-président. Le Conseil d'administration prend ses décisions à la majorité des membres présents. Il délibère valablement dès que six membres sont présents. Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par mois selon un calendrier préétabli.

Des séances supplémentaires sont possibles. Le président de la Direction générale et les membres de la Direction générale ainsi que, le cas échéant, le ou les collaborateurs qu'ils mandatent, assistent à la séance avec voix consultative.

En 2015, le Conseil d'administration s'est réuni en séance plénière à quinze reprises.

Cinq rencontres ont réuni le Conseiller d'Etat du Valais, chef du Département des finances et des institutions et les présidents du Conseil d'administration et de la Direction générale. Le vice-

président du Conseil d'administration y a également pris part.

• Evaluation de la performance du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration procède annuellement à une évaluation écrite des objectifs fixés et du mode de travail et de fonctionnement. De plus, les Commissions et le Comité rapportent par écrit au Conseil d'administration leurs activités.

COMPÉTENCES

Le Conseil d'administration exerce la haute direction et la surveillance de la Banque. Il adopte et revoit régulièrement la stratégie d'affaires, fixe l'organisation et approuve la politique des risques. Il assume, au demeurant, les tâches que lui assigne la loi (article 716a CO).

Conformément à l'article 24 des statuts, le Conseil d'administration assume notamment les compétences suivantes :

- Il détermine la politique générale de la Banque (plans, budgets et bilans prévisionnels).
- Il fixe l'organisation en approuvant le Règlement d'organisation et de gestion.
- Il exerce la surveillance et le contrôle interne des gros risques au sens des articles 95 et suivants de l'Ordonnance sur les Fonds Propres.
- Il décide des prises de participation et des opérations conformément au Règlement d'organisation et de gestion.
- Il nomme le président et les membres de la Direction générale, la révision externe ainsi que le chef et le personnel de l'Audit interne.
- Il examine et discute les rapports de la révision externe ainsi que les comptes annuels.
- Il examine et discute le rapport de gestion relatif à l'exercice écoulé et soumet à l'Assemblée générale les comptes annuels de même que ses propositions relatives à la répartition du bénéfice et, le cas échéant, ses propositions sur le mode de couverture des pertes et sur la constitution de réserves spéciales.
- Il approuve la politique des risques et en réexamine périodiquement l'adéquation.

En plus des compétences intransmissibles et inaliénables qui lui sont attribuées par la loi et les statuts, notamment

à l'article 24, le Conseil d'administration a entre autres les compétences suivantes :

- Il adopte tout règlement ayant trait à la mise en place de l'organisation opérationnelle de la Banque (création et suppression de divisions et changements de compétences au niveau de la Direction générale).
- Il décide des prises de participation et des opérations conformément au tableau des compétences.
- Il approuve les critères dans le choix des banques et des négociants correspondants.
- Il fixe la rémunération de la Direction générale.
- Il fixe la rémunération du chef de l'Audit interne.
- Il approuve la politique des ressources humaines, la politique de rémunération et le code de conduite.

Les statuts, selon les articles 24 et 30, et le Règlement d'organisation et de gestion de la Banque fixent de manière détaillée la répartition des compétences entre le Conseil d'administration et la Direction générale. Les compétences de la Direction générale sont formulées à l'article 30 des statuts. La Direction générale a la charge de l'ensemble de la gestion de la Banque. Sous réserve des compétences du Conseil d'administration mentionnées notamment ci-devant, elle accomplit toutes les opérations permettant d'atteindre le but fixé par la loi, conformément au Règlement d'organisation et de gestion. La Direction générale exécute les décisions du Conseil d'administration et émet des propositions relatives aux affaires de la compétence du Conseil d'administration.

La Direction générale est chargée de la gestion et de la surveillance directe des affaires de la Banque. Ses attributions principales sont notamment les suivantes :

- Elle est responsable de l'application des dispositions légales et des ordonnances régissant l'activité bancaire et de négociant ainsi que des directives, circulaires et conventions émises par la FINMA et les organisations professionnelles, de même qu'elle veille au respect des statuts et règlements de la Banque.
- Elle est responsable de la mise en place de la politique des risques approuvée par le Conseil d'administration et d'émettre les directives nécessaires.
- Elle surveille l'exécution des pres-

criptions en matière de liquidités, de fonds propres et de répartition des risques et en informe le Conseil d'administration.

- Elle définit la politique commerciale et promotionnelle de la Banque et s'assure de sa mise en application dans l'ensemble du réseau.
- Elle émet les instructions et directives nécessaires à la conduite des affaires ainsi qu'à leur surveillance et veille notamment au bon fonctionnement du système de contrôle interne.
- Elle élabore les budgets annuels de fonctionnement et d'investissement et surveille leur utilisation.
- Elle décide de la création et du remplacement des postes de travail ; engage les employés et fixe le cadre de leur rémunération ; nomme et révoque les cadres.
- Elle assure la coordination de l'activité des divisions.

DEVOIR D'INFORMATION

Les membres du Conseil d'administration informent le Conseil d'administration de tout mandat d'administrateur, de dirigeant ou de cadre qu'ils assument ou envisagent d'assumer dans une autre société.

De même, ils informent le Conseil d'administration, aussitôt que le cas se présente, des relations d'affaires qu'ils entretiennent avec des personnes physiques ou morales en rapport avec la Banque, lorsque celles-ci sont étroitement liées avec des dossiers traités.

INSTRUMENTS D'INFORMATION ET DE CONTRÔLE À L'ÉGARD DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le Conseil d'administration exerce sa surveillance et son contrôle sur la Direction générale en s'appuyant notamment sur le Comité d'audit, sur la révision externe et sur l'Audit interne qui est chargé d'effectuer des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la Banque.

Le suivi et le contrôle des opérations de la Direction générale se font par le biais d'informations régulières. La Direction générale informe le Conseil d'administration des affaires courantes importantes ou d'intérêt général. Toutes les opérations traitées par la Direction générale sont transmises au Conseil d'administration sous forme de procès-verbal des séances de Direction générale.

• Flux et fréquence d'information au Conseil d'administration

De manière à ce que le Conseil d'administration puisse exercer les tâches de surveillance qui lui reviennent, la Direction générale lui présente et lui commente de manière appropriée les informations pertinentes et requises selon le tableau de la page 80.

Plus précisément, la Direction générale informe adéquatement le Conseil d'administration de la situation générale dans les domaines d'activité de la Banque, de l'évolution des résultats et des litiges ainsi que des créances compromises ou douteuses et les décisions d'amortissements.

Les objets et la fréquence des informations soumises pour information et/ou pour décision au Conseil d'administration sont planifiés dans le détail, selon un rythme spécifique pour chaque type d'information et de décision.

S'agissant des activités de crédit (*core business*) de la Banque, la Direction générale remet en plus, semestriellement, au Conseil d'administration la liste des dépassements de comptes importants, les « *Watching lists* » avec engagements globaux importants ainsi que, trimestriellement, le relevé de tous les gros risques constatés (position risque atteignant ou dépassant les 10% des fonds propres pris en compte) selon le formulaire d'annonce établi par la FINMA.

Dans le cadre de la gestion de l'image de la Banque Cantonale du Valais, le Conseil d'administration prend connaissance régulièrement de la politique de communication d'entreprise de la BCVs, des actions menées et des résultats obtenus. Une analyse tant qualitative que quantitative est portée trimestriellement à sa connaissance. Cette approche s'inscrit également dans le processus global de la gestion des risques de réputation.

• Audit interne

L'Audit interne, indépendant de la Direction générale, est subordonné directement au Conseil d'administration. Disposant d'un droit d'examen illimité à l'intérieur de la Banque, il est chargé d'effectuer des contrôles réguliers portant sur toute l'activité bancaire. Le responsable ainsi que les collaborateurs de l'Audit interne sont nommés par le Conseil d'administration. Annuellement, ce dernier ap-

prouve sur préavis du Comité d'audit, le programme d'audit annuel établi par le responsable de l'Audit interne. Il reçoit les rapports de l'Audit interne accompagnés des prises de position de la Direction générale et les discute dans le cadre de ses séances. L'Audit interne, qui remplit les critères de qualité professionnelle de l'ASAI (Association suisse d'audit interne), collabore avec la révision externe dans le cadre de sa mission.

• Organisation interne de la Direction générale

La Direction générale peut, dans le respect des prescriptions la concernant, déléguer ses tâches et compétences. Dans ce contexte, le fonctionnement de base de la Direction générale est renforcé par des comités chargés, au nom de la Direction générale, de préparer et d'exécuter certaines décisions, d'exercer des compétences ou des contrôles importants (voir page 80).

Direction générale au 31.12.2015

Daniel Rossi
Directeur général,
responsable de
la division services

Christian Donzé
Directeur général,
responsable de la division
finances & crédits

Oliver Schnyder
Directeur général,
responsable de la division
marché



Nicolas Debons
Directeur général,
responsable de la division
gestion de patrimoine

Pascal Perruchoud
Président
de la Direction générale

Direction générale

Composition de la Direction générale de la BCVs au 31 décembre 2015

PRÉNOM/NOM	FONCTION	NATIONALITÉ	FORMATION
Pascal PERRUCHOUD 11 mars 1958	Président de la Direction générale	Suisse	Licence HEC à Lausanne ; licence en droit de l'Université de Genève et brevet d'avocat ; International Banking Course, New York
Nicolas DEBONS 22 août 1964	Directeur général	Suisse	Licence ès sciences commerciales et industrielles de l'Université de Genève, mention : gestion d'entreprise, option finance
Christian DONZÉ 25 septembre 1963	Directeur général	Suisse	Licence en sciences économiques, Université de St-Gall ; U.S. CPA, expert-comptable américain
Daniel ROSSI 4 juin 1964	Directeur général	Suisse	Master of Science de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) en Informatique Bachelor of Science, HES-SO, en génie électrique
Oliver SCHNYDER 13 juin 1975	Directeur général	Suisse	Docteur en droit de l'Université de Berne ; brevet d'avocat

Autres activités et groupements d'intérêts

MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	FONCTIONS AU SEIN D'ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE D'ENTREPRISES	
Pascal PERRUCHOUD	Président du Conseil de fondation Vice-président du Conseil d'administration Membre du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la Banque Cantonale du Valais, Sion • Investissements Fonciers SA, Lausanne • Union des Banques Cantonales Suisses
Nicolas DEBONS		
Christian DONZÉ		
Daniel ROSSI	Membre du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • Madon SA, Sion • Immobilien Rathaus AG, Sion
Oliver SCHNYDER	Membre du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • Centre de Compétences Financières SA, Sion

Il n'existe aucun contrat de management entre la Banque et des sociétés extérieures.

PARCOURS PROFESSIONNEL	ACTIVITÉ ACTUELLE	ENTRÉE EN FONCTION
Différentes fonctions de cadre dans le domaine juridique et des crédits auprès d'une banque valaisanne; responsable successivement du service juridique, des départements crédits administration et crédits clientèle de la BCVs, ensuite membre de la Direction générale de la BCVs, responsable de la division valorisation puis de la division clientèle	Président de la Direction générale	1 ^{er} janvier 1998 en tant que membre de la Direction générale; 23 mai 2012 en tant que Président de la Direction générale
Parcours professionnel et formation financière auprès d'une grande banque helvétique à Londres et Genève; différentes fonctions de cadre et directoriales dans les domaines de la Bourse, des marchés financiers, de la gestion de fortune, des institutionnels et du conseil à la clientèle	Directeur général, Responsable de la division gestion de patrimoine	1 ^{er} septembre 2010
Parcours professionnel dans les domaines de l'audit, de la gestion des risques, des finances, de la gestion de fortune et la banque d'investissement, en Suisse et à l'étranger; conduite de réseaux bancaires à l'échelle internationale; différentes fonctions de cadre et directoriales auprès d'une grande banque suisse, d'une banque privée ainsi que d'une grande banque étrangère	Directeur général, Responsable de la division finances & crédits	1 ^{er} juin 2014
Différentes fonctions de cadre et de direction dans les domaines bancaires (banquiers privés), informatiques et des services; Directeur et responsable département IT de la BCVs	Directeur général, Responsable de la division services	1 ^{er} avril 2014
Collaborateur d'une étude d'avocat-notaire à Brigue; fonction de cadre auprès d'une grande banque helvétique pour la région Bern-Mittelland; direction d'associations économiques et politiques et partenaire d'une étude d'avocats à Berne	Directeur général, Responsable de la division marché	1 ^{er} août 2014

FONCTIONS PERMANENTES DE DIRECTION OU DE CONSEIL AU SEIN DE GROUPES D'INTÉRÊTS		MANDATS POLITIQUES
Président du Conseil de fondation	<ul style="list-style-type: none"> • Fondation du 75^e de la Banque Cantonale du Valais, Sion • Fonds valaisan de cautionnement 	
Membre du comité	<ul style="list-style-type: none"> • Association Valaisanne des Banques • Union Commerciale Valaisanne (UCOVA), Sion • Espace Création, Sion • Chambre Immobilière du Valais (CIV), Sion 	
Représentant hors conseil	<ul style="list-style-type: none"> • Mutuelle Valaisanne de Prévoyance, Sion 	
Vice-président du Conseil de fondation	<ul style="list-style-type: none"> • Fondation Epargne 3 de la Banque Cantonale du Valais, Sion • Fondation Libre passage de la Banque Cantonale du Valais, Sion 	
Membre du Comité	<ul style="list-style-type: none"> • Association Valaisanne des Banques, Sion • AEMO, service d'action éducative en milieu ouvert du Valais romand 	
Représentant hors conseil	<ul style="list-style-type: none"> • Mutuelle Valaisanne de Prévoyance, Sion 	
Vice-président du Conseil de fondation	<ul style="list-style-type: none"> • Fondation du 75^e de la Banque Cantonale du Valais, Sion 	
Membre du Conseil de fondation	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds valaisan de cautionnement • Fondation «Freude herrscht», Berne 	

Périodicité	HAUTE SURVEILLANCE (information)	HAUTE DIRECTION (décision)
Mensuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport Financial Management • Evolution des taux • Procès-verbal du comité ALCO (Asset and Liability Committee) 	
Trimestrielle	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport Risk Management • Rapport SCI (Système de Contrôle Interne) • Stratégie d'investissement • Gros Risques • Tableau de bord 	<ul style="list-style-type: none"> • Portefeuille Nostro
Semestrielle	<ul style="list-style-type: none"> • Controlling vente (pénétration du marché – secteurs et régions) • Liste des dépassements • Crédits importants • Inventaire des suspens suite aux missions de l'Audit interne • Inventaire des Notes émises par l'Audit interne • Procédures en cours • Evolution des créances compromises ou douteuses et décisions d'amortissement • Evolution des participations 	
Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur le risque Compliance • Rapport du chef de l'Audit interne • Rapport d'activité de la fonction de contrôle des risques • Rapport sur l'audit de base établi par la révision externe • Rapport sur l'audit des comptes annuels établi par la révision externe • Rapport d'activités des divisions / marchés • Evaluation des risques et des objectifs d'audit établis par l'Audit interne • Analyses des risques et de la stratégie d'audit établies par la révision externe 	<ul style="list-style-type: none"> • Budget / stratégie des divisions • Politique salariale • Plan d'audit annuel • Rémunération • Règle compétences (manuel crédit) • Critères pour le choix des banques et négociants correspondants • Auto-évaluation annuelle du Conseil d'administration • Politique de bouclage / Etablissement des comptes intermédiaires et annuels et du rapport de gestion • Limites de risques • Publication des fonds propres et des liquidités • Planification des fonds propres
Quadriennale		<ul style="list-style-type: none"> • Politique de risques • Politique de crédits • Politique de rémunération • Business Plan • Plan d'audit à moyen terme
Selon le besoin		<ul style="list-style-type: none"> • Diverses tâches

REPRÉSENTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU SEIN DES COMITÉS	MISSIONS PRINCIPALES
Comité crédits* Pascal Perruchoud (Président) Nicolas Debons Christian Donzé Daniel Rossi Oliver Schnyder	<ul style="list-style-type: none"> • Décisions liées aux affaires de crédits importantes dans le cadre des compétences.
Comité de placement Nostro* Nicolas Debons (Président)	<ul style="list-style-type: none"> • Définition des directives de gestion du portefeuille titres Nostro (négoce et immobilisations financières) dans le cadre de la stratégie d'investissement et des limites déterminées par la Direction générale et décidées par le Conseil d'administration. • Surveillance de la gestion des différents portefeuilles de titres « Nostro ».
Comité Alco (Asset and Liability Committee) Christian Donzé (Président) Nicolas Debons Oliver Schnyder	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de propositions concernant la gestion active du bilan global, la politique des taux d'intérêts (actif/passif) ainsi que les stratégies et activités de refinancement et l'utilisation d'instruments financiers dérivés pour des opérations de couverture, des placements.
Comité marché Oliver Schnyder (Président)	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la performance de l'activité clientèle dans le contexte concurrentiel et mesure des actions marketing.

*Avec compétences déléguées

Rémunérations, participations et prêts

De manière générale, le système de rémunération en vigueur au sein de la BCVs vise à promouvoir le développement des compétences et du professionnalisme des collaboratrices et des collaborateurs ainsi que la performance individuelle et collective.

PRINCIPES

• Conseil d'administration

La rémunération du Conseil d'administration tient compte du temps consacré (séances plénières et en sous-commissions) et se réfère à un *benchmark* annuel de Banques Cantonales de taille (somme du bilan) ou activités comparables, cotées en bourse.

Une rémunération variable est versée au Conseil d'administration en fonction de l'atteinte des objectifs globaux de la Banque.

• Direction générale

La politique salariale réservée aux membres de la Direction générale doit assurer que les compétences et expériences nécessaires soient réunies et que les membres soient motivés et attachés à l'entreprise à long terme. La BCVs entend offrir des rémunérations concurrentielles, comparables à celles des Banques Cantonales; un groupe de Banques Cantonales de taille (somme du bilan) ou activités comparables est utilisé comme *benchmark*.

La rémunération individuelle du président de la Direction générale et de chacun des membres de la Direction générale est alignée sur la rémunération moyenne des Présidents de la Direction générale, respectivement des membres de la Direction générale des banques faisant partie du groupe de référence (*benchmark*) selon l'étude comparative établie par la société klingler consultants AG à Zurich. Cette approche prend en compte l'évolution des rémunérations des Banques Cantonales.

La rémunération est revue annuellement et décidée sur la base de l'atteinte des objectifs.

Ainsi, la détermination de la rémunération variable est réalisée sur la base de la performance individuelle du membre de la Direction générale et en fonction de la marche des affaires de la Banque. Le modèle permettant de déterminer la partie variable prend en compte l'évolution des revenus,

du résultat opérationnel et du ratio «charges/produits» (objectifs globaux). Cette approche prend ainsi en compte la composante «risques» qui est incluse dans le résultat opérationnel et la composante «efficacité» qui ressort au travers du ratio charges/produits.

• Cadres et collaborateurs

Le salaire de base fixe est déterminé pour chaque collaboratrice et collaborateur selon la fonction occupée et en tenant compte des pratiques du marché. L'évolution du salaire de base fixe, dans le cadre du niveau du poste, dépend de l'appréciation annuelle des prestations et de l'expérience.

La prime à la performance individuelle se fonde sur le système de management par objectifs. En début d'année, les objectifs individuels (quantitatifs, qualitatifs, comportementaux et formation) sont définis pour chaque collaboratrice et collaborateur et formalisés sur le formulaire d'appréciation annuelle des prestations.

L'année suivante, les objectifs annuels d'une part et les activités courantes, les tâches de conduite et les critères requis pour la fonction d'autre part sont évalués.

L'ensemble de ces critères, pondérés différemment selon les fonctions, sont pris en compte dans le calcul des propositions de performance individuelle.

ELÉMENTS

• Conseil d'administration

La rémunération versée aux membres du Conseil d'administration est détaillée à l'annexe 9.22 des comptes annuels, établie en application par analogie des articles 14 à 16 ORAb, en conformité avec la Directive Corporate Governance. Elle se compose d'honoraires fixes et variables.

Une rémunération variable est également versée sous forme d'actions BCVs bloquées pour une période de deux ans. La rémunération variable des membres du Conseil d'administration a représenté 12,7% de la rémunération totale (sans les contributions de l'employeur aux charges sociales).

• Direction générale, cadres et collaborateurs

Les rémunérations sont constituées d'un salaire de base fixe et d'une rémunération variable individuelle.

La rémunération versée aux membres de la Direction générale figure à l'annexe 9.22 des comptes annuels, établie en application par analogie des articles 14 à 16 ORAb, en conformité avec la Directive Corporate Governance. Elle se compose d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable représentant 35% de la rémunération nette totale (sans les contributions de l'employeur et de l'employé aux charges sociales et de prévoyance). La part variable est payée pour 60% en espèces immédiatement et pour 40% sous forme d'actions bloquées pour une période minimale de deux ans. Le cours de bourse déterminant correspond au cours de clôture de l'année sous revue, moins le dividende.

Par ailleurs, un plan de participation au capital-actions de la BCVs est prévu dans le cadre des prestations de la Banque en faveur de son personnel. Les cadres (y compris les membres de la Direction générale) et les collaborateurs ont la possibilité d'acquérir respectivement 12 et 6 actions (avant *splitting*) à un cours préférentiel fixé au moment de la libération des actions. Les actions sont bloquées pour une durée de 5 ans.

S'agissant des frais de représentation, les membres de la Direction générale, les directeurs, les directeurs adjoints ainsi que les cadres en contact avec la clientèle sont défrayés par le biais d'un forfait adapté aux dépenses présumées.

Les membres de la Direction générale, les directeurs et les directeurs adjoints sont au bénéfice d'un plan de prévoyance sur-obligatoire financé par la Banque selon l'annexe 9.13 des comptes annuels.

• Indemnités de départ

Il n'existe aucune convention en matière d'indemnités de départ. Un cadeau de départ (fin de mandat des membres du Conseil d'administration et départ à la retraite pour les membres de la Direction générale) pour services rendus sous forme de trois actions (avant *splitting*) par année d'activité en qualité d'organe est accordé.

COMPÉTENCES ET PROCESSUS DE FIXATION

• Conseil d'administration

Conformément à l'article 3 al. 1 let. g du Règlement d'organisation et de gestion de la Banque, le Conseil d'administration fixe la rémunération (fixe et variable) due à ses membres.

• Direction générale

Conformément à l'article 3 al. 1 let. m du Règlement d'organisation et de gestion de la Banque, le Conseil d'administration fixe la rémunération de la Direction générale. Dans le cadre de l'adoption des budgets et des comptes annuels, le Conseil d'administration fixe le montant global des rémunérations versées à la Direction générale.

La Commission de rémunération et de nomination fixe et évalue les objectifs et définit les rémunérations individuelles et en informe le Conseil d'administration pour décision.

• Cadres et collaborateurs

Dans le cadre de l'adoption des budgets et des comptes annuels, le Conseil d'administration fixe le montant global dévolu à la rémunération du personnel. La Direction générale définit les critères généraux de répartition. Sur la base des propositions calculées de manière centralisée selon des critères préalablement définis, les responsables de conduite, en collaboration avec leurs supérieurs hiérarchiques, valident les rémunérations.

Droits de participation des actionnaires

LIMITATION ET REPRÉSENTATION DES DROITS DE VOTE

• Limitation des droits de vote

Aucune disposition n'existe en la matière.

• Règles statutaires concernant la participation à l'Assemblée générale

Selon l'article 19 des statuts, les personnes qui entendent assister à l'Assemblée générale doivent justifier de leur qualité d'actionnaires ou de leurs pouvoirs de représentation.

QUORUMS STATUTAIRES

Selon l'article 20 des statuts, l'Assemblée générale délibère valablement lorsqu'au moins la moitié de toutes les actions est représentée. Si ce n'est pas le cas une nouvelle Assemblée doit être ré-

unie dans les trente jours; celle-ci peut alors délibérer valablement quel que soit le nombre des actions représentées.

Selon l'article 21 al. 1 des statuts, toutes les décisions se prennent à la majorité absolue au premier tour, puis à la majorité relative au deuxième tour, y compris les décisions prévues à l'article 704 du Code des obligations.

CONVOCAZIONE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La convocation à l'Assemblée générale est régie, conformément à la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, par les règles statutaires suivantes :

• Article 15 des statuts – Convocation ordinaire

¹ L'Assemblée générale ordinaire est convoquée par le Conseil d'administration.

² L'Assemblée générale ordinaire se réunit dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, au siège social de la Banque ou à tout autre endroit choisi dans le canton par le Conseil d'administration.

• Article 16 des statuts – Convocation extraordinaire

¹ Une Assemblée générale extraordinaire a lieu lorsque le Conseil d'administration le décide ou lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble dix pour-cent au moins du capital-actions en font la demande, par écrit, en indiquant le but visé.

² Le réviseur selon le Code des obligations peut convoquer une Assemblée générale extraordinaire, si les circonstances l'exigent.

INSCRIPTIONS À L'ORDRE DU JOUR

• Article 17 des statuts – Ordre du jour

³ Au moins quinze jours avant l'Assemblée générale, des actionnaires, qui représentent des actions totalisant une valeur nominale d'un million de francs, peuvent requérir, par écrit, l'inscription d'un objet à l'ordre du jour, en indiquant les objets de discussion et les propositions; ces derniers seront communiqués aux actionnaires en début de séance.

INSCRIPTIONS AU REGISTRE DES ACTIONS

Aucune disposition particulière n'existe encore en la matière.

Prises de contrôle et mesures de défense

OBLIGATION DE PRÉSENTER UNE OFFRE

Il n'existe aucune clause statutaire «d'opting out» ou «d'opting up» fondée sur l'article 22 LBVM.

CLAUSE RELATIVE AUX PRISES DE CONTRÔLE

Il n'existe aucune clause relative aux prises de contrôle dans les accords et les programmes élaborés en faveur des membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction générale.

Révision externe

DURÉE DU MANDAT DE RÉVISION ET DURÉE DE LA FONCTION DU RÉVISEUR RESPONSABLE

L'Assemblée générale a nommé comme réviseur externe selon le Code des obligations PricewaterhouseCoopers SA, à Sion.

Cette société assume également le mandat de réviseur bancaire.

PricewaterhouseCoopers SA a été nommé pour la première fois réviseur externe de la Banque Cantonale du Valais lors de l'Assemblée générale du 25 avril 2002. Beresford Caloia, expert-réviseur, assume la fonction de réviseur responsable, depuis l'exercice 2009.

HONORAIRES DE RÉVISION

Les honoraires de la révision externe pour l'exercice 2015 s'élèvent à CHF 307'079,30.

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES

Les honoraires additionnels à charge de l'exercice 2015 s'élèvent à CHF 111'856,65 et concernent des présentations sur la portée de nouvelles réglementations.

INSTRUMENTS D'INFORMATION SUR LA RÉVISION EXTERNE

La révision externe établit à l'intention du Conseil d'administration, pour chaque exercice, un rapport détaillé contenant des constatations relatives à l'établissement des comptes, au système de contrôle interne ainsi qu'à l'exécution et au résultat du contrôle. Le Conseil d'administration évalue chaque année les qualifications, l'indépendance ainsi que les prestations de la révision externe. Il approuve les honoraires relatifs aux mandats de la révision externe.

Le Comité d'audit qui rapporte au Conseil d'administration assure la surveillance et l'évaluation de l'efficacité de la révision externe. Ce Comité s'entretient avec le réviseur responsable sur l'état du système de contrôle interne et son adéquation avec le profil de risques de la Banque. La révision externe a accès en tout temps au Comité d'audit.

Durant l'exercice 2015, la révision externe a pris part à sept réunions du Comité d'audit sur les neuf qui ont eu lieu. Il n'a participé à aucune séance du Conseil d'administration.

Politique d'information

La Banque Cantonale du Valais applique une politique d'information transparente à l'égard de ses actionnaires, de ses clients, du marché des capitaux et du public. Le rapport de gestion, la conférence de presse des résultats annuels ainsi que le communiqué de presse des résultats semestriels constituent les canaux d'information centraux.

Les faits d'actualité font l'objet de communiqués de presse. De plus, la Banque Cantonale du Valais utilise différents autres moyens pour informer de manière adéquate et spécifique ses différents partenaires: actionnaires, public, personnel, communauté financière, clients, etc.

En sa qualité de société anonyme cotée à la SIX Swiss Exchange, la BCVs est également soumise à la Directive concernant la publicité événementielle. Cette directive définit le devoir d'information des sociétés cotées dans le cadre des faits susceptibles d'influencer les cours; elle a pour but de garantir que le public soit informé de manière véridique, claire et complète sur les événements importants survenus dans la sphère d'activité de ces sociétés.

En conformité avec ces prescriptions, la BCVs fonde sa politique d'information sur le principe de l'égalité de traitement des destinataires de l'information. Elle s'attache ainsi scrupuleusement à diffuser l'information selon ce principe afin de garantir à tous les participants au marché la prise de connaissance des faits susceptibles d'influencer le cours de son action dans les mêmes conditions.

Dans ce contexte, la Banque offre, sur son site internet (www.bcvs.ch/www.wkb.ch), à toute personne intéressée, la possibilité de s'inscrire sur une liste

« mailing » pour recevoir gratuitement et à temps des informations sur les faits susceptibles d'influencer les cours. Cette *Newsletter* électronique donne également la possibilité à la Banque de diffuser des informations générales sur son activité et la marche de ses affaires.

PUBLICATIONS

• Rapport de gestion

Dans son rapport de gestion, la Banque donne aussi le compte rendu de la concrétisation de la mission que le législateur lui a assignée. Le rapport de gestion est mis à disposition des actionnaires dans tous les points de vente de la Banque ainsi que lors de l'Assemblée générale. Sur demande, ce document est adressé par courrier. Il peut également être consulté sur le site internet www.bcvs.ch/www.wkb.ch.

• Lettres aux actionnaires

Au minimum deux lettres aux actionnaires sont publiées par exercice: au mois d'avril, à l'occasion de la publication des comptes annuels et au mois d'août, en relation avec les résultats semestriels. En fonction des circonstances, des éditions supplémentaires sont publiées. En plus d'une mise à disposition dans ses points de vente, la Banque adresse de manière personnalisée cette lettre à tous les actionnaires dont les actions sont déposées dans un dossier-titres BCVs.

MANIFESTATIONS

• Assemblée générale

Selon l'article 17 des statuts, la convocation et l'ordre du jour à l'Assemblée générale sont publiés vingt jours au moins avant le jour de la réunion, dans le Bulletin officiel du Canton du Valais et dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC). Cette convocation est également diffusée dans quelques quotidiens et journaux locaux du Valais. En outre, tous les actionnaires connus y sont convoqués par courrier personnel.

• Rendez-vous des actionnaires

Annuellement, en automne, deux rencontres régionales d'actionnaires sont organisées dans le Haut-Valais et le Valais romand. C'est l'occasion pour les membres des organes de la Banque d'évoquer les aspects stratégiques, de commenter les résultats semestriels et d'aborder les perspectives annuelles.

SITE INTERNET

(www.bcvs.ch/ www.wkb.ch)

La rubrique « gouvernement d'entreprise » du site de la Banque met à disposition des actionnaires différentes informations: communiqués de presse, résultats annuels/semestriels, manifestations ou encore Loi et statuts. En outre, les actionnaires ont également la possibilité de commander les publications de la Banque et de s'y abonner, de même qu'à la *Newsletter*.

Adresse de contact

Relations avec les investisseurs et la presse:

Albert Gaspoz

Directeur adjoint

Responsable communication

Et secrétariat général

Téléphone +41 (58) 324 60 30

Fax +41 (58) 324 60 09

Courriel presse@bcvs.ch

Agenda

27 juillet 2016

Publication des résultats semestriels 2016

8 mars 2017

Publication des résultats annuels 2016

5 avril 2017

Publication du rapport de gestion 2016

26 avril 2017

Assemblée générale ordinaire à la salle polyvalente de Conthey

Direction - Directeurs au 31.12.2015



Stéphane Jean
Directeur
responsable département
institutionnel
& conseil patrimonial

Mario Kalbermatter
Directeur
responsable
région Haut-Valais

Fabrice Constantin
Directeur
responsable département
asset management

Philippe de Preux
Directeur
responsable
région Sierre

Thierry Cornut
Directeur
responsable
région Monthey

Jean-Yves Pannatier
Directeur
responsable
région Sion

Claude Moret
Directeur
responsable
région Martigny

Christian Roux
Directeur
responsable
département crédits

Direction - Directeurs adjoints au 31.12.2015

Albert Gaspoz
 Directeur-adjoint
 responsable département
 communication
 & secrétariat général

Eliane Gaspoz
 Directrice-adjointe
 responsable département
 ressources humaines

Claude-Alain Karlen
 Directeur-adjoint
 responsable département
 risk management



Philippe Métrailler
 Directeur-adjoint
 responsable département
 prestations

Raphaël Balet
 Directeur-adjoint
 responsable département
 legal & compliance

Stéphane Keller
 Directeur-adjoint
 responsable département
 organisation

Grégoire Luyet
 Directeur-adjoint
 responsable projets de
 la division Finances
 et Crédits

Audit interne



Max Savioz
 Responsable de l'Audit interne



Plus de 80'000 personnes du Valais, de Suisse comme de l'étranger ainsi que de nombreuses personnalités ont pris part aux festivités organisées par le canton du Valais et la ville de Sion les 7 et 8 août 2015.





Le réseau de distribution **90**

La Banque de détail (retail) **100**

La Banque des entreprises **105**

Gestion de fortune **112**

Qualité, environnement
et responsabilité sociale **117**

Le département
Asset Management **120**



VALEUR
AJOUTÉE

Le réseau de distribution

La Banque Cantonale du Valais est une banque de proximité, au service de tous les Valaisans. Le service et le conseil à la clientèle sont l'élément central de ce lien de confiance. Il permet l'accès aux produits et prestations, selon la préférence du client : par une présence physique traditionnelle, dans l'une des 27 succursales ou grâce aux représentants BCVs, mais également au travers des technologies de communications actuelles (internet, smartphones, etc.)

Les 27 succursales composent, avec les représentations, la colonne vertébrale de la relation clientèle. Autour de cette présence physique, la BCVs propose des moyens alternatifs recourant aux technologies actuelles : les distributeurs automatiques de billets (Bancomat), la Banque Directe proposant les services de téléconseil et de centre d'appels, et la Banque électronique avec la mise à disposition de toutes les fonctionnalités, sécurisées, de banque en ligne.

L'utilisation des appareils automatiques, pour les retraits et versements, ainsi que de la banque électronique (*e-banking*), tant pour la gestion financière quotidienne que pour le conseil et les renseignements, s'est considérablement développée et prend de l'importance chaque jour. Corollaire de ce changement, la fréquentation des points de vente physiques diminue puisqu'une partie importante des opérations standards ne s'y effectue plus. En revanche, les succursales sont toujours prisées pour l'entrée en relation et pour les prestations nécessitant des conseils personnalisés.

PROFESSIONNALISATION DU RÉSEAU PHYSIQUE

Deux objectifs dictent la stratégie de distribution de la BCVs : le renforcement des moyens informatiques et électroniques ainsi que l'optimisation et la professionnalisation accrue du réseau physique (succursales et représentants). De manière opérationnelle, sans pour autant diminuer la volonté de proximité sous-jacente à toutes les activités de la BCVs, les opérations de moindre valeur ajoutée sont standardisées pour permettre de valoriser les ressources humaines dans des activités de conseil et de vente auprès de la clientèle.

Nouveaux responsables de succursales

ALEXANDRE MONNET, RESPONSABLE DE LA NOUVELLE SUCCURSALE D'ANNIVIERS À VISSOIE



Au terme d'une formation d'Economiste d'Entreprise HES, Alexandre Monnet a travaillé au sein d'une multinationale à Dublin, en Irlande. Il a ensuite intégré un cabinet d'audit et de conseil à Lausanne avant de rejoindre la BCVs en tant que conseiller à la clientèle. Durant cette période, il a acquis une large expertise dans le domaine du financement et des placements. Agé de 32 ans, originaire d'Ayer, Alexandre Monnet est domicilié à Sierre.

CHRISTIAN EMERY, NOUVEAU RESPONSABLE DES SUCCURSALES DE CRANS ET MONTANA



Agé de 32 ans, Christian Emery est au bénéfice d'un diplôme en économie bancaire ES. Il est entré à la BCVs en 2004 en tant que caissier/conseiller bancaire à Crans-Montana, puis collaborateur et conseiller auprès de la clientèle private banking durant quelques années. Depuis le 1^{er} juin 2015, il a repris la direction de ce service ainsi que la responsabilité des succursales de Crans et Montana. Christian Emery est marié, père de trois enfants et domicilié à St-Romain/Ayent.

Rénovation de la succursale de Haute-Nendaz



Le fort développement démographique et économique de la région de Nendaz a naturellement incité la BCVs à y renforcer sa présence et ses activités. La succursale de Haut-Nendaz a présenté ses nouveaux habits au public le 14 février 2015, après 5 mois de travaux soutenus.

Cette succursale propose désormais des espaces agrandis, lumineux et plus fonctionnels. Elle est en outre dotée d'une zone équipée d'un appareil de retraits (Bancomat) et de versements (Versomat) à disposition de la clientèle 24h/24 et 7j/7.

Création de la succursale d'Anniviers



Après le départ à la retraite de M. Joseph Genoud, représentant de la BCVs à Vissoie, la présence de la BCVs s'est renforcée en Anniviers, afin de répondre aux attentes des clients de la région.

Depuis octobre 2015, une équipe constituée de collaborateurs de la BCVs a le plaisir de servir et de conseiller sur l'ensemble des prestations proposées par la BCVs.

Afin de mieux servir sa clientèle et de respecter les standards de sécurités actuels, la succursale subira des travaux courant 2016.

Le changement des habitudes d'utilisation des services bancaires, le recours toujours plus important aux canaux électroniques ainsi que les aspects sécuritaires ont été pris en compte dans cette stratégie. En outre, le durcissement incessant de la réglementation bancaire – nécessitant une mise à jour permanente des connaissances ainsi que des compétences toujours plus pointues – contraint la BCVs à faire évoluer le modèle des représentations (petites structures gérées par des personnes au bénéfice d'un contrat de mandat).

Les succursales proposent toute la palette de prestations et de conseils de la BCVs et se situent dans des régions à forte densité de population, soit en plaine ou en station. Elles constituent la forme la plus aboutie de la présence de la BCVs dans le marché. Les représentations, quant à elles, permettent à la BCVs d'assurer une présence physique dans des localités plus petites ou dans les vallées.

Transformation de la succursale BCVs du Bouveret

Le développement démographique et touristique de la région, sa position stratégique et l'activité pendulaire avec la France voisine ont convaincu la BCVs de renforcer sa présence au Bouveret, en transformant sa représentation en succursale, pour mieux servir une région dynamique et en croissance. Depuis décembre 2015, des collaborateurs de la BCVs ont le plaisir d'y conseiller sa clientèle chablaisienne sur l'ensemble des prestations proposées.

Nouvelle application BCVs Mobile

La BCVs a lancé sa nouvelle application *BCVs Mobile*, qui répond aux habitudes actuelles et à une forte demande de la clientèle. Ces nouvelles possibilités de connexion, via un téléphone portable, un smartphone ou une tablette, ont modifié la manière dont les entreprises doivent répondre aux besoins de leurs clients.

La BCVs a donc naturellement développé une application gratuite, sûre et intuitive, *BCVs Mobile*, qui simplifie désormais l'accès à la banque online, en tout temps et en tout lieu. A l'heure

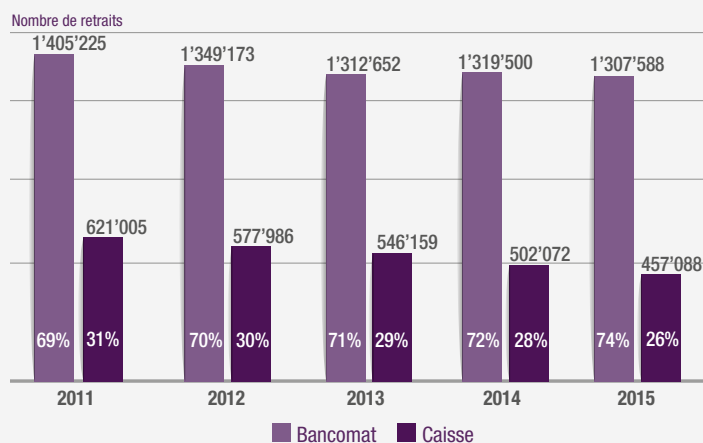
Accessibilité et disponibilité

GUICHETS AUTOMATIQUES

Au 31 décembre 2015, la BCVs dispose de 78 Bancomat (appareils de retraits automatiques), 13 Versomat (appareils de versements automatiques) et de 2 appareils multifonctions (retraits et versements). Si la proportion des opérations effectuées auprès des Bancomat ne cesse d'augmenter au détriment des caisses, les retraits, globalement, diminuent en comparaison historique.

Cela dénote une évolution des habitudes bancaires, les clients privilégiant toujours plus les paiements par cartes et l'utilisation de l'*e-banking*.

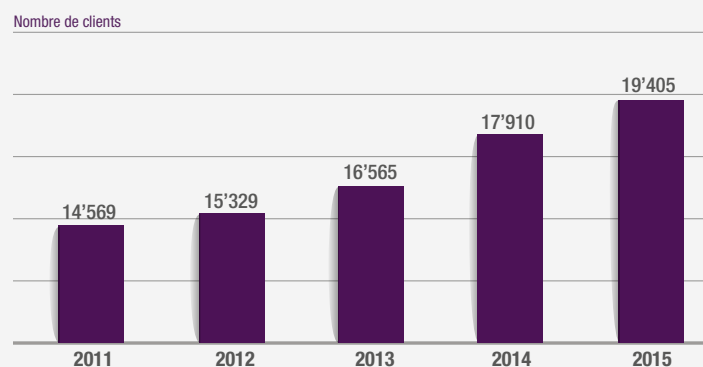
Comparaison retraits Bancomat/caisse



BANQUE DIRECTE (TÉLÉPHONIQUE)

La centrale téléphonique de la Banque Directe de la BCVs est à disposition au numéro unique 0848 765 765 (0848 952 952 en langue allemande). Treize conseillers et spécialistes assurent la gestion des affaires bancaires à distance. Cette entité prend en charge l'ensemble des appels téléphoniques et traite directement, ou transmet aux collaborateurs concernés, les demandes d'informations sur la Banque et ses prestations. La Banque Directe assume aussi le suivi de la clientèle à distance ou de type *e-banking*.

Evolution de la clientèle à distance



où l'accès à l'information se fait sans contrainte de lieu ni de temps, la gestion de ses propres informations bancaires doit répondre à la même dématérialisation.

L'accès aux données publiques est également proposé comme sur le site internet de la BCVs, avec les dernières informations concernant les cours de change ou de la bourse, les produits, les offres, ou encore les actualités de la Banque Cantonale du Valais. Un service de géolocalisation indique le Bancomat ou le point

de vente BCVs le plus proche. Avec *BCVs Mobile*, il suffit désormais d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe pour contrôler son dernier retrait, connaître le cours du change, régler une facture ou passer un ordre de transaction.

La BCVs utilise bien évidemment des technologies éprouvées. Le système de sécurité mis en place est utilisé par plus de 40 banques en Suisse; il est audité régulièrement par des experts informatiques.

DE NOMBREUX GUICHETS AUTOMATIQUES

Le nombre de guichets automatiques de la BCVs est resté stable durant l'année 2015. Deux Bancomat ont été supprimés, un à Ovronnaz et un autre à Nax, alors que deux nouveaux Bancomat ont été installés, un à Martigny et un à Brigue. 93 guichets automatiques sont répartis sur le territoire valaisan: 78 Bancomat (appareils de retraits automatiques), 13 Versomat (appareils de versements automatiques) et deux appareils multifonctions (retraits et versements).

LA BANQUE EN LIGNE: SUCCURSALE VIRTUELLE

A côté de ses points de vente physique, la BCVs a également développé une Banque Directe, équivalent à une succursale virtuelle, pour tous les clients privilégiant une relation à distance avec leur Banque. Cette innovation, que la BCVs propose depuis 2012, permet à sa clientèle de bénéficier de tous les services et du confort d'une banque à domicile.

Le client peut, depuis chez lui, effectuer ses transactions bancaires via internet. La Banque Directe BCVs propose évidemment une gamme complète de prestations, en lien avec son site www.bcv.s.ch/ www.wkb.ch : *e-banking* pour le trafic des paiements, la gestion et la consultation des comptes, *e-trade* pour les opérations de bourse ou *e-link* pour la gestion des paiements et des liquidités pour les moyennes et grandes entreprises. D'autres fonctionnalités complètent l'offre telles que *PayNET* *e-facture* pour les factures électroniques, *e-document* pour la mise à disposition des justificatifs bancaires sous format électronique ou encore une messagerie sécurisée.

De plus, la Banque Directe BCVs met à disposition de ses clients un *call center* professionnel pour les conseiller et assurer le suivi de leur relation bancaire. La «succursale virtuelle» de la BCVs est atteignable au 0848 765 765 (0848 952 952 en langue allemande).

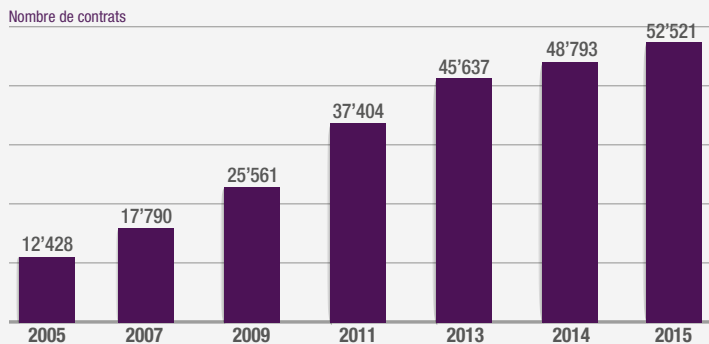
Cette structure répond pleinement aux souhaits des clients, toujours plus nombreux à privilégier les moyens alternatifs et les appareils automatiques pour leurs transactions bancaires.

Accessibilité et disponibilité

E-BANKING

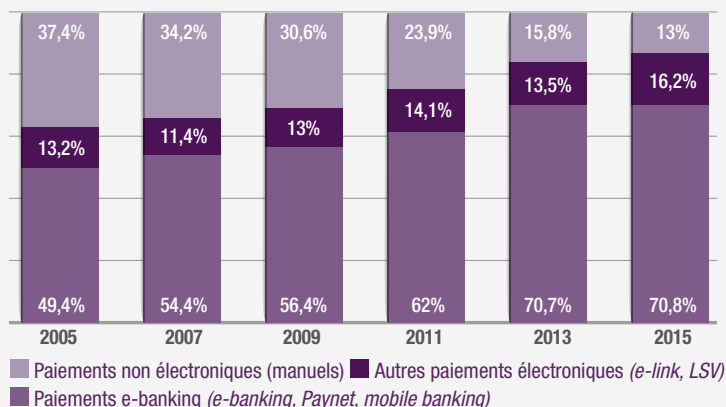
Fin 2015, la BCVs compte parmi sa clientèle plus de 52'521 utilisateurs des services *e-banking*, soit une augmentation annuelle de 7,64%.

Evolution du nombre de contrats e-banking BCVs actifs



Sur la totalité des paiements confiés à la BCVs, 87% sont effectués par des moyens électroniques contre 63% il y a dix ans.

Taux d'automatisation des paiements



Produit spécifique - le compte *Privé Online BCVs*[®]

En parallèle, la Banque propose un produit spécifique – le compte *Privé Online BCVs*[®] – pour accompagner de manière cohérente les clients ayant recours aux services à distance.

Ce compte est obligatoirement associé au système *e-banking* avec activation de l'option *e-document*, soit la réception de tous les documents (relevés de comptes, etc.) par voie électronique, directement sur le site sécurisé de la BCVs. Particulièrement avantageux, le compte *Privé Online BCVs*[®] est notamment dépourvu de frais de gestion.

A fin 2015, la BCVs dénombre 23'384 comptes *Privé Online BCVs*[®] actifs, en croissance annuelle de plus de 20 %.

Sécurité du système d'identification

La BCVs propose la solution *Cronto-SignSwiss* comme système d'authentification de sa banque en ligne (*e-banking* BCVs). Elle fut l'une des premières banques en Suisse à proposer ce nouvel outil d'identification, l'un des plus sûrs sur le marché. En effet, le magazine économique *Bilan* a comparé les procédures de connexion aux portails *e-banking* et arrive à la conclusion que le système choisi notamment par la BCVs est celui qui offre une sécurité avancée. Disponible sous forme d'une application gratuite pour *iPhone* ou autres smartphones tournant sur *Android*, ce nouvel outil d'identification apporte une réelle valeur ajoutée et répond parfaitement aux objectifs de la Banque en matière de simplicité, de rapidité et de sécurité. L'utilisation de *Cronto* est basée sur le scannage d'un cryptogramme (mosaïque). L'appareil photo du téléphone, allié à l'application *Cronto*, analyse l'image affichée sur l'écran de l'ordinateur. Le code résultant permet une identification *e-banking*. La signature systématique des paiements non habituels permet de rendre le trafic des paiements encore plus sûr.

Collaboration avec *Pro Senectute Valais* pour une formation *e-banking*

Pour la deuxième année consécutive, afin de permettre aux seniors intéressés d'apprivoiser la banque en ligne, la Banque Cantonale du Valais a apporté sa colla-

laboration à l'association *Pro Senectute Valais* pour organiser, dans le cadre de son programme annuel, une brève formation sur l'utilisation des outils *e-banking* BCVs.

Une session, menée par Nicolas Abbé, responsable *e-banking* BCVs, a eu lieu en novembre 2015. A l'affiche de ce cours, une présentation du site internet de la BCVs, une sensibilisation à la sécurité du *e-banking*, le tout suivi d'exercices pratiques.

Les participantes et participants ont expérimenté la consultation en ligne de comptes bancaires, le trafic des paiements par internet et découvert les services proposés en ligne, tels que la messagerie sécurisée ou encore le négoce de titres.

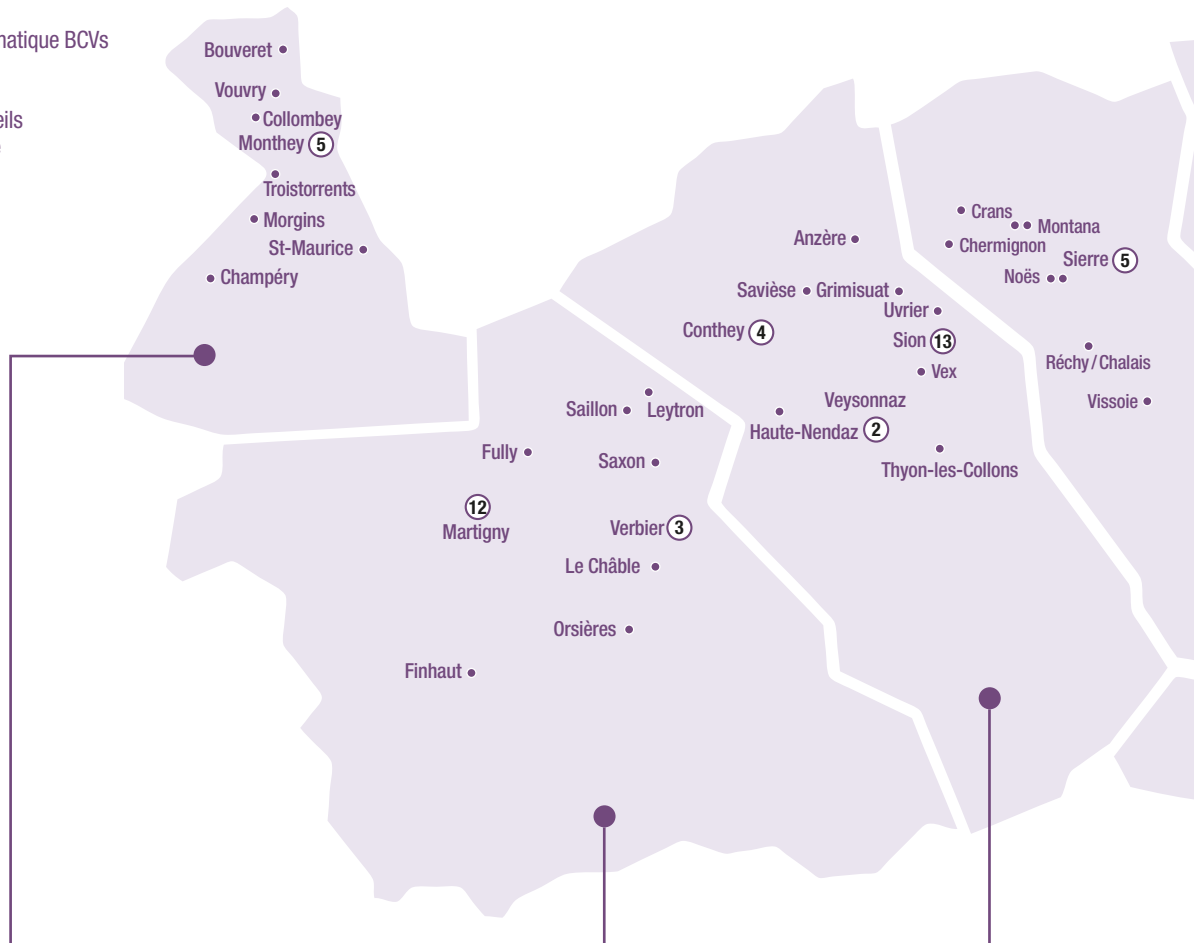


Carte du réseau des appareils automatiques de la BCVs

78 BANCOMAT + 13 VERSOMAT + 2 APPAREILS MULTIFONCTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2015 EVOLUTION DE L'ÉTAT DU PARC DES BANCOMAT DE LA BCVs

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Bancomat	65	66	68	72	73	78	78
Versomat	8	8	11	11	11	13	13
Multifonctions			1	1	1	2	2

- présence d'un appareil automatique BCVs dans la localité
- présence de plusieurs appareils automatiques dans la localité



Réseau physique de la BCVs

RÉGION MONTHEY

Responsable régional:

Thierry Cornut

Responsables:

- **Clientèle des entreprises:** Pierre-Yves Moulin
- **Clientèle des privés:** Frédéric Dubosson
- **Clientèle private banking:** Damien Oberholzer
- **Clientèle premium:** Damien Oberholzer
- **Etat-major administration:** Alain Premand

Succursale régionale: Monthey

Responsable succursale:

- **Bouveret:** Team clientèle, région Monthey

Représentations:

- **Champéry, Troistorrens:** Etienne Délez
- **Collombey-Muraz:** Gilles Beneyton
- **Vouvry:** Viviane Barraud

RÉGION MARTIGNY

Responsable régional:

Claude Moret

Responsables:

- **Clientèle des entreprises:** Pierre-Henri Florey
- **Clientèle des privés:** Frédéric Roth
- **Clientèle private banking:** Xavier Saudan
- **Clientèle premium:** Laurent Rimet
- **Etat-major administration:** Yves Gay-Balmaz

Succursale régionale: Martigny

Responsables succursales:

- **Ardévaz: (Saillon, Leytron, Ovronnaz, Chamoson)** Catherine Cheseaux
- **Le Châble/Bagnes:** Xavier Saudan
- **Fully:** Diego Squillaci
- **Saint-Maurice:** Vincent Bressoud
- **Verbier/Bagnes:** Xavier Saudan

Représentations:

- **Orsières:** Antoine et Jean-Paul Tornay
- **Saxon:** Pierre-Yves Puipe

RÉGION SION

Responsable régional:

Jean-Yves Pannatier

Responsables:

- **Clientèle des entreprises:** Danièle Reynard
- **Clientèle des privés:** Daniel Biner
- **Clientèle private banking:** Christophe Mariéthoz
- **Clientèle premium:** André Grand
- **Etat-major administration:** Olivier Fournier

Succursale régionale: Sion

Responsables succursales:

- **Conthey-Vétroz-Ardon:** Dominique Fournier
- **Haute-Nendaz:** Jacques Pitteloud
- **Vex-Hérens:** Yannick Rudaz
- Bureau conseil Evolène



Représentations :

- **Anzère, Ayent :** Grégoire Dussex
- **Basse-Nendaz :** Bernard Carthoblaz
- **Grimisuat :** Michel Vuignier
- **Nax :** Marylise Maury
- **Savièse :** Pierre-Olivier Varone
- **Veysonnaz :** Claire-Dominique Fournier

RÉGION SIÈRE

Responsable régional :
Philippe de Preux

Responsables :

- **Clientèle des entreprises :** Pierrot Vuistiner
- **Clientèle des privés :** Gerhard Steiner
- **Clientèle private banking :** Christian Emery
- **Clientèle premium :** Patrice Scilipoti
- **Etat-major administration :** Jean-Charles Sartorio

Succursale régionale : Siere

Responsables succursales :

- **Anniviers :** Alexandre Monnet
- **Crans :** Christian Emery
- **Montana :** Christian Emery

Représentations :

- **Chalais :** Alain Perruchoud
- **Grône :** Marie-Louise Genolet-Vuissoz

RÉGION HAUT-VALAIS

Responsable régional :
Mario Kalbermatter

Responsables :

- **Clientèle des entreprises :** Erwin Schnydrig
- **Clientèle des privés :** Damian In-Albon
- **Clientèle private banking :** Roger Petrig
- **Clientèle premium :** Didier Teyseire
- **Etat-major administration :** Marie-Christine Eberhardt

Succursales régionales : Brig, Visp

Responsables succursales :

- **Fiesch :** Arlette Blatter
- **Gampel :** Yvette Amacker
- **Leukerbad :** Fabio Cuna

Responsables succursales :

- **Münster :** Arlette Blatter
- **Naters :** Eliane Salzmann
- **Saas-Fee :** Simon Bumann
- **Saas-Grund :** Simon Bumann
- **Susten :** Fabio Cuna
- **Zermatt :** Roger Petrig

Représentations :

- **Bürchen, Unterbäch :** Thomas Lehner
- **Grächen :** Ruben Fux
- **Kippel :** Leander Jaggi
- **Leuk :** Olivier Grand
- **Randa :** Albin Brantschen
- **Raron :** Yvonne Kämpfen
- **Stalden :** Rosmarie Furrer
- **St-Niklaus :** Stefan Sarbach
- **Varen :** Gilbert Loretan



Un authentique marché 1815
a été déployé dans les ruelles de la vieille ville de Sion.



Banque de détail (retail)

La banque de détail constitue la colonne vertébrale de l'activité de la BCVs. Elle gère les relations bancaires des personnes physiques. Grâce à une combinaison harmonieuse de présence physique et d'offre à distance, la banque de détail assure le conseil et le suivi des particuliers dans le cadre d'une stratégie de proximité.

La banque de détail offre des services toujours plus performants afin de répondre aux différents besoins de la clientèle : la gestion du quotidien, le financement des projets, le souhait d'assurer son avenir et la volonté de faire fructifier son argent.

Pour ce faire, la BCVs mise sur une politique commerciale dynamique et novatrice, reposant sur la qualité et la performance des produits, la simplification des procédures, le recours aux technologies de pointe et un conseil professionnel et personnalisé.

LE MARCHÉ HYPOTHÉCAIRE

En 2015, la BCVs a poursuivi une approche prudente, privilégiant une croissance qualitative des crédits aux particuliers. En effet, sa forte présence sur le marché hypothécaire est particulièrement influencée par la situation des taux historiquement bas. L'horizon de la construction valaisanne se voile d'incertitudes, réglementaires en particulier, avec l'application de la Lex Weber, la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire ou encore la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration dite de masse.

Les autorités financières helvétiques suivent avec la plus grande attention l'évolution du secteur immobilier en Suisse, dans le but de contrer les signes de surchauffe ou de bulle immobilière.

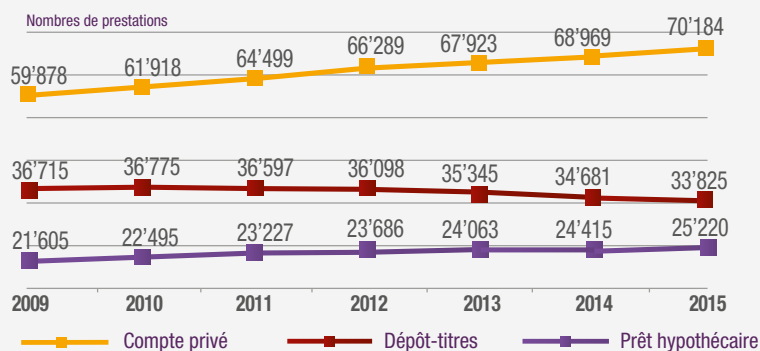
Dans ce contexte, un certain nombre de mesures de régulation ont été prises. Ainsi, sous l'égide de l'Association suisse des banquiers, une part minimale de 10% de fonds propres sur la valeur de nantissement, ne provenant pas de l'avoir du 2^e pilier, est requise pour les financements hypothécaires de résidences primaires, depuis le 1^{er} juillet 2012.

La banque de détail poursuit sa progression

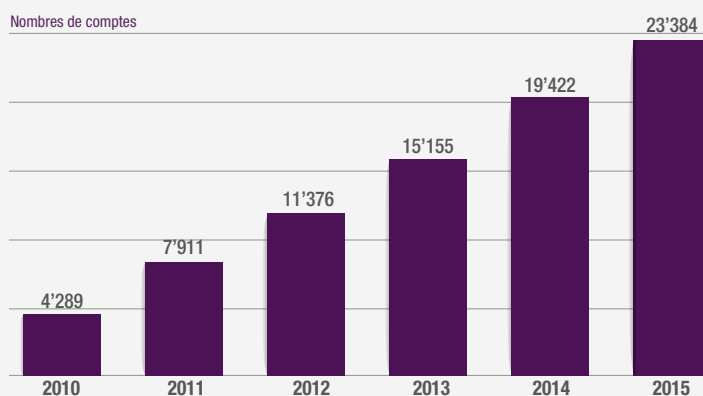
Dans son activité de gestion des avoirs de particuliers, la BCVs réalise un exercice réjouissant. Elle enregistre à nouveau en 2015 une croissance du volume des prêts hypothécaires et des fonds de la clientèle. Elle peut aussi compter sur un accroissement constant des prestations principales détenues par la clientèle. A noter, en particulier, la forte demande manifestée par la clientèle pour le compte *Privé Online BCVs®*.

Ce produit est particulièrement avantageux pour toutes les personnes renonçant aux services bancaires traditionnels, tels que les retraits d'argent au guichet ou encore les paiements sans utilisation de l'*e-banking*; il est en effet dépourvu de frais.

Evolution des prestations



Evolution du nombre de comptes Privé Online BCVs®



De plus, depuis le 1^{er} septembre 2014, le délai pour l'amortissement de la dette hypothécaire devant être ramenée aux deux-tiers de la valeur de nantissement de l'immeuble, il est passé de 20 à 15 ans, l'amortissement devant s'effectuer de manière linéaire.

Diagnostic du marché immobilier valaisan

La Banque Cantonale du Valais et la Chambre immobilière du Valais publient

pour la deuxième année consécutive une analyse du marché immobilier valaisan, portant sur le marché de la villa, de la PPE, du locatif et des bureaux ainsi que sur la densité de l'offre. Réalisé par le cabinet de conseils *Wüest & Partner*, ce diagnostic, qui sera répété une nouvelle fois en 2016, permet de mesurer l'évolution du marché immobilier valaisan. Il fournit ainsi aux acteurs économiques et politiques des informations pertinentes et récentes.

Le contexte réglementaire actuel est complexe: la mise en œuvre de l'initiative sur les résidences secondaires (Lex Weber) et l'application cantonale de la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) pourraient avoir des répercussions tout aussi importantes que le franc fort sur le marché immobilier. De plus, la mise en œuvre concrète de l'initiative contre l'immigration dite de masse, fait peser une incertitude sur nos relations contractuelles avec l'Union européenne et sur de nombreuses composantes socio-démographiques et économiques (quotas, contingents, etc.).

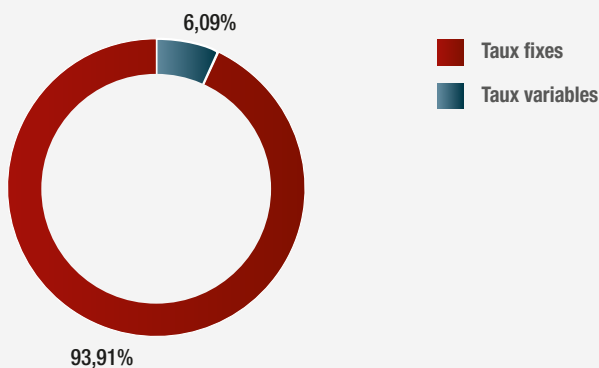
Les résultats de cette étude ont fait l'objet de deux conférences régionales pour les professionnels de l'immobilier valaisan, l'une à Brigue et l'autre à Martigny, les 16 et 18 juin 2015. Hervé Froidevaux, associé du cabinet de conseils auteur de l'étude, *Wüest & Partner*, a présenté et commenté la situation et les perspectives du marché immobilier valaisan.

Quasi-monopole des taux fixes

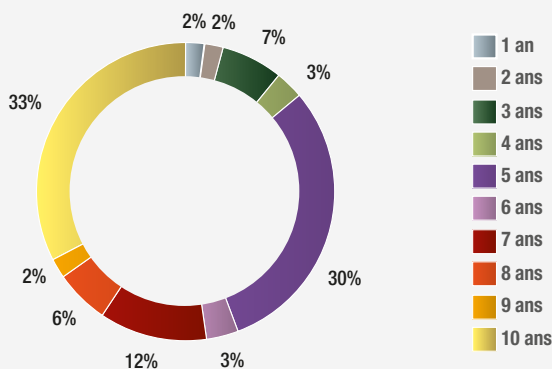
A l'instar de la tendance générale qui prévaut sur le marché hypothécaire suisse, la clientèle de la BCVs privilégie très majoritairement les crédits à taux fixes.

Cette tendance s'est renforcée une nouvelle fois en 2015. La clientèle privilégie les longues durées, en particulier les taux à cinq et dix ans.

Répartition du volume des crédits à taux fixes et taux variables conclus auprès de la BCVs, au 31.12.2015



Durée des taux fixes conclus auprès de la BCVs, au 31.12.2015



CONTRIBUER À LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

La BCVs promeut par l'exemple la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En plus de s'engager au sein de sa propre entreprise, la BCVs agit en qualité de prescripteur auprès de sa clientèle et de ses fournisseurs pour favoriser un comportement «écoco-responsable». Elle utilise à cet égard le levier de ses produits.

Depuis un certain nombre d'années déjà, la BCVs a mis son expertise bancaire au service de la protection de l'environnement en proposant, notamment dans ses deux métiers de base que sont le financement et les placements, des prestations spécifiques.

Elle commercialise ainsi un crédit *Minergie BCVs*® à taux préférentiel consenti à condition que le bâtiment construit, acheté ou rénové, réponde aux critères du standard *Minergie*. Elle propose également un crédit *renovation BCVs*®, également à taux préférentiel. Ce financement spécifique est utilisé pour transformer, agrandir ou augmenter le confort d'une habitation et pour y entreprendre des travaux entraînant de réelles économies d'énergie ou une plus-value importante.

La BCVs a aussi apporté sa contribution pour lutter contre les émissions de CO₂ en proposant à sa clientèle un prêt *Eco-Drive BCVs*®. Ce crédit personnel à taux avantageux est accordé exclusivement pour financer l'acquisition d'un véhicule de tourisme de classe énergétique «A», la plus restrictive en termes de consommation d'énergie.

De plus, la Banque recommande à sa clientèle le recours aux outils électroniques pour leurs transactions bancaires de base, telles que la gestion des liquidités et les paiements en particulier. Le programme *e-banking BCVs* propose, parmi ses nombreuses fonctionnalités, l'*e-document*, qui permet à l'utilisateur de recevoir en format électronique ses justificatifs bancaires (avis de débit, de crédit, relevé de compte périodique détaillé et autres).

UNE BANQUE POUR LES JEUNES ET LES ÉTUDIANTS

La BCVs est le partenaire bancaire privilégié de toutes les étapes de la jeu-

nesse : de la naissance, à l'enfance, puis à l'entrée dans la vie active, en passant par les années de formation et de formation supérieure, elle est aux côtés des jeunes Valaisans.

La Banque propose des prestations bancaires créées pour faciliter l'accès aux études supérieures. Dans le domaine de la formation, le Valais est reconnu pour ses Hautes Ecoles spécialisées (*HES-SO Valais-Wallis*). Pour les études universitaires, les jeunes Valaisannes et Valaisans doivent s'expatrier, ce qui occasionne par conséquent un renchérissement du coût de leur formation académique, avec souvent, à la clé, la nécessité de

faire appel à un financement externe. Prestation quasiment unique dans l'offre bancaire, le crédit d'étude de la BCVs, *Formation Plus*®, procure aux étudiants et aux personnes en formation un appui financier pour réaliser leurs objectifs.

LE CONSEIL PATRIMONIAL ET LA PRÉVOYANCE

La Banque Cantonale du Valais a développé un centre de compétences en matière de conseil patrimonial. Ces spécialistes apportent leur expertise et un conseil personnalisé en matière de placement, de prévoyance, de fiscalité et de succession.

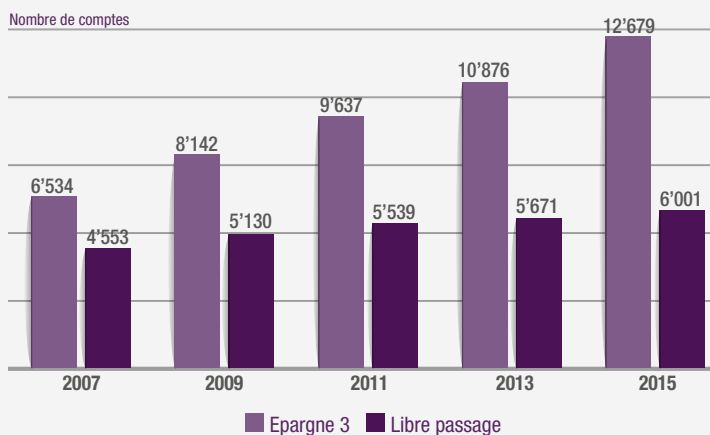
Les trois piliers de la prévoyance

En matière de retraite, le système de prévoyance suisse repose sur le principe des trois piliers ; le premier, celui de l'AVS (assurance vieillesse et survivants) et de l'AI (assurance invalidité), le second, la LPP (prévoyance professionnelle) et la LAA (assurance accidents) et le troisième, une prévoyance dite privée.

Si l'on ne peut intervenir sur le premier pilier, il vaut la peine de se pencher sur les deux suivants. Il est possible de procéder à des rachats dans la caisse de pension par exemple (2^e pilier). Il est important également de peser soigneusement les avantages et inconvénients du choix d'une rente ou du capital au moment de la retraite. Le troisième pilier, pour lequel la Banque Cantonale du Valais propose des prestations, est une épargne défiscalisée permettant de se constituer un patrimoine et de bénéficier de substantiels avantages fiscaux.

Les versements sur le compte *Epargne 3* de la BCVs sont totalement flexibles, jusqu'à concurrence d'un montant maximal fixé annuellement par la Confédération. En 2015, il se montait à 6'768 francs pour les assurés d'une caisse de pension et à 20% du revenu de l'activité, au maximum 33'840 francs, pour les personnes exerçant une activité lucrative sans caisse de pension. Le compte *Epargne 3* peut également être lié à un prêt hypothécaire, pour le versement indirect de l'amortissement de la dette. Le client bénéficie ainsi des déductions fiscales liées à ce compte. Ces multiples avantages expliquent le succès croissant de ce type de produits auprès de la BCVs.

Evolution des comptes *Epargne 3* et *Libre passage* ouverts auprès de la BCVs



Une gamme complète pour la jeunesse et les personnes en formation

La BCVs propose une gamme de produits adaptés au quotidien des jeunes de tous âges. En plus de la mise à disposition de solutions bancaires, la BCVs souhaite apporter un supplément de valeur à ses jeunes clients.

Compte Epargne Jeunesse®

Jusqu'à 20 ans

Constituer progressivement un capital épargne dès le plus jeune âge

- Taux d'intérêt attractif
- Gestion gratuite du compte (jusqu'à 48 écritures par année)
- Compte géré par l'autorité parentale
- Capital disponible dès les 18 ans du titulaire



Compte Jeunesse®

De 12 à 20 ans

Un premier pas vers l'indépendance

- Gestion des revenus (salaire, argent de poche, etc.) et dépenses sans frais
- Disposer des moyens de paiement modernes avec la carte *Maestro* gratuite et l'*e-banking*
- Taux d'intérêt préférentiel jusqu'à CHF 5'000.-
- *myBCVs.ch* et de nombreuses offres (événements, concerts, etc.)



Compte BCVs Start®

Jusqu'à 18 ans

Démarrer dans la vie avec un compte «tirelire»

- Taux d'intérêt attractif
- Gestion du compte gratuite
- Capital disponible en tout temps pour le jeune

Offre spéciale naissance (enfants de moins de 6 mois)

- Bon d'une valeur maximale de CHF 100.- délivré à l'ouverture du compte et correspondant au 10% de l'apport initial, disponible dans tous les points de vente BCVs
- Cadeau de bienvenue



Prestations Formation Plus®

Pour les jeunes en formation supérieure, de 18 à 35 ans

Un accompagnement durant les études

Le compte

- Gestion des revenus et de l'argent destiné aux études, sans frais
- Taux d'intérêt attractif
- Davantage de mobilité avec la carte *Maestro* gratuite et l'*e-banking*
- Cadeau de bienvenue à l'ouverture du compte
- *myBCVs.ch* et de nombreuses offres mensuelles (événements, concerts, etc.)

Le crédit

- Taux d'intérêt préférentiel
- Principe de remboursement souple, par phases progressives



Compte Privé Online®

Dès 20 ans, pour ceux qui privilégient la banque «électronique»

Plus de liberté, sans frais

- Gestion électronique des revenus et dépenses, sans frais
- Carte *Maestro* gratuite, carte de crédit *Prepaid* gratuite jusqu'à 30 ans
- *myBCVs.ch* et de nombreuses offres mensuelles (événements, concerts, etc.) jusqu'à 30 ans
- Fonction *e-document*, les relevés bancaires sont disponibles sur internet pour le téléchargement, plus de papiers inutiles



myBCVs.ch

Des offres attractives pour fidéliser les jeunes clients

- Sports: *EHC Visp, HC Red Ice, FC Sion, BBC Monthey, etc.*
- Concerts et festivals: *Charlotte parfois, Caprices Festival, Echooes 2016, Zermatt Unplugged, Guinness Irish Festival, Sierre Blues festival, Open Air Gampel, Festival Terre des hommes, etc.*
- Culture et autres événements: *Fondation Gianadda, Maxi-Rires festival, Théâtre Interface, Sion Festival, Cinéma, Finale nationale des combats de reines, Foire du Valais, etc.*



La BCVs propose son savoir-faire dans le but de garantir la couverture des besoins financiers du client de façon optimale. Il s'agit d'assurer son bien-être et celui de ses proches à court, moyen et long termes.

Parmi les nombreux avantages d'une telle démarche, citons notamment la restructuration et la diversification du patrimoine, visant à améliorer la répartition des risques ainsi que l'optimisation fiscale. Dans le but du maintien du niveau de vie, les solutions apportées par le conseil patrimonial peuvent assurer une garantie de revenus en cas d'invalidité, de décès et lors du départ à la retraite. Enfin, la prise en compte des questions matrimoniales et successorales permet de préserver le patrimoine des survivants.

Si chaque situation nécessite une approche individuelle et un examen approfondi, la BCVs organise chaque année des rencontres thématiques afin de sensibiliser les participants à l'importance de planifier leur avenir financier et de se prémunir contre les imprévus.

LA PRÉVOYANCE AU FÉMININ

En 2015, la BCVs a invité le public féminin à une soirée spécialement consacrée à sa prévoyance, en partenariat avec *Swisscanto*, société active dans les produits financiers et de prévoyance, et le magazine *Femina*. Les femmes sont en effet particulièrement concernées par des modifications de leur situation financière au fur et à mesure des étapes de leur vie. Entrée dans la vie active, travail à temps partiel, mariage, naissance d'un enfant, etc., ont un impact financier immédiat ou parfois effectif uniquement au moment de la retraite. Les spécialistes de la BCVs ont abordé tous ces éléments sous l'angle de la prévoyance. En seconde partie de soirée, Mesdames Anne Richard, actrice et comédienne de talent, marraine de la Fondation *Race for Water* et Laurence Bermejo Dubois, directrice adjointe de cette Fondation, ont partagé leur engagement et leurs projet (voir encadré).

Conférences-prévoyance

Le 28 avril 2015, La Banque Cantonale du Valais a accueilli Anne Richard et Laurence Bermejo Dubuis dans le cadre d'une conférence consacrée à la prévoyance des femmes. A cette occasion, Anne Richard et Laurence Bermejo Dubuis ont partagé leur engagement en évoquant le projet de course contre la montre pour préserver les océans : « Race against time to save the oceans ». La Fondation *Race for Water* est une organisation dédiée à la préservation de l'eau. Apprendre, partager et agir autour de l'empreinte en eau et de la pollution des océans par le plastique sont les deux thèmes majeurs portés par la Fondation.



De g. à dr. : Joëlle Mengue-Suares, responsable marketing du magazine *Femina*, Jean-Yves Pannatier, Directeur BCVs, Anne Richard, Reinhard Steiner, membre de direction *Swisscanto*, Laurence Bermejo, directrice adjointe de la Fondation *Race for Water*, Stéphane Jean, Directeur BCVs

VALEUR AJOUTÉE

La Banque des entreprises

La Banque Cantonale du Valais est la banque des entreprises. Son rôle dans le développement du tissu économique valaisan est ancré dans la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, en particulier l'article 2 qui stipule notamment que «*La Banque contribue au développement harmonieux de l'économie valaisanne dans la limite des règles prudentielles de la branche*».

Forte de cette mission confiée par le législateur valaisan, la BCV est le partenaire bancaire privilégié des entreprises (PME, PMI, grandes entreprises, etc.), des indépendants, des professions libérales ainsi que des corporations de droit public.

La stratégie en faveur de la clientèle des entreprises vise une croissance qualitative et ciblée, tout en prévoyant un accompagnement spécifique et soutenu pour les sociétés souffrant particulièrement de la force du franc suisse (industries d'exportation, tourisme et en particulier l'hôtellerie, la restauration les remontées mécaniques, etc.) et pour celles touchées par certains effets réglementaires, notamment ceux liés à la Lex Weber, pour prendre un exemple d'actualité.

Grâce à son ancrage et à sa forte implication dans le tissu économique valaisan, la BCV s'engage en faveur des start-up, particulièrement celles actives dans les nouvelles technologies ou dans les secteurs à forte valeur ajoutée. Par son action, elle contribue non seulement au maintien des emplois existants, mais également à la création, au développement et à la croissance de nouvelles entreprises, principalement dans des secteurs propices à l'innovation. Pour ce faire, la Banque entretient une relation personnalisée avec chacun des acteurs économiques: entrepreneurs, associations professionnelles, organismes de promotion économique, institutions et monde politique.

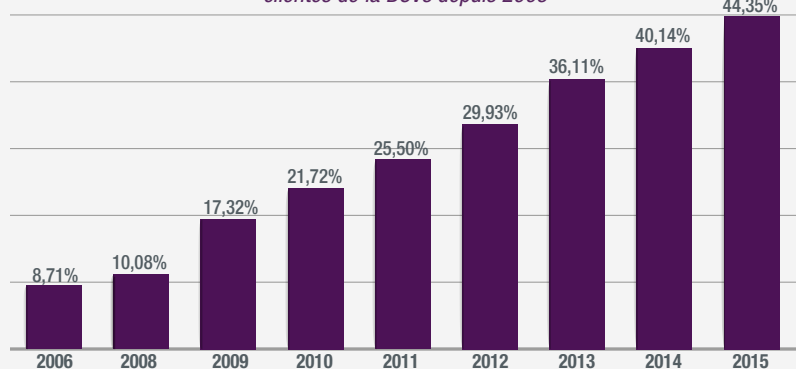
LA POLITIQUE DE CRÉDIT

La Banque Cantonale du Valais remplit la mission que le législateur lui a confiée à travers une politique active de crédits aux entreprises et aux collectivités de droit public. Sa relation avec les acteurs de la vie économique est basée sur le partenariat et le partage des risques.

Mission en faveur de l'économie valaisanne

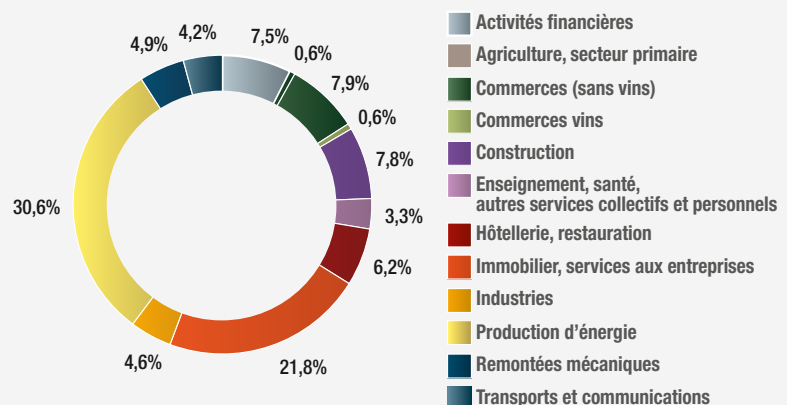
Certainement plus que tout autre établissement, la BCV incarne véritablement le rôle de «*banque des entreprises*». Déjà fort, le lien l'unissant à ces dernières se trouve encore renforcé par la mission en faveur de l'économie fixée dans la Loi cantonale régissant son activité. Au 31 décembre 2015, la BCV dénombrait dans son portefeuille clientèle 4'625 sociétés avec personnalité juridique, en progression nette annuelle de 3% ou 135 unités. En dix ans, cette croissance s'est chiffrée à 1'340 entreprises ou 40,8%. Ces entreprises détiennent des prestations de crédits auprès de la BCV pour un montant de 1,789 milliard de francs. Ces chiffres témoignent de la forte présence de la Banque dans des périodes moins favorables, démontrant une fois de plus son partenariat avec les PME.

Evolution du nombre de sociétés avec personnalité juridique clientes de la BCV depuis 2005



N.B.: pas de données de comparaison en 2007 en raison de la migration informatique

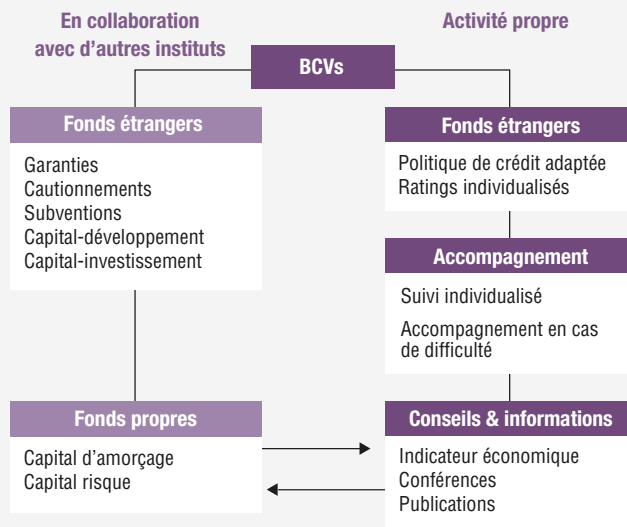
Répartition du volume des crédits aux sociétés avec personnalité juridique (par secteur d'activité)



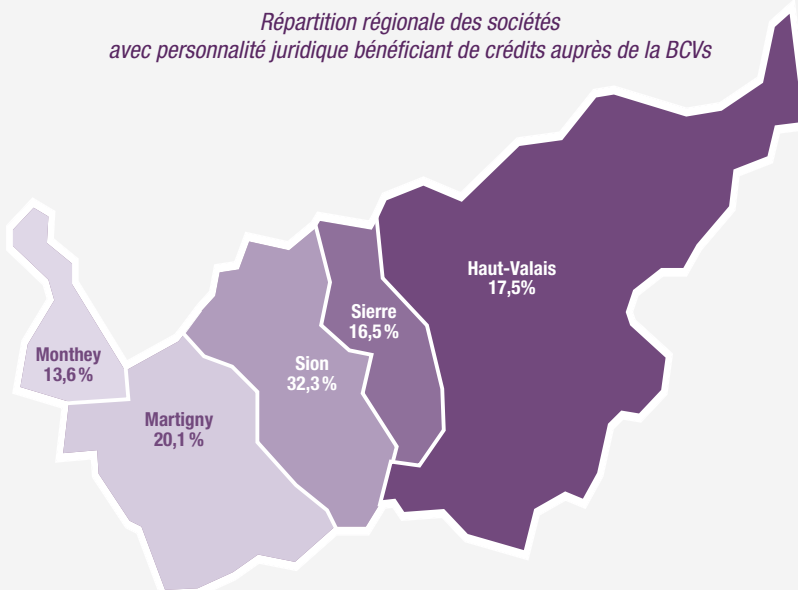
N.B.: la classification est faite ici par secteur d'activités selon les normes NOGA (nomenclature générale des activités économiques de l'office fédéral de la statistique), certaines branches, comme le tourisme par exemple, ne sont pas identifiées comme telles dans cette nomenclature.

Principe de financement

Si, pour la Banque, toutes les demandes sont analysées, le choix du financement se portera sur les projets aux probabilités de succès avérées. De plus, la BCVs œuvre activement en réseau, en qualité de partie prenante des différents instituts spécialisés, actifs dans la promotion économique.



Répartition régionale des sociétés avec personnalité juridique bénéficiant de crédits auprès de la BCVs



Dans ce métier bancaire à l'impact immédiat sur l'économie valaisanne, la BCVs marque sa distinction par sa capacité à déceler, même dans des branches d'activités moins porteuses, des entreprises dont les perspectives restent intactes et à en faire des clientes ou à renforcer les relations existantes.

Grâce à sa proximité, à son ancrage local et au professionnalisme de ses collaborateurs, la BCVs dispose en effet d'excellentes connaissances du tissu économique des PME ; elle peut donc évaluer les risques au cas par cas, en fondant son analyse non seulement sur un examen statistique ou probabiliste, mais aussi sur les perspectives futures et les aspects qualitatifs tels que la qualité du management, du *business model* ou la pertinence de la stratégie suivie.

La Banque n'a pas pour mission de se substituer à l'entrepreneur dans sa démarche. En revanche, elle agit comme un partenaire de confiance pour apporter son expertise bancaire et financière. La volonté de réussir de l'entrepreneur et les solutions, notamment financières, proposées par la Banque, participent conjointement à la réussite du projet pour les deux partenaires.

PLUSIEURS DIMENSIONS DE PARTENARIAT

Pour la BCVs, le conseil et le soutien aux entreprises ne signifie pas uniquement financer, mais aussi informer, susciter, échanger, orienter, avertir ou mettre en garde ; en un mot accompagner.

La BCVs est active également dans le domaine de l'information économique à l'attention des entreprises. L'observation conjoncturelle, la publication d'indicateurs économiques, la mise en place de conférences thématiques sont autant d'éléments concrets de ce soutien aux PME dans les mutations incessantes des conditions du marché ou du cadre législatif et réglementaire.

BusiNETvs, LA PLATE-FORME D'ÉCHANGES DES PME VALAISANNES

BusiNETvs favorise les rencontres et les échanges entre les milieux économiques et académiques et entre les acteurs de l'économie valaisanne eux-mêmes. Fruit du partenariat entre la Banque Cantonale du Valais et la Haute école spécialisée

de Suisse occidentale (HES-SO Valais-Wallis), cette plate-forme d'échanges s'attache à encourager la compétitivité des PME locales au travers de nouvelles solutions de management et à faciliter l'accès des entreprises à des fonds de recherche pour renforcer l'innovation. Il s'agit aussi, à travers cette démarche, d'inciter le transfert des connaissances en valorisant notamment les travaux de recherche des étudiants et des instituts de la HES-SO Valais-Wallis auprès du tissu économique valaisan. *BusiNETvs* entretient un esprit entrepreneurial et d'innovation en Valais, s'appuyant sur un outil web de réseautage (www.businetvs.ch).

Lors des 37 rencontres organisées depuis sa création en 2006, *BusiNETvs* a abordé des thèmes allant des ressources humaines à la fiscalité, en passant par le management ou encore le marketing et la communication. En 2015, quatre conférences ont eu lieu.

«Initiative sur les résidences secondaires: quelle est la situation du Haut-Valais» – 5 mars 2015 – *Zentrum Sosta, Susten*

Le 12 mars 2012, le peuple suisse et les cantons ont accepté à hauteur de 50,6% l'initiative populaire déposée par la fondation Helvetia Nostra «pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires». La part des résidences secondaires de chaque commune est alors limitée à un maximum de 20% du parc des logements. Ce nouvel article de la Constitution doit maintenant être appliqué à travers une législation qui doit être mise en œuvre.

Quels sont alors les enjeux actuels et futurs pour la région du Haut-Valais? au travers de témoignages de personnalités valaisannes:

- René Imoberdorf, Conseiller aux Etats, Canton du Valais: «Processus politiques d'aujourd'hui et de demain»
- Dr Aron Pfammatter, Avocat et Notaire, Député au Grand Conseil Valaisan: «Les défis juridiques pour aujourd'hui et demain»
- Thomas Egger, Directeur, Groupement suisse pour les régions de montagne: «Impacts et futurs défis économiques»

«Quel leader pour l'entreprise du 21^e siècle?» – 16 avril 2015 – *HES-SO Valais-Wallis, Sierre*

Les leaders sont des personnes qui amènent les gens à se dépasser pour qu'ils donnent un maximum d'eux tout en les laissant agir librement. Un leader doit être capable de responsabiliser son «équipe», d'expliquer clairement les enjeux, les objectifs à atteindre, le rôle de chacun. Le leader doit être un guide inspirant.

Mais comment être un leader performant? Qu'est-ce que les gens attendent d'un leader? Existe-t-il une différence entre un leader et un manager? Comment développer les compétences de leadership? Témoignages d'entreprises:

- Banque Cantonale du Valais (BCVs), Eliane Gaspoz, Responsable ressources humaines: Rôle d'un leader à la BCVs
- Compagnie Industrielle de Monthey (CIMO), Mauricio Ranzi, CEO: Comment insuffler un état d'esprit de leadership auprès des collaborateurs
- Antenne EPFL Valais/Wallis, Marc-André Berclaz, Directeur opérationnel: Rôle d'un leader créateur

«Etudiantes HES en économie d'entreprise: des travaux de fin d'études au service des PME!» – 24 septembre 2015 – *HES-SO Valais-Wallis, Sierre*

Chaque année, 80 étudiants de la filière «économie d'entreprise» de la HES-SO Valais-Wallis réalisent un travail de bachelor dans le but d'obtenir leur diplôme. La plupart de ces travaux sont réalisés en partenariat avec une PME valaisanne. Les objectifs de ceux-ci sont variés et abordent de nombreux domaines tels que le «business plan», le marketing et la communication, la comptabilité et la finance ainsi que d'autres thèmes en lien avec la gestion d'entreprise et le développement économique.

Témoignages d'étudiants et entreprises qui accueillent ces futurs diplômés HES:

- Travail de Bachelor avec Drans-Energie, Karell Thétaz, étudiante et Stéphane Genoud, professeur (HES-SO Valais-Wallis): Analyse d'une société d'investissements dans les nouvelles énergies renouvelables
- Travail de Bachelor avec *Edelweiss Market*, Tiffany Defleur, étudiante et Jean-Christophe Loubier, professeur

(HES-SO Valais-Wallis): Commerce de détail: le comportement du consommateur

- Travail de Bachelor (entreprise confidentielle), Benoît Pedroni, étudiant et Alain Pillet, professeur (HES-SO Valais-Wallis): Initiation et pilotage du changement

«Marketing mobile: Au pays des APP» – 10 novembre 2015 – *HES-SO Valais-Wallis, Sierre*

Dans un monde interconnecté, le marketing mobile est devenu indispensable pour de nombreuses entreprises. Que ce soit pour communiquer, pour fidéliser ses clients ou pour vendre, celles-ci y trouvent de nombreux avantages. Ce nouveau canal de communication permet aux PME d'interagir avec ses clients et prospects de manière différente, de développer leur marque et de se distinguer de ses concurrents. Le développement d'une application mobile, constitue ainsi une plus-value importante pour une entreprise et permet la création de nouveaux modèles d'affaires et de nouveaux marchés.

Cette soirée a mis l'accent sur les dernières tendances en marketing mobile et en quoi celles-ci constituent de nouvelles opportunités d'affaires et d'interaction avec les clients d'une entreprise. Témoignages:

- Philippe Glassey, Responsable marketing, BCVs: BCVs Mobile, la banque à portée de main
- Bruno Gueuning, Fondateur *Mogs-Wine*: Commander son vin directement à la propriété
- François Foglia, Directeur adjoint de l'IDIAP, *Valais Wallis Digital: Valais Wallis Digital*: de la carte à l'app



ANTICIPER ET RÉUSSIR SA SUCCESSION

Oser... Qui n'a jamais osé ?

Une manière d'anticiper les événements de la vie: naître, vivre, renaître... créer son entreprise, la développer, la remettre...

C'est dans cet esprit de renouveau que l'Antenne Régions Valais romand, la Banque Cantonale du Valais ainsi que la Fédération des Entreprises Romandes Valais (FER-Vs) ont uni leurs compétences pour créer *PME Relais VS*. Son but, au travers de manifestations notamment, est de sensibiliser les entrepreneurs à la transmission d'entreprise. Et s'il est un thème intrinsèquement lié à la transmission, qu'elle soit familiale, interne ou externe, c'est bien celui du lien affectif.

«Emotionnel, moi ? - Jamais...» Et pourtant... Quel entrepreneur, au moment de passer la main, n'a jamais éprouvé de difficulté à quitter l'œuvre qui est parfois celle de toute une vie ? Quel entrepreneur n'a jamais dû négocier un prix de rachat ? Qui n'a jamais douté, ni craint la frustration, les risques de conflits, les disputes concernant la répartition des pouvoirs, les désaccords sur l'orientation stratégique, etc. ?

Toutes ces interrogations, justifiées quand on évoque la question de la transmission, ont été abordées concrètement lors de deux manifestations en 2015. Des entrepreneurs ont apporté leur témoignage concernant la succession familiale de leur société.

La première rencontre s'est déroulée le mercredi 22 avril à la salle polyvalente de Conthey pour les entrepreneurs du Valais Central avec Bernard Bidal et Yves Bidal pour *Bimétal SA* et Gisèle de Preux et Xavier de Preux pour *Reco Mécanique SA*.

Le 24 novembre 2015, les entrepreneurs du Bas-Valais avaient rendez-vous au CERM à Martigny avec Alberto Alberti et son fils Adrien Alberti pour *ajalberti Bureau d'architecture* à Monthey et Henri Rouiller, *pompes funèbres* à Martigny.



Conférence *PME Relais VS* «Anticiper et réussir sa succession» au CERM à Martigny, mardi 24 novembre 2015

LA BCVs, PARTENAIRE DE TEDxMARTIGNY

Depuis 30 ans, la conférence *TED* aux Etats-Unis rassemble des esprits brillants dans leur domaine pour partager leurs idées avec le monde. *TED* est une organisation à but non lucratif dédiée aux *Ideas Worth Spreading*, des idées qui méritent d'être diffusées. Depuis 1984, cette conférence organisée autour des thèmes technology-entertainment-design se développe pour soutenir les idées qui changent le monde. Les intervenants des conférences *TED* sont eux-mêmes d'une grande variété de disciplines. Ainsi, les conférences *TED* ont reçu les discours de personnalités telles que l'ancien président des États-Unis Bill Clinton, le chanteur du groupe rock U2 Bono, le co-fondateur de *Wikipédia* Jimmy Wales, les co-fondateurs de *Google* Sergey Brin et Lawrence E. Page, le musicien Peter Gabriel, le prix Nobel de la paix Al Gore...

TEDx est un programme permettant d'organiser localement une conférence respectant les critères définis par *TED*. Face à son succès, *TED* a voulu permettre à la communauté élargie de ses fans de diffuser l'esprit *TED* autour du monde. Le programme *TEDx* a été créé pour cela : continuer à partager des idées et la passion de la connaissance. Le *x* signifie qu'il s'agit d'événements qui sont organisés indépendamment tout en respectant un certain nombre de critères définis par *TED*.



TEDxMartigny est le premier *TEDx* organisé en Valais, depuis 2012. Le temps d'une soirée, tous les passionnés d'innovation sont réunis. Les interventions étant filmées et mises en ligne gratuitement, le Valais de l'innovation bénéficie d'une tribune mondiale et la communauté *TEDx* transmet le message au-delà de l'événement. Ces soirées sont organisées par l'association *neurhone: connecteur d'idées*. La Banque Cantonale du Valais est naturellement l'un des partenaires de ces manifestations de haut niveau.

Le 11 septembre 2015, des orateurs au profil fort différent, mais tous aussi passionnants, se sont succédés: Hans Herren, Hervé Bourlard, Geoffroy Buthey, Isabelle Mansuy, Benoît Greindl, Nicolas Bideau, Jean-Christophe Zufferey, Muriel Borgeat-Theler, Bernard Debarbieux, chanoine Antoine Salina, Jean-Paul Rouiller, Cécile Munch-Alligné ou encore Xenia Tchoumitcheva. Les intermèdes musicaux de *Mnemosyne*, groupe mené par les deux talentueuses sœurs Emilie et Céline Troillet de Martigny, ont agrémenté cette riche soirée d'échanges.

JOURNÉE DE L'ÉNERGIE

Labellisée *Valais Excellence* et *Swiss-Climate*, la Banque Cantonale du Valais porte un intérêt empreint d'exemplarité aux énergies renouvelables. Pour cette raison notamment, elle a apporté son soutien à la Journée de l'énergie de la Foire du Valais, et ce pour la cinquième année consécutive.

Organisée par le *CREM* de Martigny (Centre de recherches énergétiques et municipales, la plate-forme dédiée au développement du secteur des technologies propres en Suisse occidentale), *CleantechAlps* et l'*Energy Center* de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), cette journée s'est déroulée le 6 octobre 2015 à la salle Bonne de Bourbon à Martigny. Le thème de cette journée concentre des sujets particulièrement importants aux yeux de la stratégie de la BCVs dans son soutien

aux entreprises: virage énergétique, nouvelles technologies et nouveaux marchés, comment une industrie malmenée peut se réinventer pour faire face aux défis à relever?

RENDEZ-VOUS ECONOMIQUE

Moment fort de l'agenda annuel de la vie économique et politique valaisanne, le traditionnel *Rendez-Vous Economique*, coorganisé par la Banque Cantonale du Valais, s'est déroulé le 8 octobre 2015 dans le cadre de la Foire du Valais.

Le *Rendez-Vous Economique* de la Foire du Valais 2015 touche aux thématiques d'actualités qui sont au cœur des préoccupations de la population, patrons et employés confondus.

La directrice des rédactions du «Nouveliste», Sandra Jean, a animé un débat sur le thème: «Immigration et franc fort: de nouveaux défis à relever pour Genève, Neuchâtel et le Valais.» Devant une salle comble avec la présence de 500 personnes, trois représentants des cantons ont fait valoir leur expertise. Trois conseillers d'Etat, un de chaque canton, trois habitués du terrain à l'expérience précieuse: Mme Monika Maire-Hefti, Présidente du Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel, Cheffe du département de l'éducation et de la famille, M. François Longchamp, Président du Conseil d'Etat du canton de Genève et M. Jean-Michel Cina, Conseiller d'Etat du canton du Valais, Chef du département de l'économie, de l'énergie et du territoire.



Sandra Jean, directrice des rédactions du «Nouveliste», place sous le feu des questions les conseillers d'Etat Jean-Michel Cina, Monika Maire-Hefti et François Longchamp.

PRIX CRÉATEURS BCVs

Créé en 2007, le *Prix Créateurs BCVs* a connu sa sixième édition en 2015, récompensant une nouvelle fois un projet novateur. Il s'attache à promouvoir l'esprit d'entreprise et la créativité entrepreneuriale en Valais et à créer une dynamique positive autour de l'entrepreneuriat.

La Banque Cantonale du Valais est coorganisatrice avec *Business Valais* de ce projet. De par sa place prépondérante dans l'économie valaisanne, la BCVs joue un rôle moteur dans le partenariat avec les entreprises et ses créateurs. *Business Valais* regroupe quant à lui tous les acteurs de la promotion économique du canton du Valais.

Pour pouvoir prétendre au prix, les projets peuvent provenir de tous les domaines d'activités. Ils doivent toutefois être portés par des individus ou des sociétés du Valais ou du Chablais vaudois. En outre, la mise en œuvre doit être prévue dans l'année qui suit. Les entreprises existantes ont la possibilité de concourir, à la condition de proposer une nouvelle idée de produit ou service. Avant tout, les projets doivent être innovants et créatifs.

Les finalistes 2015

41 projets déposés pour cette sixième édition, émanant aussi bien du tourisme, de l'industrie, des nouvelles technologies que de l'artisanat et des services, témoignent du potentiel d'innovation important du Valais. Un comité de sélection composé de représentants du monde bancaire, institutionnel et économique a sélectionné les trois finalistes de l'édition 2015 du *Prix Créateurs BCVs*:

- **Qards**: cette application mobile, développée à Naters, souhaite rendre caduques les cartes de fidélité traditionnelles des commerces. Concrètement, lors de chaque achat, les clients recevront un QR Code à scanner. Celui-ci permet aux commerces de proposer des offres spéciales, rabais ou actions. Grâce à *Qards*, les clients retrouvent dans une seule application toutes leurs cartes de fidélité. Plus besoin de les « collectionner » dans son porte-monnaie, ni de frustration de les avoir oubliées juste au moment d'en profiter.

- **ES Concept**: la start-up *ES Concept*, basée à Martigny propose de personnaliser, en fonction des régions, les publicités diffusées par écran LED autour des terrains de sport. Ceci est rendu possible grâce à un logiciel qui détecte automatiquement les surfaces à personnaliser afin que des publicités ciblées puissent être diffusées dans chaque pays de retransmission TV.
- **Valbemarno**: cette start-up, basée à Monthey, a également obtenu les faveurs du jury. Son projet consiste à développer un produit de déneigement écologique, à base (notamment) de marc de raisin. L'efficacité de ce produit dure plus longtemps que le sel classique, préserve les nappes phréatiques tout en participant au cycle de la revalorisation de déchets.

Désignation du lauréat

La remise des prix a eu lieu le mercredi 27 mai 2015. Devant un parterre de 600 personnes, l'application *Qards loyalty system*, créée par deux jeunes entrepreneurs basés à Naters, a remporté le *Prix*

Créateurs BCVs 2015. Le lauréat a reçu 10'000 francs en cash, des prestations de coaching d'une valeur de 15'000 francs ainsi qu'un film promotionnel d'un montant de 5'000 francs.

Depuis sa création, le *Prix Créateurs BCVs* a été remis en 2007 à *O'Soleil*, qui commercialisait des lingettes de protection solaire et en 2009 au bouchon Diesel. La baie vitrée à mouvement vertical de *Bitz et Savoie*, l'atomiseur électrique de *Valnature* et le plateau de table *Smart Solution* ont été distingués en 2011, 2013 et 2014.

Mathieu Jatton, conférencier de la soirée

Lors de la soirée de remise du prix, Mathieu Jatton, directeur du Montreux Jazz Festival, a présenté sa vision et son expérience de l'entrepreneuriat dans le domaine de la culture et du spectacle. Les personnes présentes ont pu ainsi apprécier ses conseils pertinents et ses anecdotes intéressantes. Il a également rappelé l'importance de la créativité et de l'innovation, quelles que soient les activités réalisées.



Mathieu Jatton, directeur du *Montreux Jazz Festival*

Qards Loyalty System remporte le Prix Créateurs BCVs 2015



De g. à dr. : Jean-Michel Cina, Conseiller d'Etat et chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire, Mathieu Jatton, Directeur du *Montreux Jazz Festival*, Tobias Rieder et Diego Zuber, lauréats du *Prix Créateurs BCVs 2015* et Pascal Perruchoud, Président de la Direction générale de la BCVs

prix
crea-
teurs
BCVS | WKB

Deux jeunes Haut-Valaisans, Tobias Rieder et Diego Zuber, étudiants en dernière année d'apprentissage, sont à l'origine de cette idée. Cet outil pour smartphone a pour objectif de rendre caduques les cartes de fidélités traditionnelles des commerces.

Au lieu de recevoir une carte de fidélité, le client scanne simplement un QR Code avec son téléphone portable et peut obtenir ainsi tous les rabais proposés par son commerçant. Pour ce dernier, le système est intéressant, il lui permet, par exemple, d'avoir l'adresse électronique de son client et d'entrer en contact directement avec lui.

Gestion de fortune

Au sein de la Banque Cantonale du Valais, la gestion de fortune regroupe plusieurs activités : la gestion de fortune privée, la gestion institutionnelle (pour les caisses de pension notamment), le conseil patrimonial ainsi que la prévoyance privée et professionnelle.

La pratique des trois métiers bancaires de base confère à la BCVs une expertise globale en matière de gestion patrimoniale. Ainsi, dans son activité de gestion de fortune (*private banking*), la BCVs met à profit les synergies de son positionnement de banque universelle. La banque de détail et ses nombreux clients privés et la banque des entreprises fortement impliquée dans le tissu économique local participent à l'orientation des clients potentiels vers l'activité de *private banking* de la BCVs.

STRATÉGIE

La volonté d'une meilleure répartition des recettes demeure une constante. Dans ce contexte, la BCVs privilégie une stratégie *on shore* et par conséquent cible principalement la clientèle domiciliée en Suisse, en Valais en particulier.

L'objectif principal consiste à consolider et à accroître cette clientèle. L'accent est ici mis sur la croissance organique, la mise en valeur des avoirs, la fidélisation des clients existants et le développement de nouvelles relations d'affaires.

La Banque a également adopté une stratégie de conformité fiscale complète et totale pour les relations d'affaires avec les clients étrangers. Dans ce contexte, les clients européens s'acquittant des obligations fiscales dans leur pays de domicile pourront toujours entretenir des relations d'affaires avec la BCVs pour autant que l'entrée en relation ait lieu sur le sol helvétique.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

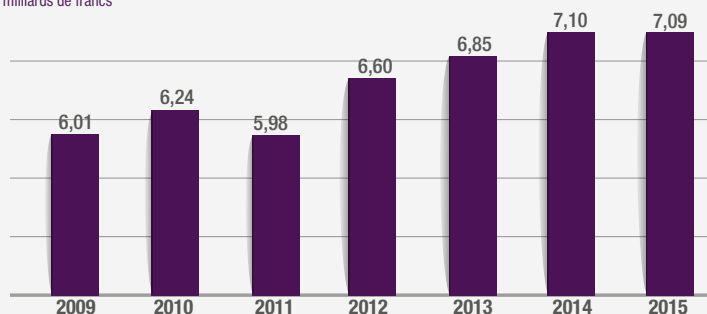
Les gestionnaires de fortune, spécialistes et collaborateurs, sont répartis dans les succursales régionales des villes et dans les points de vente des principales stations. Ils assurent le suivi de clients dont la dimension du patrimoine nécessite des conseils, respectivement des produits sur

Dépôts en gérance et clients private banking

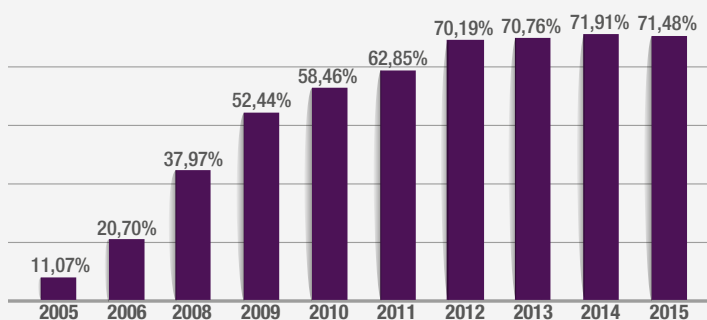
Dans un environnement caractérisé par un durcissement réglementaire et par des modifications fondamentales des conditions cadres relatives à la pratique de la gestion de fortune, la BCVs enregistre en 2015 un tassement de ses dépôts en gérance à environ 7,1 milliards de francs.

Evolution des dépôts en gérance

En milliards de francs

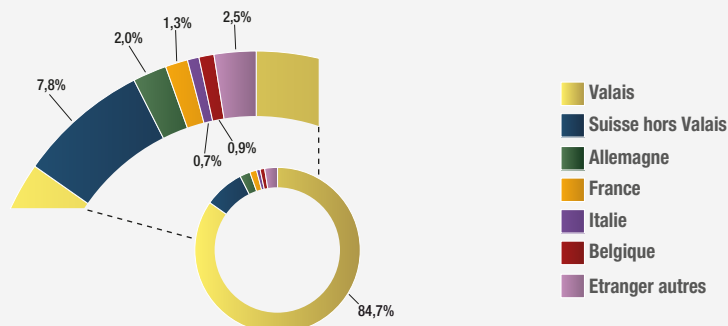


Evolution du nombre de clients private banking depuis 2004



N.B. : pas de données de comparaison en 2007 en raison de la migration informatique

Domicile des clients private banking au 31.12.2015



mesure. Par ailleurs, une cellule spécialisée est entièrement dédiée à la gestion institutionnelle.

Le centre de compétences *Asset Management* épaulé les conseillers à la clientèle (*voir portrait à la page 120*). Il construit des portefeuilles modèles et fournit une information constante sur la situation des marchés et une aide dans la sélection des produits financiers selon les besoins de la clientèle.

Cette entité soutient aussi les équipes de conseil en matière de prévoyance, gère les fondations *BCVs Epargne 3* et *Libre passage* et agit comme porte d'entrée pour les gérants de fortune indépendants (tiers gérants).

S'agissant du négoce, la Banque met à la disposition de la clientèle une structure d'exécution des ordres de bourse. Elle possède une salle des marchés en liaison avec les places financières de la planète. Une plate-forme électronique, connectée au réseau international, suit en temps réel l'évolution des transactions.

ARCHITECTURE OUVERTE

La politique commerciale de la BCVs en matière de gestion de fortune prend appui sur le principe d'architecture ouverte. La Banque œuvre en totale neutralité en sélectionnant les outils de placement adéquats pour construire les mandats de gestion proposés à sa clientèle. Elle agit comme un entrepreneur général dont les règles de base sont claires: trouver sur le marché les éléments nécessaires pour construire des allocations solides en adéquation avec le profil de l'investisseur.

Cette pratique lui permet par ailleurs de garantir une adéquation parfaite entre la stratégie de placement, le profil du client et son degré de propension au risque.

Enfin, la Banque est capable de mettre sur pied des solutions totalement individualisées, notamment pour les produits structurés.

GESTION DÉLÉGUÉE

Dans le cadre de son activité de gestion de fortune, la Banque privilégie la gestion déléguée au travers de mandats de gestion développés par ses soins.

Trois mandats différents font partie de l'offre de la Banque, chacun proposant plusieurs orientations (risque et rendements), selon le profil de l'investisseur.

Tout d'abord deux produits de type « discrétionnaire » – *BCVs Star Select*[®] et *BCVs Active Portfolio*[®] – pour lesquels le mandat est confié à la Banque de gérer les avoirs du client conformément à la stratégie convenue.

Le mandat de gestion *BCVs Star Select*[®] représente une réponse professionnelle à la complexité actuelle des marchés et des produits financiers. Les spécialistes sélectionnent les meilleurs gérants internationaux de fonds selon une stratégie personnalisée, établie en fonction du niveau de risque toléré par chaque client. Ce dernier peut également choisir entre trois devises de placement. L'investisseur a la garantie d'une diversification optimale de ses placements avec un rapport idéal entre le rendement et le risque.

Le produit *BCVs Active Portfolio*[®] se distingue par un style de gestion dynamique et vise un double objectif: limiter l'impact

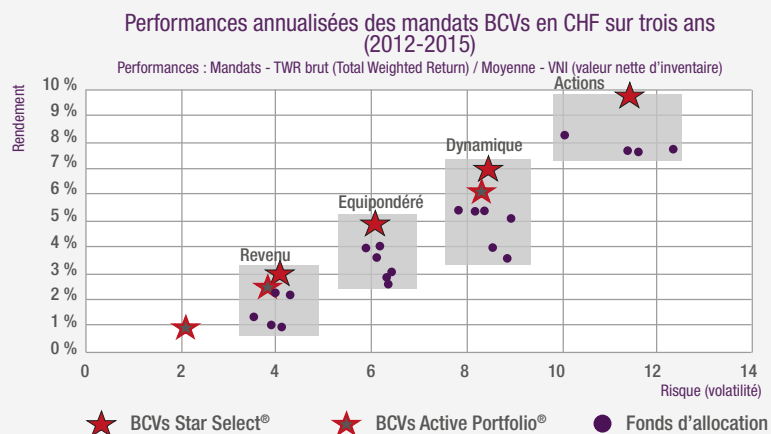
des baisses de cours sur le patrimoine de l'investisseur et le faire participer aussi à la progression des marchés financiers. Cette approche flexible et plus défensive répond aux préoccupations de prudence de nombreux investisseurs. Ce mandat propose trois stratégies et deux devises d'investissement. Le troisième produit – *BCVs Supervision*[®] – est un mandat de conseil « non discrétionnaire », pour lequel le client conserve les décisions d'investissement. Concrètement, le gestionnaire de fortune définit avec le client son profil d'investisseur en fonction notamment de sa situation financière, de ses attentes en termes de rendement et de sa propension au risque. Ensuite, l'argent est placé selon l'une des trois stratégies existantes. Le gestionnaire informe régulièrement le client de la situation de son portefeuille et lui propose si nécessaire des adaptations de placements. Ce dernier garde la maîtrise de ses avoirs et prend les

Mandats de gestion BCVs

Après une année 2014 de forte croissance, la BCVs a poursuivi en 2015 le développement de ses mandats de gestion. Avec ses deux styles de gestion « *BCVs Star Select* » et « *BCVs Active Portfolio* », la banque offre à sa clientèle des solutions adaptées aussi bien aux clients recherchant les meilleures opportunités du marché qu'à ceux, plus défensifs, privilégiant une approche plus absolue.

Avec des marchés erratiques, les décisions prises en 2015 dans le cadre de la gestion des portefeuilles ont généralement été payantes au niveau des classes d'actifs à composantes actions et placements alternatifs. L'approche plus défensive adoptée en matière de taux d'intérêts s'est avérée moins productive, dans un contexte de poursuite de la baisse des rendements à des niveaux désormais négatifs.

Le graphique ci-dessous met en évidence le bon fonctionnement des mandats BCVs qui démontrent, sur les trois dernières années, une capacité à optimiser dans le temps le rapport rendement / risque, qualité essentielle dans des marchés financiers sous pression.



La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future.

Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

décisions afférentes librement, suivant ou non les recommandations de la Banque. En complément aux mandats de gestion ou de conseil, la Banque propose à ses clients des solutions d'investissement adaptées à la situation. Celles-ci peuvent prendre la forme de fonds de placement, *BCVs flex* – les propres fonds de placement de la BCVs – ou d'autres, ainsi que de produits structurés. Ces derniers permettent en particulier de profiter de profils de rendement asymétriques particulièrement appréciés.

BCVs FLEX, LES FONDS DE PLACEMENT DE LA BCVs

Pour compléter sa gamme de produits et offrir à l'ensemble de sa clientèle des solutions d'investissement de proximité adaptées, la Banque Cantonale du Valais commercialise désormais sa propre gamme de fonds de placement, *BCVs flex*. La caractéristique du style de gestion moderne et novateur des fonds *BCVs flex* réside dans la capacité d'adaptation rapide à l'environnement de marché toujours plus complexe et changeant.

Cette gamme de fonds stratégiques se compose de trois produits basés sur le franc suisse comme devise de référence: *Security*, *Conservative* et *Opportunity*. Chaque compartiment offre un rapport rendement/risque adapté aux objectifs de l'investisseur.

Le fonds *BCVs/WKB (LU) flex Security* vise la stabilité du capital et une recherche de rendement régulier avec un niveau de risque faible.

Le *BCVs/WKB (LU) flex Conservative* se caractérise par une appréciation graduelle du capital avec un niveau de risque mesuré.

Enfin, le *BCVs/WKB (LU) flex Opportunity* poursuit une stratégie de gain en capital à moyen terme avec un niveau de risque équilibré.

BCVs FLEX, UN STYLE DE GESTION QUI S'ADAPTE À L'ENVIRONNEMENT DE MARCHÉ

La gestion de la part «actions» dans chaque compartiment se fait à l'intérieur de larges fourchettes tactiques asymétriques. Le département *Asset Management* de la BCVs modifie, en fonction d'indicateurs de risques et de tendances de marché, le niveau d'exposition du portefeuille. Lorsque

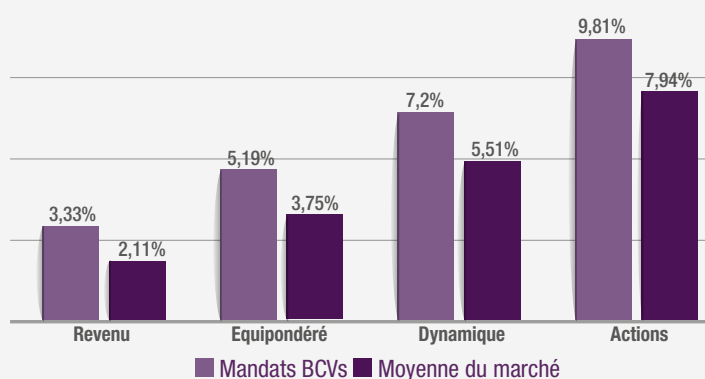
Performances réjouissantes pour les mandats BCVs

Ces trois dernières années, la gamme des mandats de gestion *BCVs Star Select®* réalise des performances réjouissantes, sensiblement supérieures à la moyenne des fonds d'allocation comparables, disponibles sur le marché.

Des écarts importants peuvent être constatés en faveur de la BCVs, grâce notamment à un positionnement opportun tout au long de l'année dans les stratégies basées sur les actions

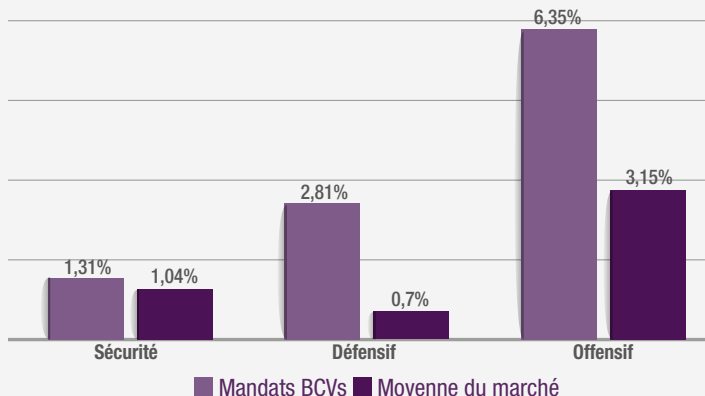
BCVs Star Select® CHF - performance moyenne annuelle trois dernières années (2013-2015)

Performances : Mandats - TWR brut (Total Weighted Return) / Moyenne - VNI (valeur nette d'inventaire)



BCVs Active Portfolio® CHF - performance moyenne annuelle trois dernières années (2013-2015)

Performances : Mandats - TWR brut (Total Weighted Return) / Moyenne - VNI (valeur nette d'inventaire)



La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future.

Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

les indicateurs sont au vert, la part «actions» peut ainsi être augmentée jusqu'à 10% par rapport à l'allocation de référence. Au contraire, dans un environnement négatif, les actions sont réduites de façon plus marquée encore, jusqu'à 15% par rapport à l'allocation de référence. Au niveau de la gestion obligatoire, le niveau historiquement bas des rendements

induit des rémunérations faibles pour les investisseurs. De plus, dans une phase de hausse des taux d'intérêt, qui ne manquera pas d'arriver, les expositions obligataires subiront des baisses de cours plus ou moins marquées en fonction de leur échéance. Dans ce domaine également, les fonds *BCVs flex* offrent les avantages d'une gestion sans contrainte, complétée

par des possibilités de diversification plus importante, au travers notamment de produits alternatifs.

**BCVs/WKB (CH)
Equity switzerland, UN FONDS
DE PLACEMENT EN ACTIONS SUISSES**

Pour compléter la gamme *BCVs flex*, la BCVs propose également un fonds de placement en actions suisses, le *BCVs/WKB (CH) Equity Switzerland* qui conviendra particulièrement aux investisseurs souhaitant s'engager sur le marché plus volatil des actions.

Le fonds investit en actions émises par des sociétés ayant leur siège ou exerçant une majeure partie de leur activité économique en Suisse et qui font partie de l'indice SPI®. La large répartition des actions sur divers secteurs réduit le risque par rapport à un investissement en actions individuelles.

Conformément à la législation en vigueur, la Banque a sélectionné une direction de fonds de placement indépendante: *Gérifonds SA* à Lausanne et au Luxembourg. Active dans le domaine des placements collectifs depuis plusieurs dizaines d'années, cette société est dûment autorisée par les autorités de surveillances suisses (FINMA) et luxembourgeoises (CSSF). *Gérifonds* apporte son savoir-faire et son expérience en matière de direction et d'administration de fonds de placements.

Ces évolutions représentent une étape importante dans le développement des activités de gestion de fortune de la Banque, en expansion continue depuis plus de quinze ans.

GESTION INSTITUTIONNELLE

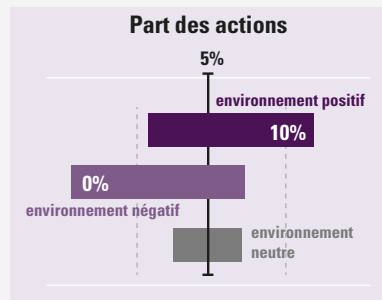
La BCVs occupe une place de premier plan sur le marché valaisan des institutions de prévoyance, dont elle détient plus de la moitié des parts. La clientèle institutionnelle représente un volume d'encours très important.

Afin de répondre aux nouvelles exigences en matière de transparence pour les caisses de pension, la BCVs a mis en place un nouveau modèle de gestion ne générant pas de revenu complémentaire issu des placements collectifs. Ainsi, le coût global de la gestion est sensiblement abaissé au profit des institutions de prévoyance et de leurs assurés. Par ailleurs, les systèmes de reporting aux clients tiennent compte des

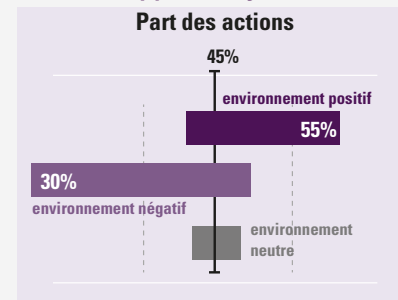
BCVs flex, les fonds de placement de la BCVs

Gestion active de la part actions

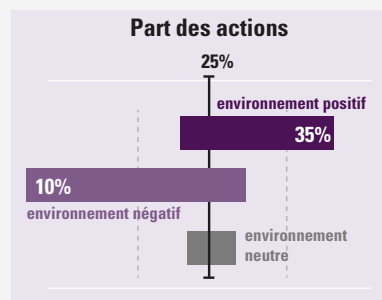
BCVs flex Security



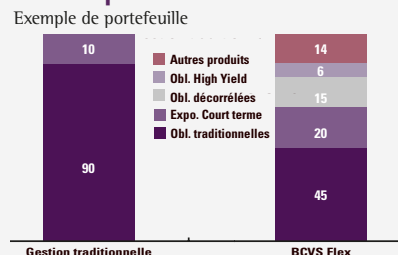
BCVs flex Opportunity



BCVs flex Conservative



Diversification obligatoire / autres placements



dernières exigences en la matière, notamment en termes de frais de gestion.

Cette clientèle professionnelle constitue un stimulant permanent pour développer de nouvelles voies en termes de gestion de fortune. Souvent d'ailleurs, elle fait figure de pilote pour des idées novatrices. Ainsi, la gestion institutionnelle crée des opportunités de progresser jour après jour au contact de nouvelles techniques ou au gré des évolutions légales.

Un environnement en perpétuelle mutation, auquel il faut ajouter les fluctuations importantes des marchés financiers, alimente sans cesse la complexité du monde des institutions de prévoyance, tenaillées entre les exigences de rentabilité, de sécurité et de liquidité et les réalités boursières. Le traitement de ce domaine singulier est du ressort d'une équipe de spécialistes, dédiée entièrement au service et aux relations avec les institutionnels. Le support du centre de compétences *Asset Management* assure une couverture exhaustive des besoins de la clientèle.

CONSEIL PATRIMONIAL

Dans son organisation, la BCVs compte également une entité de spécialistes active dans le domaine du conseil patrimonial.

Le conseil patrimonial repose sur cinq thèmes essentiels: prévoyance, fiscalité,

placements, immobilier et succession. La couverture de tous ces éléments conduit à une vision exhaustive, non seulement de l'état actuel du patrimoine du client, mais aussi de son évolution dans le temps et, *in fine*, de sa situation lors de la transmission aux héritiers.

Ainsi, l'objectif visé par cette démarche consiste à garantir la couverture des besoins financiers du client. Et ceci d'une manière optimale, afin d'assurer son bien-être général et celui de ses proches, à court, moyen et long termes.

L'année boursière 2015

L'année 2015 a été caractérisée par plusieurs incertitudes et surprises. L'annonce de la BNS, à la mi-janvier déjà, de l'abandon du taux plancher EUR/CHF, la quasi faillite grecque, le ralentissement de la croissance chinoise, le retardement de la hausse des taux américains ainsi que le manque de dynamisme européen ont fortement influencé les marchés financiers.

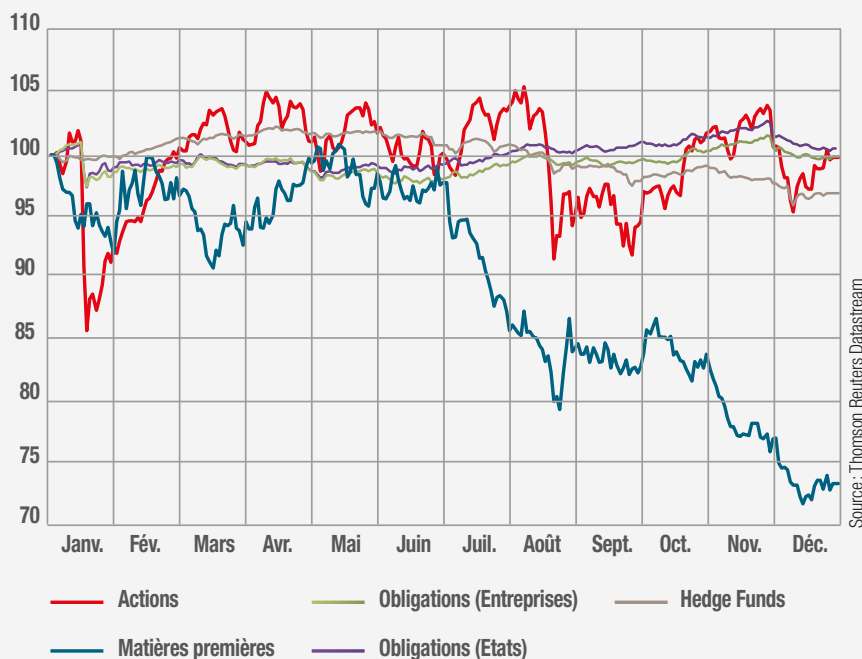
Tout au long de 2015, les marchés boursiers ont reflété les aléas de l'économie mondiale au travers d'une évolution irrégulière. Les performances des actions affichent des disparités marquées entre les régions: les actions japonaises, en monnaie locale, ont atteint +10,96% alors que les actions des pays émergents connaissent une trajectoire inverse à -14,82%. Globalement, le marché mondial a connu un léger retrait à -0,25%. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces mouvements agités: les annonces de mesures extraordinaires par les banques centrales, le manque de dynamisme de l'économie européenne, le ralentissement de la croissance chinoise et, pour terminer, la reprise « retardée » des Etats-Unis.

Au niveau financier, les emprunts obligataires, peu attractifs en raison de rendements « plancher », ont encore - sauf aux Etats-Unis - profité cette année de baisses de taux supplémentaires (hausse de cours). Les taux d'intérêts sont en effet maintenus au plus bas par les banques centrales, afin de soutenir l'économie et de relancer les investissements. En Suisse, l'implémentation des taux d'intérêts négatifs par la BNS en début d'année a entraîné les taux des emprunts de la Confédération dans le négatif, pour toutes les durées jusqu'à 10 ans d'échéance. Aux Etats-Unis par contre, la hausse des taux, attendue en septembre en raison d'une économie en reprise évidente et d'un taux de chômage en forte baisse, n'a finalement eu lieu qu'à la mi-décembre seulement.

La croissance mondiale s'est poursuivie en 2015, à un rythme modéré d'environ 3,1%. Si la croissance américaine a été de 2,5%, la situation européenne s'est très modestement améliorée de 1,5%. La politique expansionniste de la Banque Centrale Européenne, la faiblesse de l'euro ainsi que le prix bas du pétrole ont contribué positivement à cette légère reprise. La progression des pays émergents a été de 4%, soit un niveau inférieur aux prévisions. Les pressions déflationnistes sont restées importantes avec une demande modérée (croissance mondiale assez moyenne) et une offre abondante (capacités de production élevées, chômage important). La Suisse, de son côté, a été fortement secouée par l'appréciation du franc. Ce brusque renchérissement a entraîné un ralentissement conséquent de

sa conjoncture. La croissance a atteint 1%. L'écart de croissance entre pays émergents et développés a atteint 2%, soit son niveau le plus faible depuis 2000. Ceci illustre l'étouffement des économies en développement, dans un environnement où leur principal partenaire commercial, la Chine, se trouve en difficulté. Il démontre également les défis structurels auxquels ces économies doivent faire face, à savoir, excès d'investissement, surendettement et dégradation des finances. Ce sont les producteurs de matières premières qui ont été les plus affectés, conséquence de la forte baisse des cours du pétrole et des métaux industriels.

Performances 2015 des marchés financiers



VALEUR AJOUTÉE

Qualité, environnement et responsabilité sociale

La BCVs est titulaire de labels attestant de sa gestion adéquate de la qualité (*ISO 9001*), de la maîtrise de son impact environnemental (*ISO 14001*) et de ses efforts pour le diminuer (*Swiss Climate CO₂e*), de son caractère à la fois performant et citoyen (*Valais Excellence*) et enfin de sa politique salariale équitable entre hommes et femmes (*equal-salary*). La Banque s'emploie en permanence à conserver ces certifications exigeantes, soumises régulièrement à une réévaluation.

La comparaison avec les normes éprouvées, respectivement avec d'autres entreprises, donne une mesure objective de la compétence et du savoir-faire de la société.

La finalité de ces démarches de labellisation s'inscrit pour la Banque dans sa capacité à créer de la valeur ajoutée pour ses différentes parties prenantes : ses actionnaires, ses collaboratrices et collaborateurs, sa clientèle et l'économie de son canton.

Enfin, le modèle d'affaires de la BCVs repose aussi sur des valeurs de pérennité et de durabilité.

RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATION SWISS CLIMATE CO₂e¹ « ARGENT »

En 2011, après avoir établi un bilan carbone et défini des mesures de réduction des productions de gaz à effet de serre, la BCVs a obtenu le label *SwissClimate CO₂e « évalué »*, catégorie bronze.

Poursuivant la démarche, la Banque a franchi une nouvelle étape en se voyant décerner en 2012 le label *SwissClimate CO₂e « optimisé »*, catégorie argent.

Entre ces deux points d'analyse, la BCVs a pris plusieurs mesures et procédé à des investissements afin de diminuer ses émissions de CO₂e. Près de 70'000 francs ont été investis, essentiellement pour l'installation d'éclairage moins gour-

mand en énergie dans certaines de ses succursales. Des travaux ont également été entrepris pour des améliorations d'isolation et le remplacement d'une pompe à chaleur pour quelque 145'000 francs. Ces actions, couplées aux efforts comportementaux des collaboratrices et des collaborateurs, ont permis à la BCVs d'enregistrer une diminution de 6% de ses émissions de CO₂e.

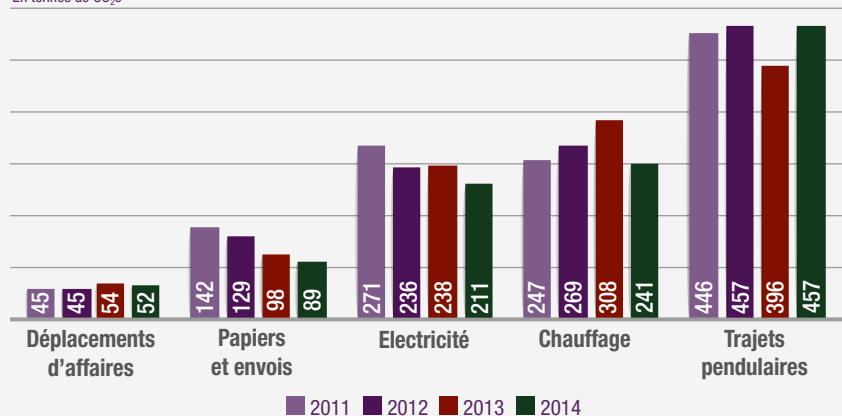
En 2013, la Banque a obtenu le renouvellement du label *SwissClimate CO₂e « optimisé »*, catégorie argent, valable une année. De nouveaux investissements de plus de 170'000 francs ont été consentis pour de l'éclairage à faible consommation et l'optimisation du système de chauffage dans deux bâtiments. En 2014, la BCVs a obtenu à nouveau le renouvellement de cette labellisation.

Emissions de CO₂e 2014

Pour la Banque Cantonale du Valais, les trajets pendulaires des collaborateurs en sont chaque année la source principale (44% des émissions totales). Ils représentent donc le plus gros potentiel de réduction des émissions de la BCVs. Par rapport à l'année 2013, ils ont augmenté de 15%. (audit réalisé par *SwissClimate* durant le 1^{er} semestre 2015 et portant sur les émissions de CO₂e de l'année complète précédente, à savoir 2014).

Variations des émissions de CO₂e de la BCVs

En tonnes de CO₂e



¹ Le « e » signifie « équivalent » et indique que tous les gaz à effet de serre sont convertis en équivalent CO₂.



Elle a en effet poursuivi ses investissements dans l'optimisation d'éclairage et la régulation de chauffage et de lumière pour près de 85'000 francs. Les aspects énergétiques pour le chauffage et la climatisation ont par ailleurs été pris en compte dans le cadre de la rénovation de deux succursales, et la première étape de la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur le toit du siège principal de la Banque à Sion a été effectuée.

La Banque Cantonale du Valais est parvenue à diminuer de 10% ses émissions de CO₂e depuis le premier bilan effectué en 2010.

Swiss Climate, une certification en trois étapes

L'entreprise *SwissClimate SA*, dont le siège est à Berne, développe des projets climatiques et conseille les entreprises dans ce domaine. Elle propose des solutions pour lutter contre le réchauffement climatique, principalement engendré par les émissions de gaz à effet de serre résultant des activités humaines. En effet, seule une réduction de ces émissions peut mener à une stabilisation du réchauffement climatique à long terme.

Le label *SwissClimate CO₂e* propose une certification en trois étapes. Le label CO₂e «évalué» bronze consiste en l'établissement d'un bilan carbone certifié de l'entreprise et en la définition de mesures de réduction d'émissions des gaz à effet de serre.

La catégorie CO₂e «optimisé» argent suppose des participations dans des projets de réduction d'émissions internes ou externes à l'entreprise.

Enfin, la dernière étape, CO₂e «neutre» or, atteste de la neutralité climatique et nécessite que toutes les émissions de l'entreprise soient compensées par l'utilisation finale de crédits carbonés, conformes aux directives de Kyoto.

La Banque Cantonale du Valais a passé avec succès les deux premières étapes et œuvre afin de conserver durablement cette certification argent CO₂e «optimisé», renouvelable annuellement.

Mesures concrètes

Dans le cadre de cette démarche, la Banque a mis sur pied différents cours à l'intention de ses collaboratrices et collaborateurs. A relever, à titre d'exemple, une conférence sur les écogestes au travail et à domicile ou encore la prise en charge de la finance d'inscription au cours *Eco-Drive®* et du temps consacré pour y participer. Ce cours apprend aux participants à conduire en protégeant

l'environnement et en réalisant des économies de carburant.

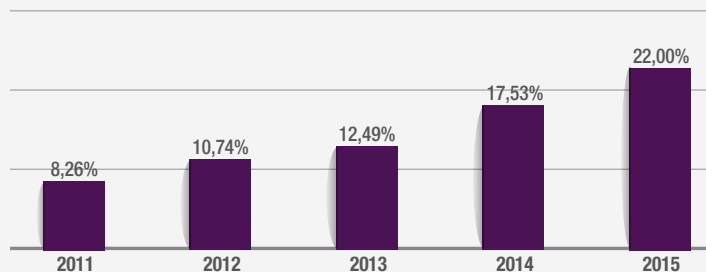
La BCVs met également à disposition de son personnel des voltmètres afin de mesurer la consommation électrique d'appareils et susciter ainsi une prise de conscience de la consommation des appareils électriques.

La Banque promeut cette démarche de réduction des émissions de CO₂ également lors des événements auxquels

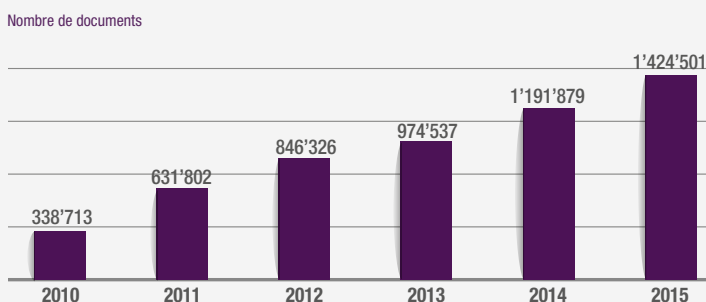
L'e-document toujours plus demandé par la clientèle

La BCVs recommande à sa clientèle le recours aux outils électroniques pour leurs transactions bancaires de base, telles que la gestion des liquidités et les paiements en particulier. La fonctionnalité *e-document* de la plate-forme *e-banking* de la BCVs permet à l'utilisateur de recevoir ses justificatifs bancaires (avis de débit, de crédit, relevé de compte périodique détaillé et autres) en format électronique. Ainsi, plus de papiers inutiles, seuls les documents dont le client a besoin sont imprimés.

Proportion de comptes avec fonction e-document par rapport au nombre total de comptes existants



Evolution du nombre d'e-documents produits



elle participe. Ainsi, elle est partenaire de journées thématiques comme la *Journée de l'énergie* de la Foire du Valais. Autre illustration, la Banque soutient le concept *Valaisroule* qui propose des stations de vélos en libre-service dans des lieux fréquentés le long de la plaine du Rhône entre Brigue et le Bouveret, un moyen économique et écologique de se déplacer.

Enfin, la BCVs agit en qualité de prescripteur auprès de sa clientèle pour favoriser un comportement «éco-responsable». Elle recommande par exemple à sa clientèle le recours aux outils électroniques pour leurs transactions bancaires de base, telles que la gestion des liquidités et les paiements en particulier. La fonctionnalité *e-document* de la plate-forme *e-banking* de la BCVs permet à l'utilisateur de recevoir ses justificatifs bancaires (avis de débit, de crédit, relevé de compte périodique détaillé et autres) en format électronique. Ainsi, plus de papiers inutiles, seuls les documents dont le client a besoin sont imprimés.

VALAIS EXCELLENCE

La Banque Cantonale du Valais a obtenu pour la première fois le label *Valais Excellence* en 2009. Seule banque en Valais à être au bénéfice de cette distinction, la BCVs partage totalement la vision ainsi que les valeurs de durabilité et de compétence défendues par *Valais Excellence*.

Ce label a été créé pour distinguer les entreprises valaisannes à la fois les plus performantes et les plus citoyennes, soucieuses de leur rôle social et environnemental et désireuses de tendre vers une amélioration constante de leurs produits et services. Il apporte des garanties aux consommateurs : l'origine «100% Valais» de l'entreprise, sa double certification *ISO 9001* et *ISO 14001* ainsi que son engagement dans une démarche citoyenne à l'égard du Valais et de ses habitants. La vision du label *Valais Excellence* réside dans le fait de «rassembler les meilleurs pour servir de modèle à la construction d'un Valais qui harmonise développe-

ment économique et qualité de vie». Par sa certification, la BCVs soutient la vision d'un Valais moderne et performant. Elle renforce sa proximité avec les près de 162 autres entreprises certifiées.

ISO 9001 et 14001

La certification *ISO 9001* et *14001* constitue l'un des prérequis pour l'éligibilité au label *Valais Excellence*. Ainsi, la BCVs en est l'heureuse bénéficiaire. La norme *ISO 9001* définit les exigences pour les systèmes de la gestion de la qualité. Elle est fermement établie comme la règle appliquée mondialement pour donner l'assurance de qualité et augmenter la satisfaction des clients dans les rapports clients-fournisseurs. La norme *ISO 14001* définit, quant à elle, les exigences pour les systèmes de management environnemental. Une telle méthode constitue un outil de gestion permettant à l'entreprise d'identifier et de maîtriser l'impact environnemental de ses activités, produits ou services.

EQUAL-SALARY, UNE ÉQUITÉ SALARIALE ENTRE HOMMES ET FEMMES

La Banque Cantonale du Valais a obtenu le label *equal-salary* en février 2013. Cette reconnaissance, décernée par la Fondation *equal-salary* à Vevey, prouve qu'en matière salariale, la BCVs offre des opportunités égales aux femmes et aux hommes et s'efforce d'améliorer continuellement la situation. La BCVs est la première entreprise valaisanne, la première banque en Suisse et l'une des deux premières entreprises cotées à la Bourse suisse à être certifiée *equal-salary*. La procédure d'analyse s'est déployée en deux temps : une phase d'évaluation statistique des données salariales et un audit sur place. La BCVs devait notamment remplir le critère d'équité salariale selon lequel la différence de rémunération entre hommes et femmes est inférieure à 5%. La BCVs a parfaitement répondu à cette exigence puisque la différence se situe pour elle à 2,7%.

En finalité, les résultats de l'audit at-

testent, pour la BCVs, d'une politique des ressources humaines et de procédures d'application en adéquation avec les critères définis. La BCVs a pu bénéficier du label *equal-salary*, valide durant trois ans et renouvelable à sa demande.



Le département *Asset Management*, un centre de compétences en gestion de fortune

Composé d'une trentaine de collaborateurs, le département *Asset Management* assume différentes activités en relation notamment avec la gestion de fortune des portefeuilles sous mandat de gestion et fonds de placement BCVs, la sélection de produits financiers et d'idées d'investissement pour les conseillers clientèle, le traitement des opérations boursières et la gestion des dépôts titres.

Au niveau de la gestion des portefeuilles (mandats de gestions et fonds de placement BCVs), l'*Asset Management* analyse la situation économique et les marchés financiers. En complément à la politique de placement, il élabore des modèles d'investissement permettant de sentir le pouls du marché en termes à la fois de tendances et de risques. Sur cette base, il détermine le niveau d'exposition souhaité aux différentes classes d'actifs (actions, obligations, placements alternatifs, etc.), construit les portefeuilles modèles, sélectionne les véhicules de placement et déclenche les opérations.

En matière de conseil en placement, le team *Advisory* («conseil») épaulé les conseillers à la clientèle dans l'analyse des marchés et la sélection des produits financiers. Différents niveaux de prestations sont fournis pour le marché des Privés, le Private Banking, le marché des Entreprises et le marché Institutionnel. Il agit également comme porte d'entrée pour les gérants de fortune indépendants (GFI). Au niveau de la prévoyance, il gère les fondations *BCVs Epargne 3* et *Libre passage* et soutient les conseillers dans ces processus spécifiques.

Dans les différents segments clientèle, l'objectif est toujours de générer des performances cohérentes, dans un cadre de risque absolu ou relatif adapté aux besoins de chaque client.

L'information constante et efficace des conseillers clientèle revêt dans ce contexte un caractère primordial, pour permettre à l'investisseur de bien comprendre les opportunités et risques liés à son placement, compte tenu des importantes évolutions réglementaires en cours.

Le service Marchés Financiers Et Trésorerie supporte également plusieurs activités. Il prend en charge le traitement des ordres de la clientèle, directement auprès des bourses et des marchés du monde entier, via une plate-forme électronique connectée en temps réel. Ses cambistes traitent également, pour notre clientèle privée et entreprise, à titre propre, des opérations sur les devises de tout ordre.

S'agissant des activités propres («nostro»), des collaborateurs spécialisés gèrent les portefeuilles de la banque et assurent en tout temps une disponibilité des refinancements et des liquidités en phase avec la réglementation toujours plus restrictive en la matière.

Le service Gestion titres soutient de son côté l'ensemble de ces processus au niveau de l'administration des valeurs, des dépôts et de la facturation. Il supervise également les systèmes informatiques du domaine des placements et fournit de nombreux reportings et relevés fiscaux adaptés aux exigences de notre clientèle, domiciliée en Suisse et dans certains pays européens.

Département Asset Management

ASSET MANAGEMENT & ADVISORY



LE TEAM PORTFOLIO MANAGEMENT

1^{er} puis 2^e rang, de g. à dr.: Fabrice Constantin, Directeur et responsable du département Asset Management, Fanny Darbellay, collaboratrice Asset Management, Flavien Bender, Portfolio manager, Claude-André Maître, Portfolio manager, Olivier Roh, responsable team Portfolio Management et Mathias Cotting, Portfolio manager



LE TEAM ADVISORY/GÉRANTS DE FORTUNE INDÉPENDANTS ET LE TEAM PRÉVOYANCE INDIVIDUELLE

1^{er} puis 2^e rang, de g. à dr.: Claude-Alain Bérard, conseiller Advisory/GFI, Patricia Cotter, gestionnaire prévoyance individuelle, Didier Rion, conseiller Advisory/GFI, Tania Carroz, conseillère Asset Management et Pierre-Antoine Roux, gestionnaire prévoyance individuelle

GESTION TITRES



LE TEAM OPÉRATIONS ADMINISTRATIVES

1^{er} puis 2^e rang, de g. à dr.: Nathalie Chevrier, collaboratrice, Joëlle Giegel, gestionnaire, Yves Mirailhès, gestionnaire, Michel Bornatici, gestionnaire, Frédéric Allégro, responsable Team Opérations administratives et Pascal Bannwart, gestionnaire



LE TEAM OPÉRATIONS TITRES

1^{er} puis 2^e rang, de g. à dr.: Stéphane Travelletti, responsable service gestion titres, Rose-Marie Fryand, gestionnaire, Michaël Steinegger, gestionnaire, Grégoire Tavelli, responsable team opérations titres, Alain Rausis, administrateur système PMS et Yvan Reynard, gestionnaire

MARCHÉS FINANCIERS & TRÉSORERIE



LE TEAM MARCHÉS FINANCIERS & TRÉSORERIE

1^{er} puis 2^e rang, de g. à dr.: Nadia Travelletti, négociante bourse, Stéphane Pilet, responsable devises, Caryl Dubuis, collaborateur, Marc Blanchet, gestionnaire nostro, Christophe Constantin, négociant bourse et Christof Vogel, responsable service Marchés financiers & trésorerie



En plus des animations musicales dans la ville de Sion, quelques 25 concerts ont complété le programme culturel sur trois scènes : aux Arcades (la Grenette), la Place du Scex et la Ferme-Asile. Ici le «Grenadiermusik Zürich» sur la place du Midi et le groupe romand «Kadebostany» à la Ferme-Asile.





Les ressources humaines **126**

Les engagements de la Banque **132**



VALEUR
PARTENARIALE

VALEUR PARTENARIALE

Les ressources humaines

Avec 533 collaboratrices et collaborateurs, dont 25 apprentis et 8 stagiaires, la Banque Cantonale du Valais compte parmi les employeurs et formateurs les plus importants du canton. Traduit en emplois à plein temps, l'effectif se chiffre au 31 décembre 2015 à 459,7 postes.

Les collaboratrices et collaborateurs de la BCVs font preuve, comparativement à d'autres entreprises, d'une fidélité particulièrement importante (voir encadré). Pour la Banque, cette constance est un atout qui influence positivement la relation avec le client, inscrite sous le signe de la confiance et de la pérennité.

LA FORMATION

Dans un secteur bancaire, fortement concurrencé et dans un cadre d'affaires en pleine mutation, la formation continue est l'une des priorités de la BCVs. En 2015, 1'409 jours cumulés ont été réservés pour ce type de perfectionnement. La sécurité, le management, les produits ou encore les outils informatiques ont constitué les principaux thèmes abordés lors de ces cours. En outre, l'évolution du cadre réglementaire nécessite une mise à jour constante des connaissances. Des cours organisés en interne sur ce sujet ont occupé une part importante du programme de formation 2015.

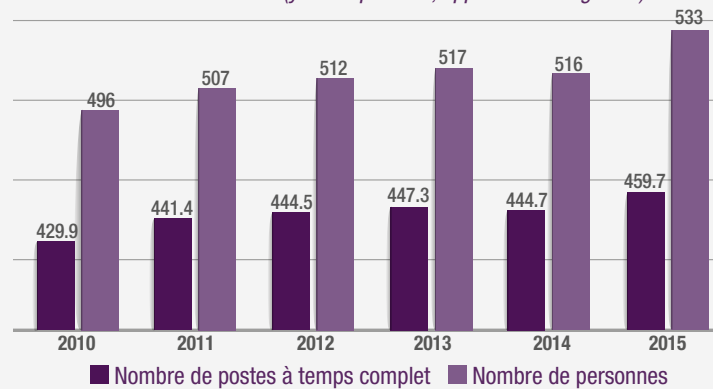
Certification des compétences

Afin d'anticiper l'évolution des exigences légales et réglementaires (future loi sur les services financiers – LSFIn –, directive sur les marchés d'instruments financiers – MIFID II, etc.) ainsi que pour permettre aux conseillères et conseillers de répondre aux exigences croissantes de la clientèle, les Banques Cantonales Latines et deux grandes banques suisses ont convenu d'utiliser un standard commun, accrédité par la Confédération, pour la certification officielle des compétences professionnelles de leurs conseillers à la clientèle. Elles établissent ainsi des références comparables sur la place financière suisse pour certifier la compétence et le savoir-faire de leurs collaboratrices et collaborateurs des domaines de la gestion de patrimoine, du conseil à la clientèle privée et aux entreprises.

2015 en quelques chiffres

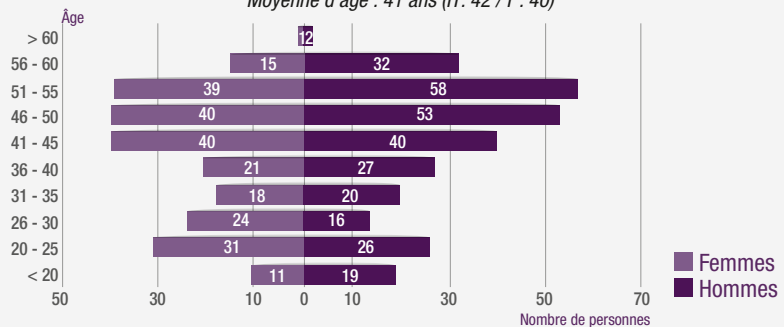
Avec 240 femmes, soit 45 % de l'effectif total, la BCVs se rapproche chaque année un peu plus de l'équilibre des genres. La moyenne d'âge se situe à 41 ans. Le taux de rotation s'élève à 5,5 %, en diminution par rapport à l'année précédente (6,8 %) où de nombreux départs à la retraite étaient intervenus. Cette situation a également influencé l'ancienneté, qui passe ainsi de 16,5 ans en 2013 à 15,2 ans en 2015.

Evolution des effectifs (y c. temporaires, apprentis et stagiaires)



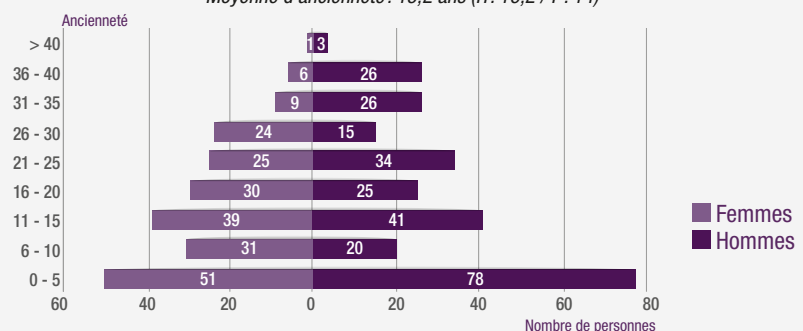
Pyramide d'âge au 31.12.2015 (avec les apprentis)

Moyenne d'âge : 41 ans (H : 42 / F : 40)



Pyramide d'ancienneté au 31.12.2015 (sans les apprentis)

Moyenne d'ancienneté : 15,2 ans (H : 16,2 / F : 14)



Le développement des compétences et l'employabilité des collaborateurs constituent un objectif prioritaire de la BCVs, qui joue un rôle actif dans ce partenariat.

Sécurité de l'information

Un premier cycle de conférences relatives à la lutte contre la criminalité économique avait été réalisé au printemps 2014, en collaboration avec la section financière de la Police cantonale valaisanne. Avec le soutien du Préposé à la protection des données et à la transparence du Canton du Valais, une conférence portant sur les «Fraudes au moyen des nouvelles technologies d'information et de communication» a été mise sur pied en complément. Les participants ont été sensibilisés à ce type de risque dans leur activité, illustré par quelques exemples concrets. Destinée à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs en contact avec la clientèle, cette conférence a été présentée à cinq reprises dans les succursales de Sion, Martigny et Viège. Près de 130 collaboratrices et collaborateurs y ont activement pris part.

Motivation, santé et performance au travail

Soucieuse du bien-être de ses collaboratrices et collaborateurs, la Banque Cantonale du Valais a lancé en 2010 un vaste projet de santé et de sécurité au travail. Soutenir les collaborateurs dans la gestion des difficultés personnelles, prévenir l'absentéisme ou encore préserver la motivation et une bonne ambiance sur le lieu de travail constituent autant d'objectifs visés par cette approche. Depuis 2012, la BCVs bénéficie d'un service social d'entreprise. Le mandat a été confié à la société *Proitera*, active dans le service social d'entreprise, le coaching et le conseil en organisation. Les employés de la BCVs qui le souhaitent peuvent ainsi bénéficier d'un soutien professionnel et gratuit pour les aider à gérer leurs difficultés, privées ou professionnelles.

Prévention des accidents

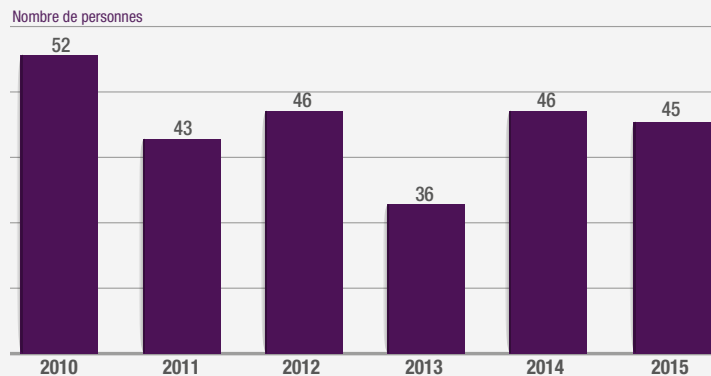
La lutte contre les accidents a également constitué un axe de développement prioritaire en 2015. Après l'atelier « Chutes – la sécurité pas à pas » en 2014, le programme de prévention «Sport – Médaille d'or à la sécurité» a été axé en 2015 sur la bonne pratique de certains sports, tels que

Formation continue

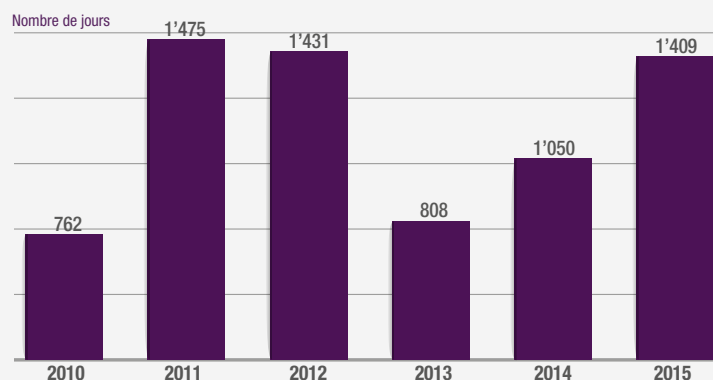
En 2015, sept collaboratrices et collaborateurs ont terminé leur formation et obtenu les diplômes suivants: trois certificats *Banking & Finance Essentials* du *Center for Young Professionals in Banking (CYP)*, deux diplômes en économie bancaire *ES* (Ecole supérieure), un diplôme de conseiller financier IAF et un CFC de logisticien.

Par ailleurs, de nombreuses collaboratrices et collaborateurs ont participé à des formations continues spécialisées, de durées variables et abordant des thèmes divers en lien avec leur domaine d'activité au sein de la Banque.

Nombre de collaborateurs/trices suivant une formation continue de longue durée



Nombre de jours de formation continue par année (sans les formations de longue durée)



la randonnée en montagne et les sports aquatiques, dont la pratique est responsable en Suisse d'une part importante des accidents non professionnels. Des ateliers ont été animés par un représentant du Bureau de prévention des accidents de la Confédération (BPA) et s'articulaient au-

tour de petits films donnant des conseils simples et d'exercices pratiques.

Les quelque 240 participants à ces ateliers ont été sensibilisés aux principaux dangers et aux mesures de prévention et de préparation à appliquer.

PRÉPARER LA RELÈVE

Au 31 décembre 2015, la BCVs compte dans ses rangs 33 personnes en formation : 25 jeunes suivent la filière apprentissage de commerce (profils E et M), alors que 8 stagiaires accomplissent un programme de formation bancaire de 18 mois accrédité par l'Association Suisse des Banquiers.

L'apprentissage de commerce bancaire

L'essentiel de l'apprentissage se déroule à la place de travail. La BCVs organise un plan de formation permettant aux apprentis de découvrir les métiers principaux de la Banque. Encadrés par des formatrices expérimentées – collaboratrices et collaborateurs de la Banque ayant suivi des cours pour les accompagner dans leur cursus –, les apprentis font l'objet d'évaluations régulières sous forme d'entretiens.

L'apprentissage de commerce bancaire dure trois ans. L'emploi du temps se répartit entre l'activité sur la place de travail et les cours professionnels. Au terme de sa formation, l'apprenti obtient un Certificat Fédéral de Capacité (CFC).

S'agissant de la maturité, deux jours de cours font partie du planning hebdomadaire de l'apprenti durant les trois ans. En plus du CFC, il obtient, ses examens réussis, une maturité professionnelle commerciale. Celle-ci lui facilite l'accès à des formations supérieures.

De plus, les apprentis suivent des cours spécifiques à la filière bancaire, répartis sur toute la durée de l'apprentissage. Ils ont lieu au *Center for Young Professionals in Banking* à Lausanne pour les apprentis francophones et à Berne pour les germanophones.

Un programme de formation en 18 mois

La Banque Cantonale du Valais dispose d'un programme de formation destiné spécifiquement aux porteurs d'une maturité professionnelle commerciale ou d'une maturité gymnasiale désirant débiter leur carrière professionnelle dans le secteur bancaire. Durant ce cursus de 18 mois, les stagiaires sont encadrés par du personnel qualifié. En plus des cours sur le lieu de travail, ils suivent une solide formation théorique : 15 jours de cours au *Center for Young Professionals in*

La BCVs – une entreprise formatrice

En 2015, huit apprenties de la BCVs ont obtenu leur Certificat Fédéral de Capacité (CFC) d'employée de commerce « Banque ».

Labellisée « entreprise formatrice » par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), la BCVs se positionne comme un acteur de référence dans le domaine de la formation des jeunes.



Les apprenties ayant obtenu en 2015 leur Certificat Fédéral de Capacité (CFC) d'employée de commerce « Banque »

De g. à dr. : Estelle Favre, Bramois, Justine Bonvin, Flanthey, Jade Luyet, Savièse, Aurélia Bruchez, Fully, Julia Lager*, Münster et Laura Fragnière, Beuson/Nendaz

En médaillon :

Solange Steiner*, Gampel et Sarah Wicki, Bramois

* Avec maturité professionnelle commerciale

Banking (CYP) auxquels s'ajoute une intense préparation individuelle (travaux personnels et formation à distance).

CAISSE DE PENSION

La Banque Cantonale du Valais fournit à ses collaboratrices et à ses collaborateurs les prestations d'une caisse de pension autonome. Elle assure elle-même la gestion de la caisse et de sa fortune, sans contrat de réassurance pour la couverture des risques de vieillesse, décès et invalidité. Les assurés de la Caisse de retraite et

de prévoyance du personnel de la BCVs (CR BCVs) sont soumis au système de la primauté des cotisations.

Au 31 décembre 2015, le nombre d'assurés actifs s'élève à 484 personnes, dont 221 femmes. Le nombre de bénéficiaires de rentes se chiffre à 192, dont 151 rentes vieillesse, le tout pour un montant annuel d'environ 9,6 millions de francs. A cette même date, le taux de couverture de la caisse de retraite du personnel de la BCVs se situe à 110,2%.

Course de Noël

49 collaboratrices et collaborateurs de la Banque Cantonale du Valais ont pris part le 12 décembre 2015 à la traditionnelle Course de Noël de Sion dans la catégorie «entreprises». Cette dernière a réuni 874 coureurs représentant 93 entreprises différentes pour un parcours de trois kilomètres. La Banque Cantonale du Valais s'est classée à la neuvième place des entreprises. Le premier coureur portant les couleurs de la BCVs, Frédéric Dubosson, sous-directeur auprès de la succursale de Monthey, a réalisé une excellente 24^e position au classement individuel.

Les collaboratrices et collaborateurs de la BCVs ont partagé, à titre de préparation préalable, trois entraînements en commun, organisés spécialement pour eux durant leur temps libre. À cette occasion, ils ont pu compter sur les conseils et les encouragements de Tarcis Ançay, responsable du BCVs *Mount Asics Team*, épaulé par Maude Mathys, Lucas Nanchen et Yvan Bétrisey. Cette manifestation a permis aux collaboratrices et collaborateurs de la BCVs de se retrouver hors du cadre strictement professionnel pour partager un projet commun et des moments de convivialité. Ils ont su incarner des valeurs chères à leur entreprise, à savoir le dynamisme, l'esprit d'équipe, la solidarité dans l'effort et la compétitivité.



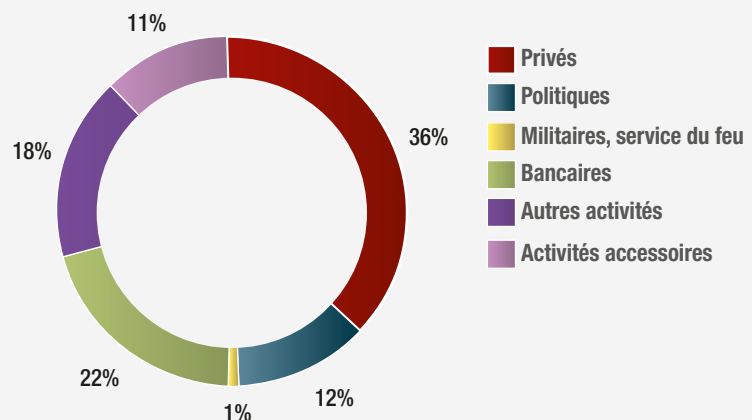
Les participantes et participants de la Banque Cantonale du Valais à la Course de Noël du 12 décembre 2015, peu avant le départ

Participation citoyenne des employés

Les collaboratrices et collaborateurs de la BCVs s'impliquent en tant que citoyens et mettent à profit leurs compétences en faveur de la vie sociale et associative valaisanne. La BCVs, en tant qu'employeur, soutient l'engagement de ses collaboratrices et collaborateurs dans la société civile.

Au 31 décembre 2015, 208 mandats sont recensés, dont 75 (36 %) concernent des mandats privés pour des sociétés ou associations à but économique. Le solde de 133 engagements se répartit entre les mandats bancaires (46), les fonctions politiques (25), des mandats divers tels que des contributions d'enseignement (23) et des activités militaires ou de service du feu (2). Pour compléter le tableau, les 37 mandats répertoriés sous autres activités couvrent aussi bien les domaines culturel et sportif qu'associatif au sens large.

Participation citoyenne des employés BCVs
Mandats des collaborateurs BCVs au 31.12.2015





Les rues de la ville ont vibré au rythme des théâtres de rue, des concerts en plein air, d'une performance de live-painting, de spectacles de jeunes talents, d'expositions interactives, de contes d'hier et d'aujourd'hui, de visites guidées des musées cantonaux et de la Médiathèque Valais, de projections de films historiques et contemporains sur le Valais et d'autres manifestations amenant surprises et ambiance.



VALEUR PARTENARIALE

Les engagements de la Banque pour le Valais

La Banque Cantonale du Valais s'engage au quotidien pour le Valais. Au-delà de sa mission en faveur de l'économie valaisanne, elle s'implique dans la vie sociale, culturelle, associative, sportive et académique de son canton, reflétant ainsi sa volonté de contribuer à façonner le cadre de vie dans lequel elle exerce son activité et crée sa prospérité.

Dans le cadre d'une tradition établie de longue date, la BCVs soutient des manifestations et conclut des partenariats dans l'ensemble du canton. Le choix des événements et des actions doit refléter l'éthique de la BCVs et traduire ses valeurs, notamment de proximité. L'intensité du lien qui unit le projet soutenu et la BCVs autour de ces valeurs communes constitue le critère essentiel du choix de sélection.

L'engagement de la Banque se matérialise à travers des actions de sponsoring de manifestations d'envergure, des dons, des cotisations ou encore d'autres soutiens financiers à l'égard des nombreux clubs et sociétés animant la vie associative

locale dans toutes les régions du canton. Le soutien peut également être de nature logistique ou se concrétiser par la mise à disposition de prestations bancaires.

SPONSORINGS ET SOUTIENS

Quelques exemples illustrent l'engagement de la BCVs en faveur de la vie sociale, sportive ou culturelle valaisanne.

Le Valais fête les 200 ans de son entrée dans la Confédération

L'année 2015 a marqué les 200 ans de l'entrée du Canton dans la Confédération suisse. De nombreux événements et projets ont célébré le bicentenaire, avec la

journée officielle du 7 août 2015 en point d'orgue. La Banque Cantonale du Valais s'est évidemment associée à cette grande fête en soutenant deux projets.

Porté par les deux quotidiens valaisans de la presse écrite, *Le Nouvelliste* et le *Walliser Bote*, le projet «200 ans du Valais en 200 pages» fait partie des treize «Projets-étoile» désignés par le gouvernement valaisan pour marquer ce bicentenaire. Depuis le 4 décembre 2014 et jusqu'au 7 août 2015, ces deux journaux ont publié dans chacune de leurs éditions une page commémorative, retraçant les événements marquants, année par année, de 1815 à 2015. Cette démarche, réalisée conjointement par des



BCVs Mount Asics Team

historiens et des journalistes, a donné naissance à un ouvrage imposant « 1815-2015: 200 ans d'histoire », qui a connu un grand succès. Partenaire de ce projet, la Banque Cantonale du Valais a habillé le fond de ces pages spéciales de nombreux témoignages de collaborateurs et partenaires, définissant en une phrase, le Valais dans la Suisse, ou leur Valais tout simplement.

Les jeunes Valaisans de 4 à 25 ans ont pu se projeter dans l'avenir et imaginer, sous le titre « Le Valais de demain, Mon Valais? », les contours de leur Valais de demain. Les meilleures idées ont été soumises au vote du public. Le projet lauréat dans chaque catégorie sera « mis en images » par des professionnels et ces films seront présentés au public lors de projections régionales durant l'année 2016. Mis en œuvre par *Valais/Wallis Promotion*, ce projet fait partie des 18 projets ayant obtenu le « Label 2015 ». La Banque Cantonale du Valais est partenaire de ce projet qui valorise, comme elle-même, le dynamisme de la jeunesse, la durabilité et la compétence.

BCVs Mount Asics Team

Fondé en 2008 par deux amis passionnés de sport et de course à pied, Tarcis Ançay, sportif expérimenté et Patrick Crettenand, physiothérapeute et amoureux des courses en montagne, le *BCVs Mount Asics Team* s'attache à révéler de futurs champions, à leur faire bénéficier des conseils des plus anciens, à les motiver et à les encourager à dépasser leurs limites.

L'équipe 2015 était composée de neuf athlètes: Yvan Bétrisey, César Costa, Maximilien Drion, Fabian Fux, Maude Mathys, Xavier Moulin, Pierre-André Ramuz, Lucas Nanchen et Emmanuel Vaudan. En 2015, le team a pris part à 41 courses, pour un total de 185 apparitions et décroché 84 places sur le podium, dont 46 fois sur la plus haute marche.

FC Sion

Catalyseur de passions, le club de football de la capitale valaisanne – et de tout le canton – ne laisse personne indifférent. Les joueurs et leur staff démontrent régulièrement que malgré les difficultés, l'esprit d'équipe, la rage de vaincre et le soutien populaire peuvent permettre de réaliser des exploits. L'année 2015 restera comme un millésime exceptionnel, avec une treizième Coupe de Suisse conquise

au Stade St-Jacques de Bâle, sur le terrain d'un adversaire pourtant largement favori et une qualification pour les 1/16èmes de finale de l'Europa League acquise avec brio dans un groupe comportant les noms prestigieux du Liverpool FC, des Girondins de Bordeaux et du Rubin Kazan.

La Banque Cantonale du Valais apporte sa contribution à l'équipe phare du canton, véritable porte-drapeau des treize étoiles valaisannes. Elle a d'ailleurs, à l'occasion de la Finale de Coupe 2015 et avec le soutien d'autres fidèles partenaires du club, mis sur pied une zone dédiée aux supporters valaisans sur la place de la Planta, la *BCVs Arena*, équipée d'un écran géant et qui a réuni plusieurs milliers de personnes dans une ambiance de liesse.

résidents et visiteurs, citoyens suisses et migrants. L'objectif est aussi d'encourager la mobilité douce et de mettre en lumière les sociétés et associations des communes organisatrices, grâce aux aires d'accueil qu'elles animent sur le parcours. Ces zones de convivialité proposent animations, démonstrations et dégustations. La BCVs, qui place la durabilité parmi ses valeurs cardinales, est le partenaire naturel de cette manifestation populaire et familiale.

HC Viège

Soutenant depuis de nombreuses années le club de hockey phare du Haut-Valais, la BCVs a consolidé un partenariat fort avec ce club qui porte haut les couleurs valaisannes dans les patinoires helvé-



La Banque Cantonale du Valais soutient le HC Viège

Fugue Chablaisienne

Record d'affluence à nouveau battu pour la cinquième édition de la *Fugue Chablaisienne*, le 14 juin 2015: quelque 13'000 participants ont pu parcourir en vélo, roller ou trottinette, les 63 kilomètres du parcours entièrement sécurisé et fermé à la circulation, traversant tout le Chablais valaisan et vaudois, de Massongex jusqu'au lac. Unique projet chablaisien à avoir obtenu le label *Valais/Wallis 2015*, qui distingue les événements emblématiques du canton à l'occasion du bicentenaire, la *Fugue Chablaisienne* promet les rencontres entre générations, voisins,

tiques. Depuis la saison 2013-2014, la BCVs est devenue l'un des partenaires principaux du HC Viège.

A travers ce soutien, la Banque Cantonale du Valais veut mettre particulièrement en valeur l'engagement remarquable du HC Viège en faveur de la formation des jeunes et son rôle d'ambassadeur du Valais en Suisse.

Patrouille des Aiguilles Rouges

La Banque Cantonale du Valais soutient la toute nouvelle *Patrouille des Aiguilles Rouges*, car sa philosophie repose sur des aspects qui lui sont chers:



Photo Le Nouvelliste/Sabine Papilloud

Fête nationale de la race d'Hérens, Aproz

l'esprit d'équipe, le goût de l'effort et de la persévérance, le dépassement de soi dans la performance, mais avec en permanence la sécurité comme priorité, le respect de l'environnement naturel et humain, pour n'en citer que quelques-uns.

Cette magnifique épreuve a su s'entourer de deux parrains bien connus de tous les Valaisannes et Valaisans: André Georges, le célèbre guide qui a réussi plus de 60 premières dans les Alpes, l'Himalaya et l'Antarctique, qui a gravi neuf sommets de plus de 8000 mètres et a reçu plusieurs distinctions (homme suisse de l'année en 1996, mérite sportif du Panathlon Club Valaisan en 2001, diplôme d'honneur des guides valaisans, etc.); Valérie Berthod-Pellissier, championne de VTT (10 participations au Grand Raid et au Raid Evolénard), de vélo de route, de ski-alpinisme (3 participations à la Patrouille des Glaciers Zermatt - Verbier, 1 à la Pierra Menta et Mezzalama), qui a reçu en 2012 (tour du Mont-Blanc en vélo de route) et en 2014 (Haute Route dans les Pyrénées, Barcelone - Biarritz en vélo de route) le mérite sportif de la ville de Sion.

La première édition de cette épreuve de ski-alpinisme, prévue comme la future

classique des années impaires, en alternance avec la patrouille des Glaciers ou la Patrouille de la Maya qui se déroulent les années paires, a été perturbée par les conditions météorologiques, qui n'ont pas permis aux 60 valeureux concurrents d'emprunter le parcours initialement prévu. Mais le parcours de remplacement a été le théâtre d'une magnifique lutte sportive, qui a vu s'imposer l'équipe de Florent Troillet et d'Alan Tissières.

« Valaisroule » – vivre le Valais à vélo

La Banque Cantonale du Valais soutient, comme sponsor principal, *Valaisroule*, société qui met gratuitement des vélos de haute qualité à la disposition de la population locale et des touristes. Leurs stations de prêt sont implantées dans des lieux fréquentés le long de la plaine du Rhône, entre Brigue et Le Bouveret. Plus de 450 vélos sont à disposition.

Pour la BCVs, au-delà de l'aspect pratique et convivial du vélo, ainsi que de ses bénéfices pour la santé, l'argument écologique de cette démarche, encourageant la mobilité douce, constitue l'une des raisons principales du soutien accordé à *Valaisroule*. Moyen de transport respectueux de l'environnement, peu coûteux et très peu gourmand en

énergie, le vélo est une réelle alternative à la voiture pour le trafic urbain dans la plaine du Rhône. *Valaisroule* crée également des emplois et offre à des demandeurs d'emplois de longue durée la possibilité d'améliorer leurs compétences sociales en travaillant comme prestataires de service.

Avec son offre de qualité, *Valaisroule* s'est vu attribuer un label touristique *Valais/Wallis 2015*, en vue des festivités du bicentenaire de l'entrée dans la Confédération. Il récompense le travail fourni durant plusieurs années et la concrétisation d'une idée qui réunit des valeurs fondamentales, telles que : responsabilité sociale, liberté, santé et mobilité, auxquelles s'identifie aussi la Banque Cantonale du Valais.

La liste des stations de prêts ainsi que celle des vélos proposés (VTT, vélos électriques, pour enfants, etc.) sont disponibles sur www.valaisroule.ch. Le site permet également la réservation de vélos. Sur présentation de leur carte *Maestro* ou de leur carte de crédit estampillée « Banque Cantonale du Valais », les clients de la BCVs bénéficient d'un rabais de 50% sur toutes les locations payantes auprès de *Valaisroule*.

Fête nationale de la race d'Hérens, Aproz

La Banque Cantonale du Valais fait partie du groupe restreint des partenaires principaux de cet événement phare pour le canton.

Les vaches d'Hérens ont un caractère vif et belliqueux et peuvent peser plus de 800 kilos. Afin d'établir une hiérarchie entre elles, ces bêtes combattent naturellement, cornes contre cornes, jusqu'à ce que l'une d'elles se détourne, reconnaissant sa défaite. Ces combats de reines font partie d'une tradition de plusieurs siècles et chaque année, il s'en organise de nombreux en Valais.

Chaque année, en mai, la *Finale des combats de reines* réunit les meilleures lutteuses, sélectionnées lors des combats régionaux, afin de désigner la reine de chaque catégorie, mais surtout la «reine des reines», celle qui l'emporte lors du combat final, rassemblant les gagnantes de la journée, voire des deux journées de finales comme en 2015. Sous un soleil radieux et malgré la fête des Mères concomitante, plus de 11'000 spectateurs se sont massés dans les travées pour assister à la *Fête nationale* 2015, qui a vu le sacre de «Frégate» pour la seconde année consécutive, grâce à une maestria incroyable face à une adversaire lui rendant pourtant 163 kilos de muscles !

Festival de Sion

Le rendez-vous annuel de la musique classique a vécu sa 51^e édition du 14 au 30 août 2015. La BCV est partenaire de ce rendez-vous, qui compte parmi les plus importants événements de musique classique en Valais et en Suisse. Le *Festival International de Musique Sion Valais* fut fondé en 1964 par Tibor Varga, violoniste et pédagogue hongrois de renom. Trois ans plus tard, il y associa un concours de violon, qui devint rapidement partie intégrante du Festival. Le *Sion Festival* se donne comme mission de perpétuer la tradition artistique – et surtout violonistique – qui existe depuis maintenant plus d'un demi-siècle dans la ville de Sion, en accueillant des artistes de renom ainsi que des jeunes talents prometteurs, favorisant leur découverte.

Après un cinquantième anniversaire époustouflant en 2014, les attentes étaient élevées pour cette nouvelle édition, qui a su



Festival de Sion

relever le défi avec enthousiasme, grâce à l'audace de la direction artistique et des artistes invités. Les mélomanes avertis comme un public moins habitué des salles de concert se sont côtoyés avec bonheur. Le site de la *Ferme-Asile*, dédié à l'art contemporain, en ouvrant généreusement ses portes à la musique classique a contribué à créer une belle ambiance festive. Parmi les moments forts de l'édition 2015, il convient de relever la magnifique interprétation des *Variations Goldberg de Bach* par *Janine Jansen* aux côtés de *Nicolas Altstaedt* et *Nirmod Guez*, la superbe prestation de *Dmitry Korchak*, dont la voix s'est parfaitement accordée à celles du *Chœur d'art choral de Moscou*, le concert surprise du 23 août, offert par le violoniste *Gidon Kremer* et l'*Orchestre Kremerata Baltica* ou encore le concert de clôture, réunissant le fantastique *Julian Rachlin* et l'*Orchestre de la Suisse italienne*. La grande scène du *Crochetan* à Monthey a permis d'accueillir également de magnifiques soirées avec par exemple le *Concerto pour deux pianos, KV 365*, de *Wolfgang Amadeus Mozart*, le *Janoska Ensemble*, *Fabio Biondi* et l'*Orchestre Europa Galante*, le *Gomalan Brass Quintett* qui a ravi petits et grands avec une interprétation burlesque d'*Aïda* ou encore le *Hover Chamber Choir* qui a accompagné le *Trio Tchaïkovski*, *Svetlana Makarova* et *Lyda Chen-Argerich* à l'occasion d'une soirée émouvante, en hommage aux victimes de barbaries.

Enfin, la troisième édition de la journée

«Musique en Fête», samedi 22 août, a rassemblé plusieurs centaines de spectateurs dans les rues de la Vieille Ville de Sion. Les étudiants et professeurs du *Conservatoire Cantonal de Musique du Valais* ont proposé une dizaine de concerts, dont un *concert de Haute Couture* en collaboration avec des artisans italiens. Le public a été enthousiasmé par ce rendez-vous devenu incontournable.

Fondation Gianadda, Martigny

En 1976, alors que Léonard Gianadda prévoit la construction d'un immeuble à Martigny, les travaux mettent à jour les ruines d'un temple gallo-romain, le plus ancien de ce type en Suisse. Peu après, son frère Pierre décède tragiquement dans un accident d'avion. Pour lui rendre hommage, Léonard crée un centre culturel, la *Fondation Gianadda*, autour des vestiges découverts.

Depuis, les visiteurs viennent nombreux et parfois de loin pour admirer les prestigieuses expositions de la Fondation. Grâce à son fondateur, à sa personnalité unique et à son réseau, la Fondation a vu défiler sur ses murs des chefs-d'œuvre en provenance des plus grandes collections telles que la *Philips Collection* de Washington, le *Musée Pouchkine* de Moscou, le *Métropolitan Museum* de New-York ou encore le *Centre Pompidou* de Paris. Afin de marquer sa gratitude envers cette institution de l'art et son charismatique fondateur, la Banque Cantonale du Valais apporte son soutien à la *Fondation Gianadda* depuis plusieurs années déjà.

Du 20 juin au 22 novembre 2015, la Fondation a accueilli l'exposition «Matisse en son temps», qui a présenté l'œuvre du peintre à travers ses amitiés et ses échanges artistiques, articulés en un parcours chronologique de l'œuvre peint et sculpté, mis en regard avec les œuvres des artistes avec qui il a dialogué et échangé. L'exposition comprenait plus d'une cinquantaine d'œuvres des collections du MNAM/Centre Pompidou ainsi que plusieurs pièces de collections muséales et particulières suisses.

Du 19 juin au 22 novembre 2015, le Vieil Arsenal de la Fondation a accueilli «Léonard Gianadda - 80 ans d'histoires à partager», une exposition et un livre qui retracent les grandes étapes de la vie de Léonard Gianadda, du petit-fils d'émigré piémontais au mécène culturel et social et désormais figure emblématique de Martigny et du Valais.

LES ŒUVRES D'ART DE LA BCVS

Au fil des ans, la Banque Cantonale du Valais a acquis et réuni un nombre important d'œuvres d'art, représentatives de la création picturale et monumentale valaisanne, de la fin du XIX^e siècle à aujourd'hui. Afin d'en faire profiter un large public, la BCVs a créé un site internet consacré à cette collection. Cette galerie virtuelle permet aux visiteurs de découvrir de magnifiques œuvres, témoins de la richesse et de la diversité de la création artistique valaisanne. Le site art.bcvs.ch, compte 43 œuvres de 35 artistes différents. Il est enrichi régulièrement.

La collection des œuvres d'art de la BCVs figure parmi les plus complètes et les plus représentatives de l'art pictural valaisan. Elle a pris vie en 1942, à l'initiative d'Oscar de Chastonay, alors directeur de la BCVs, ami et défenseur des peintres.

A travers sa politique d'achat d'œuvres d'art, la BCVs vise non seulement à décorer les espaces de travail, mais surtout à constituer un patrimoine tout en apportant une aide aux jeunes artistes. La collection compte aujourd'hui plus de 560 œuvres.



Albert Chavaz, *Julia*, 1943

Le Valais des artistes, les artistes valaisans

La Banque Cantonale du Valais privilégie l'acquisition d'œuvres réalisées par des artistes valaisans – d'origine ou d'adoption. Elle complète également sa collection par des œuvres représentant le Valais, au travers de ses paysages et ses lieux, de ses habitants, de ses coutumes ou de son histoire. La BCVs peut ainsi se targuer de posséder une collection à son image: valaisanne. Une attention particulière est portée aux qualités intrinsèques de l'œuvre et à son importance artistique.

Réparties dans les différentes succursales de la BCVs, les peintures portent des signatures fameuses. A titre d'exemples, on peut citer Ernest Biéler (*Jeunes Saviésannes*, 1896), Charles-Clos Olsommer (*La chapelle de Veyras*, vers 1920, *Femme endormie*, vers 1915, *Femme au foulard rouge*, vers 1930) ou encore Albert Chavaz (*Julia*, 1943, *Le panier de raisins*, 1951, *Femme au foulard bleu*, 1965). Le patrimoine artistique de la BCVs ne se limite pas à l'art pictural. Des œuvres dites «monumentales» constituent le second volet de sa collection, regroupant sculptures, peintures, mosaïques et céramiques.

Souvent nettement plus visibles car de taille imposante, elles ont généralement été commandées pour un espace bien précis et ornent façades et halls des succursales de la BCVs.

LA FONDATION DU 75^e

La Fondation du 75^e a été créée le 23 septembre 1991, à l'occasion des septante-cinq ans de la BCVs. En vue de parfaire sa mission auprès de la population valaisanne, la Banque Cantonale du Valais souhaite soutenir activement les initiatives privées ou collectives d'intérêt général.

Le but de cette fondation, dotée d'un capital initial de 500'000 francs, porté à 750'000 francs en 2011, est de récompenser des entreprises ou des actions remarquables dans les domaines humanitaire, social et culturel, en vouant une attention particulière à la jeunesse.

Depuis 1991, la Fondation du 75^e a récompensé 107 personnes ou associations en distribuant des prix d'un montant total de 437'500 francs.

Le prix humanitaire et social 2015, d'une valeur de 15'000 francs, a été attribué à trois associations actives en Valais.

- **Association «Bénévoles Valais-Wallis», Sion, 5'000 francs**

Créée en 1990 sous la dénomination originelle de «Fédération d'entraide Bénévole», l'association «Bénévoles Valais-Wallis» se veut un point de rencontre et d'échange sur l'ensemble du Valais avec comme mission d'assurer la promotion du bénévolat dans les domaines du social, de la santé, du sport et de la culture. L'association œuvre à la valorisation du bénévolat, à l'échange d'informations, au développement de contacts entre les quelque 57 associations membres, à la formation et au soutien des bénévoles ainsi qu'au dialogue avec les pouvoirs publics dont elle se fait l'interlocutrice.

- **La Main Tendue Valais, Sion, 5'000 francs**

La Main Tendue Valais a vu le jour en 1975. Aujourd'hui, elle est composée d'une équipe de 60 bénévoles, venant de tout horizon social, professionnel et culturel, qui répondent aux quelque 14'000 appels téléphoniques par an. La Main Tendue (le 143) est disponible 24h sur 24 pour les personnes qui ont besoin d'aide et de soutien. Le 143 est un numéro d'urgence, non seulement pour les personnes en crise, mais aussi pour quiconque rencontre des soucis au quotidien, et cela de manière anonyme. C'est désormais le plus important téléphone d'aide pour les adultes en Suisse.

- **Wohnheim Fux Campagna, Viège, 5'000 francs**

Wohnheim Fux Campagna propose un lieu de vie, dans le Haut-Valais, aux personnes souffrant de handicaps physiques très lourds. Le Foyer Fux Campagna de Viège accueille actuellement 23 adultes et leur offre un cadre agréable, ainsi qu'une prise en charge personnalisée privilégiant autant que possible leur indépendance comme en témoigne sa devise: «autant d'indépendance que possible, autant d'assistance que nécessaire».

La Fondation du 75^e de la Banque Cantonale du Valais, par l'intermédiaire de son prix jeunesse d'une valeur de 9'000 francs, a récompensé en 2015 trois lauréats.

- **Camille Fasel (13 ans), natation, Collombey, 3'000 francs**
A 13 ans, Camille Fasel pratique la natation depuis de nombreuses années et s'astreint avec rigueur et volonté à une importante charge d'entraînements, dans le but de poursuivre sa progression vers l'élite. Ses magnifiques performances lui permettent aujourd'hui de figurer dans le Top 10 suisse et de viser une participation aux Jeux Internationaux des Ecoliers, avec le *Swiss Team Riviera*, en juillet 2016 à Taïwan.
- **Deborah Vomsattel (19 ans), saut en hauteur, Viège, 3'000 francs**
Deborah Vomsattel est âgée de 19 ans ;

elle est étudiante en filière sport-étude au collège de Brigue et souhaite combiner sa carrière sportive et ses futures études universitaires. Plusieurs fois championne suisse dans ses catégories d'âge, Deborah aimerait participer aux championnats d'Europe de moins de 23 ans et débiter en équipe nationale.

- **Thomas Corthay (19 ans), ski-alpinisme, Vollèges, 3'000 francs**
Thomas Corthay a commencé le ski-alpinisme à l'âge de 6 ans. A 9 ans, il participe à sa première course nocturne. A 14 ans, il intègre l'équipe suisse «cadets». Fort de nombreux résultats et titres individuels ou en équipe (championnats de Suisse, d'Europe et du monde, patrouille des Glaciers, Pierra-Menta, etc.), Thomas souhaite poursuivre sa progression dans l'élite du ski-alpinisme.



Les représentants des lauréats 2015 en compagnie du Conseil de la Fondation du 75^e de la BCVs : Pascal Perruchoud, président, Oliver Schnyder, vice-président, Thierry Cornut, Mario Kalbermatter et Jean-Daniel Papilloud, membres et Albert Gaspoz, administrateur





La nuit du 7 au 8 août, les festivités se sont prolongées en continu dans la ville de Sion.



« Les 200 ans du Valais dans la Confédération : l'émotion des visages, la symbolique des lieux, la vie et la mémoire fêtées dans des ambiances aux mille couleurs »

IMPRESSUM

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

Albert Gaspoz
Directeur adjoint
Responsable communication & secrétariat général, BCVs

COORDINATION - TEXTES

Albert Gaspoz, Jean-Yves Pannatier, Emilie Teixeira et Lisbeth Coudray
Département Communication, BCVs
Traducteur principal : Remo Dürr

RECHERCHE ICONOGRAPHIQUE ET AUTEUR DES PHOTOS

Sauf indication contraire, toutes les photos de ce document ont été réalisées par Robert Hofer et Isabelle Favre, Sion

ADAPTATION GRAPHIQUE

Graphic Design, Eddy Pelfini, Sion

MISE EN PAGE ET IMPRESSION

Schoechli Impression & Communication, Sierre

©BCVs

Reproduction des textes autorisée avec mention de la source.
Le présent rapport est publié en français et en allemand;
la version française fait foi.

Imprimé sur un papier Satimat green 115 g/m2 composé de 60 % de fibres recyclées certifiées FSC et de 40 % de fibres vierges certifiées FSC

